



Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2026

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2026

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

Programme 2

Affaires politiques

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	4
A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	15
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	15
Sous-programme 2. Assistance électorale	20
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	25
Sous-programme 4. Décolonisation	31
Sous-programme 5. Question de Palestine	35

* A/80/50.

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



	Sous-programme 6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	40
	Sous-programme 7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.	45
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	51
	Vue d'ensemble.	51
	Organes directeurs	58
	Direction exécutive et administration	61
	Programme de travail	63
	Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	63
	Sous-programme 2. Assistance électorale.	64
	Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	65
	Sous-programme 4. Décolonisation	66
	Sous-programme 5. Question de Palestine	67
	Sous-programme 6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	68
	Sous-programme 7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.	69
	Appui au programme	70
II.	Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	72
A.	Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**.	72
	Orientations générales	72
	Programme de travail	72
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	80
III.	Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé.	85
A.	Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**.	85
	Orientations générales	85
	Programme de travail	85
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	91
IV.	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	96
A.	Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**.	96
	Orientations générales	96
	Programme de travail	96
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	104

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

V.	Bureau de lutte contre le terrorisme.....	109
A.	Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024**.....	109
	Orientations générales	109
	Programme de travail	109
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026***	118
VI.	Missions politiques spéciales	122
	Annexes	
I.	Organigrammes et répartition des postes pour 2026	123
II.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	131
III.	Projets à financer au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix	140
IV.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble .	144

I. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.I.1 Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est l'entité du Secrétariat chargée de toutes les questions relatives à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits dans le monde. Il est l'entité de référence de l'ONU en ce qui concerne les bons offices, l'analyse politique, la médiation, l'assistance électorale, l'appui à la consolidation de la paix et les orientations politiques en rapport avec l'action que l'Organisation mène en faveur, notamment, de la diplomatie préventive et du rétablissement, de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il supervise les activités des missions dont il a la charge, y compris celles des envoyés spéciaux et des bureaux régionaux. Il apporte un soutien en matière de médiation, d'assistance électorale et de consolidation de la paix aux opérations de maintien de la paix, et appuie les coordonnateurs et coordonnatrices résidents. Il fournit également un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires ainsi qu'à certains organes subsidiaires de l'Assemblée générale, notamment le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il apporte en outre un appui stratégique, fonctionnel et technique aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, administre le Fonds pour la consolidation de la paix, par délégation du Secrétaire général, et fait appel aux compétences des organismes des Nations Unies pour permettre une action cohérente à l'échelle du système en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix et exploiter les liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 3.I.2 Le mandat du Département découle de la Charte des Nations Unies et des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 46/232, par laquelle l'Assemblée a créé le Département des affaires politiques, et la résolution 72/262 C, adoptée plus récemment, par laquelle elle a créé le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. La multiplication et la gravité des conflits observées ces dernières années et leur coût humain et matériel considérable confirment qu'il importe de s'efforcer de prévenir et de régler ces conflits au moyen de solutions politiques inclusives et d'activités de consolidation et de pérennisation de la paix. Compte tenu de son vaste mandat, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix joue un rôle central dans la mise en œuvre de plusieurs des mesures définies par les États Membres dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), notamment celles portant sur : a) le règlement pacifique des différends (mesure 16), en particulier la demande faite au Secrétaire général d'utiliser activement de ses bons offices et de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies ait les moyens nécessaires pour diriger et appuyer les efforts de médiation et de diplomatie préventive ; b) l'instauration et la pérennisation de la paix (mesure 18), y compris la fourniture d'une assistance aux États qui en font la demande, en pleine conformité avec le principe de la prise en main des programmes par les pays et en répondant aux besoins nationaux, afin de renforcer les capacités des pays de promouvoir, d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives de prévention qu'ils prennent en main et de s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits ; c) la concrétisation accélérée des engagements pris en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité (mesure 19) ; d) la concrétisation accélérée des engagements pris en ce qui concerne les jeunes et la paix et la sécurité (mesure 20) ; e) l'adaptation des opérations de paix aux défis actuels et aux nouvelles réalités (mesure 21).

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 3.1.3 Le Département est chargé des questions politiques et des questions ayant trait à la consolidation de la paix et administre un ensemble d'outils et de moyens d'action portant sur tous les aspects des conflits en vue de faire prévaloir une approche cohérente et efficace de la prévention et du règlement des conflits, de l'assistance électorale et de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Compte tenu de son mandat de portée mondiale en matière de prévention des conflits et de rétablissement de la paix, il jouera un rôle moteur au sein du système des Nations Unies dans l'élaboration et l'exécution de stratégies régionales globales visant à régler les questions transfrontières, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.
- 3.1.4 Afin d'atteindre ces objectifs, le Département s'appuiera sur les compétences spécialisées dont il dispose au Siège, dont la structure politique et opérationnelle régionale unique qu'il partage avec le Département des opérations de paix, ainsi que sur son réseau d'entités présentes sur le terrain, en particulier les missions politiques spéciales, les bureaux régionaux et les entités assurant la liaison avec les autres organisations, notamment régionales, ainsi que les capacités du pilier Paix et sécurité de l'ONU, restructuré depuis 2019.
- 3.1.5 Le Département continuera : de fournir des conseils et des services techniques au Conseil de sécurité, à ses organes subsidiaires et au Comité d'état-major ; de prêter assistance et appui à la Commission de consolidation de la paix ; de fournir des conseils et un appui technique au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'aux autres organes intergouvernementaux concernés ; de prêter appui au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.
- 3.1.6 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, au titre du Chapitre VIII de la Charte, le Département, par l'intermédiaire de ses missions politiques spéciales et de ses bureaux de liaison, continuera de renforcer les partenariats avec d'autres organisations, notamment régionales, dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris pour soutenir le rôle qu'elles jouent dans les domaines de la diplomatie, de la médiation et du règlement pacifique des différends, en accord avec la mesure 16 du Pacte pour l'avenir. Il s'emploiera également à nouer des partenariats avec d'autres acteurs, y compris la société civile et les communautés locales, en particulier en faveur des femmes et des jeunes.
- 3.1.7 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département continuera de participer aux travaux du Comité exécutif du Secrétaire général et de présider plusieurs équipes spéciales interinstitutions chargées de coordonner et d'accroître la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans tel ou tel pays ou dans telle ou telle région, dans le respect des mandats de chaque entité, ainsi que divers mécanismes thématiques interinstitutions. Le Fonds pour la consolidation de la paix, outil d'appui financier par définition transversal, continuera de collaborer avec les organismes, fonds et programmes, sur place et au Siège, et de mener des activités par leur intermédiaire. Au titre du Cadre de partenariat entre l'ONU et la Banque mondiale pour les situations de crise, le Département continuera de renforcer les partenariats noués avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales afin de rendre la collaboration internationale en situation de crise plus cohérente, plus efficace et plus durable, conformément à la mesure 18 du Pacte pour l'avenir. Il continuera de mettre en œuvre le Mécanisme d'appui aux partenariats afin de favoriser la collaboration entre les équipes sur le terrain et le Groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne la collecte des données, l'analyse et la conduite des opérations.
- 3.1.8 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :
- a) les États Membres font preuve d'unité, notamment au Conseil de sécurité, y compris dans les situations critiques dans lesquelles l'ONU intervient ;
 - b) il existe un terrain favorable permettant à l'ONU d'ouvrir le dialogue afin d'apaiser les tensions et de prévenir tout conflit ;

- c) les parties à tout conflit manifestent la volonté de s'engager dans un processus de règlement pacifique des différends.

3.I.9 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Sa politique sur les femmes et la paix et la sécurité comporte un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visés ainsi que de nouveaux domaines d'intérêt, tels que les conséquences des changements climatiques et les nouvelles technologies. Établie sur la base des bonnes pratiques du Département et des missions politiques spéciales, cette politique vise à faire en sorte que le Département et les missions politiques spéciales intègrent les priorités à cet égard dans leurs activités quotidiennes. Conformément aux mandats confiés à l'Organisation sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, y compris la mesure 19 du Pacte pour l'avenir, ces priorités sont les suivantes : prise en compte des questions de genre dans les analyses ; promotion de l'inclusion des femmes dans toutes les activités de rétablissement, de pérennisation et de consolidation de la paix ; participation des femmes aux processus électoraux et politiques. La politique aborde également des questions comme la prévention et l'évaluation des violences sexuelles liées aux conflits et la préparation et le financement de l'après-conflit. En outre, le Département appuie les activités menées par la Commission de consolidation de la paix pour intégrer les questions de genre dans tous les aspects de son travail, notamment par la mise en œuvre de sa stratégie relative aux questions de genre et le suivi des progrès réalisés au moyen des rapports annuels. La stratégie du Fonds pour la consolidation de la paix donne également la priorité à la participation des femmes.

3.I.10 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département mettra en œuvre un plan d'action sur la question, établi conjointement avec le Département des opérations de paix en vue de promouvoir une culture institutionnelle qui favorise l'intégration des personnes en situation de handicap et de faire progresser la prise en compte du handicap dans la planification et la gestion stratégiques, ainsi que dans la gestion des connaissances et de l'information. Il entend également se rapprocher davantage des États et des organisations de la société civile pour rendre les processus politiques plus inclusifs et faire ainsi en sorte qu'ils répondent aux besoins des personnes en situation de handicap.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.I.11 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Charte des Nations Unies

Articles 33 et 99

Résolutions de l'Assemblée générale

46/232	Revitalisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	70/98 ; 78/85 ; 79/98	Question du Sahara occidental
57/296	Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	72/199	Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies
61/230 ; 76/298	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	72/262 C	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (section III)
68/15 ; 72/14 ; 75/22 ; 79/81	Règlement pacifique de la question de Palestine	73/267 ; 77/17 ; 79/12 ; 79/1	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
		79/264	Le Pacte pour l'avenir
			Promotion d'une paix durable par la voie du développement durable en Afrique

Résolutions du Conseil de sécurité

1645 (2005)	2419 (2018)
1646 (2005)	2535 (2020)
1904 (2009)	2558 (2020)
2048 (2012)	2653 (2022)
2171 (2014)	2656 (2022)
2250 (2015)	2686 (2023)
2253 (2015)	2713 (2023)

Déclarations de la présidence du Conseil de sécurité

S/PRST/2019/5	S/PRST/2022/6
S/PRST/2022/1	

**Sous-programme 1
Prévention, maîtrise et règlement des conflits**

Résolutions de l'Assemblée générale

47/120 A	Agenda pour la paix : diplomatie préventive et questions connexes	63/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique
47/120 B	Agenda pour la paix		
52/12 A ; 52/12 B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	63/19	La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
57/5	Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique	63/23	Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée
57/26	Prévention et règlement pacifique des différends	63/24	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire
57/298	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	63/261	Renforcement du Département des affaires politiques
59/257	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains	63/281	Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
59/310	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale	63/308 64/10	Responsabilité de protéger Suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	64/123	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations	64/124	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée
60/260 B	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale	64/134	Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
60/283	Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé	64/254	Deuxième suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza
61/51	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe		
61/269	Dialogue de haut niveau sur la compréhension entre les religions et les cultures et la coopération pour la paix	65/283 ; 66/291 ; 68/303 ; 70/304	Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
61/293	Prévention des conflits armés		

66/223	Vers des partenariats mondiaux	77/10	La situation en Afghanistan
66/253 A ; 66/253 B ; 71/130	La situation en République arabe syrienne	77/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
66/285	Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies	77/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne	77/284	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
67/19	Statut de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies	77/318	Lutte contre les discours de haine : promotion du dialogue interreligieux et interculturel et de la tolérance
67/123 ; 79/92	Étude d'ensemble des missions politiques spéciales	77/325	Lutte contre le trafic d'espèces sauvages
67/267	Commission internationale contre l'impunité au Guatemala	77/330	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
67/302	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	77/331	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie
68/16 ; 72/15	Jérusalem	77/332	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
69/147	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles	77/337	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales	77/338	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
69/312	Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies	78/73	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
72/241	Un monde contre la violence et l'extrémisme violent	78/76	Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
72/282	Retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldova	78/129	Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix
ES-10/20	Protection de la population civile palestinienne	78/135	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
73/97	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés	78/266	2025, Année internationale de la paix et de la confiance
74/84	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures	78/270	Les diamants, facteur de conflits : rompre le lien entre le négoce illicite de diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire	78/282	Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide commis à Srebrenica en 1995
75/312	Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud	78/283	Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie)
76/70	Problème de la militarisation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol (Ukraine), ainsi que de certaines parties de la mer Noire et de la mer d'Azov	79/5	Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale
76/270	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire		
76/307	Modalités du Sommet de l'avenir		

79/7	Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique	79/126	compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé
79/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique	79/129	L'état de droit dans l'ordre interne et international
79/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective	79/134	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
79/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM	79/135	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
79/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen	79/141	Assistance au peuple palestinien
79/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	79/159	Droits des peuples autochtones
79/15	Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique	79/163	Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination
79/65	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	79/182	Situation relative aux droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar
79/68	Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	79/184	Situation relative aux droits humains dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, y compris la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol
79/76	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée	79/185	Situation relative aux droits humains en République arabe syrienne
79/83	Le Golan syrien	79/229	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
79/88	Aide aux réfugiés de Palestine	79/236	Coopération Sud-Sud
79/89	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens	79/239	L'intelligence artificielle dans le domaine militaire et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
79/90	Le Golan syrien occupé	79/263	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
79/91	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y	79/265	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise

Résolutions du Conseil de sécurité, déclarations de la présidence du Conseil de sécurité et lettres adressées au Secrétaire général par la présidence du Conseil de sécurité

1196 (1998)	1701 (2006)
1197 (1998)	1810 (2008)
1208 (1998)	1820 (2008)
1209 (1998)	1860 (2009)
1318 (2000)	1882 (2009)
1325 (2000)	1887 (2009)
1366 (2001)	1888 (2009)
1559 (2004)	1889 (2009)
1631 (2005)	1894 (2009)
1680 (2006)	1907 (2009)
1699 (2006)	S/PRST/2011/4

S/PRST/2011/15		S/PRST/2015/24	
S/PRST/2011/18		S/2015/1026	Commission mixte Cameroun-Nigéria
S/PRST/2011/21		2320 (2016)	
2039 (2012)		2334 (2016)	
2046 (2012)		S/PRST/2016/4	
2056 (2012)		S/PRST/2016/8	
S/PRST/2012/2		S/PRST/2016/11	
S/PRST/2012/11		S/PRST/2016/19	
S/PRST/2012/18		2337 (2017)	
S/PRST/2012/21		2379 (2017)	
S/PRST/2012/25		S/PRST/2017/2	
S/PRST/2012/28		S/PRST/2017/10	
2092 (2013)		S/PRST/2017/17	
2098 (2013)		S/PRST/2018/3	
2106 (2013)		S/PRST/2018/16	
2107 (2013)		2487 (2019)	
2118 (2013)		2489 (2019)	
2122 (2013)		2493 (2019)	
S/PRST/2013/4		S/PRST/2019/1	
S/PRST/2013/6		S/PRST/2019/5	
S/PRST/2013/10		2506 (2020)	
S/PRST/2013/12		2512 (2020)	
S/PRST/2013/13		2532 (2020)	
S/PRST/2013/18		2534 (2020)	
S/PRST/2013/19		2537 (2020)	
S/PRST/2013/20		2545 (2020)	
S/PRST/2013/22		2553 (2020)	
S/2013/759	Mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	S/PRST/2020/1	
2139 (2014)		S/PRST/2020/2	
2165 (2014)		S/PRST/2020/3	
S/PRST/2014/6		S/PRST/2020/4	
S/PRST/2014/8		S/PRST/2020/5	
S/PRST/2014/17		S/PRST/2020/6	
S/PRST/2014/25		S/PRST/2020/7	
2203 (2015)		S/PRST/2020/8	
2214 (2015)		S/PRST/2020/9	
2232 (2015)		S/PRST/2020/10	
2242 (2015)		S/PRST/2020/11	
2245 (2015)		S/PRST/2020/12	
2246 (2015)		S/PRST/2020/13	
2254 (2015)		S/PRST/2021/3	
2259 (2015)		S/PRST/2021/4	
S/PRST/2015/4		S/PRST/2021/5	
S/PRST/2015/12		S/PRST/2021/6	
S/PRST/2015/14		S/PRST/2021/7	
S/PRST/2015/22		S/PRST/2021/9	
		S/PRST/2021/10	

S/PRST/2021/12		2681 (2023)
S/PRST/2021/13		2682 (2023)
S/PRST/2021/15		2684 (2023)
S/PRST/2021/16		2687 (2023)
S/PRST/2021/18		2691 (2023)
S/PRST/2021/19		2692 (2023)
S/PRST/2021/21		2696 (2023)
S/PRST/2021/22		2698 (2023)
S/PRST/2021/23		2702 (2023)
S/PRST/2021/24		2706 (2023)
S/2021/720	Mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	2712 (2023)
		2714 (2023)
2623 (2022)		2719 (2023)
2627 (2022)		2720 (2023)
2629 (2022)		2721 (2023)
2631 (2022)		S/PRST/2023/1
2632 (2022)		S/PRST/2023/2
2636 (2022)		2722 (2024)
2643 (2022)		2723 (2024)
2644 (2022)		2724 (2024)
2645 (2022)		2727 (2024)
2646 (2022)		2728 (2024)
2647 (2022)		2732 (2024)
2652 (2022)		2733 (2024)
2654 (2022)		2735 (2024)
2658 (2022)		2739 (2024)
2661 (2022)		2742 (2024)
2662 (2022)		2743 (2024)
2669 (2022)		2753 (2024)
2670 (2022)		2754 (2024)
S/PRST/2022/3		2755 (2024)
2672 (2023)		2757 (2024)
2673 (2023)		S/PRST/2024/3
2674 (2023)		S/PRST/2024/6
2678 (2023) ;		S/PRST/2024/7
2679 (2023)		2768 (2025)
2680 (2023)		

Sous-programme 2 Assistance électorale

Résolution de l'Assemblée générale

78/208	Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la démocratisation et d'élections périodiques et honnêtes
--------	---

Sous-programme 3
Affaires du Conseil de sécurité

Charte des Nations Unies

Articles 1, 7, 12 (2), 15, 24, 28, 29, 30, 41, 45, 46, 47 et 50

Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité

Résolutions de l'Assemblée générale

686 (VII)	Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	79/125	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
		79/248	Plan des conférences

Notes de la présidence du Conseil de sécurité

S/2024/507	Note de la présidence du Conseil de sécurité en date du 13 décembre 2024
------------	--

Résolutions du Conseil de sécurité relatives à la création d'organes subsidiaires au titre de l'Article 29 de la Charte des Nations Unies et aux mandats des organes subsidiaires existants, dont les suivantes

1267 (1999)	1988 (2011)
1373 (2001)	1989 (2011)
1518 (2003)	2048 (2012)
1533 (2004)	2140 (2014)
1540 (2004)	2206 (2015)
1591 (2005)	2653 (2022)
1612 (2005)	2713 (2023)
1636 (2005)	2744 (2024)
1718 (2006)	2745 (2024)
1970 (2011)	

Sous-programme 4
Décolonisation

Résolutions de l'Assemblée générale

1514 (XV)	Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	79/96	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
1541 (XV)	Principes qui doivent guider les États Membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements, prévue à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, leur est applicable ou non	79/97	Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation
75/123	Quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme	79/99	Question des Samoa américaines
79/94	Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	79/100	Question d'Anguilla
		79/101	Question des Bermudes
		79/102	Question des Îles Vierges britanniques
79/95	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes	79/103	Question des Îles Caïmanes
		79/104	Question de la Polynésie française
		79/105	Question de Guam

79/106	Question de Montserrat	79/113	Diffusion d'informations sur la décolonisation
79/107	Question de la Nouvelle-Calédonie	79/114	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
79/108	Question de Pitcairn	79/115	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux : élimination du colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations
79/109	Question de Sainte-Hélène		
79/110	Question des Tokélaou		
79/111	Question des Îles Turques et Caïques		
79/112	Question des Îles Vierges américaines		

Résolution du Conseil économique et social

2024/21	Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
-------------------------	--

**Sous-programme 5
Question de Palestine**

Résolutions de l'Assemblée générale

3376 (XXX) ; 32/40 B ; 34/65 D ; 38/58 B ; 46/74 B ; 50/84 A	Question de Palestine	64/16 ; 77/22	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
		64/17 ; 79/82	Division des droits des Palestiniens du Secrétariat

**Sous-programme 6
Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

Résolutions de l'Assemblée générale

60/180	La Commission de consolidation de la paix	76/305	Financement de la consolidation de la paix
60/287 ; 63/282	Le Fonds pour la consolidation de la paix	78/257	Investir dans la prévention et la consolidation de la paix
70/262 ; 75/201	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies	79/262	Révision du mandat du Fonds pour la consolidation de la paix
72/276	Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix		

Résolutions du Conseil de sécurité

1947 (2010)	2659 (2022)
2282 (2016)	2677 (2023)
2413 (2018)	2704 (2023)
2594 (2021)	2705 (2023)
2634 (2022)	2709 (2023)
2657 (2022)	

Déclarations de la présidence du Conseil de sécurité

S/PRST/2017/27	S/PRST/2018/20
--------------------------------	--------------------------------

Produits

3.I.12 On trouvera dans le tableau 3.I.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 3.I.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
Réunions ou séances :				
1. Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Bons offices : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec 24 organisations régionales et sous-régionales ; appui aux missions politiques spéciales, y compris appui à la médiation.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec des représentants d'États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
Bases de données et supports numériques : bases et ensembles de données sur les questions de paix et de sécurité internationales, y compris des manuels et guides sur des questions connexes.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : expositions et autres produits de communication sur les travaux du Département.				
Relations extérieures et relations avec les médias : déclarations au nom du Secrétaire général ; notes à l'intention des correspondantes et correspondants de presse ; publication de communiqués, dont des communiqués de presse, et de supports de communication sur les questions de paix et de sécurité internationales.				

Activités d'évaluation

- 3.I.13 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2024 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2026 :
- a) deux évaluations menées par le Département sur son appui à la médiation et ses initiatives en matière d'innovation ;
 - b) deux évaluations du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix (Mauritanie et République démocratique du Congo) ;
 - c) une revue thématique du Fonds pour la consolidation de la paix sur les synergies entre les droits humains et la consolidation de la paix.
- 3.I.14 Compte tenu des résultats des évaluations mentionnées plus haut, le Département a commencé à appliquer les recommandations formulées et à prendre en compte les enseignements à retenir dans l'établissement du projet de plan-programme pour 2026. Pour mieux cerner les besoins prioritaires en matière de médiation, il a contribué à l'organisation de différents types de séances stratégiques sur la conception du processus de médiation, à l'intention des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général. Il révisé actuellement son cadre relatif à l'innovation, en cherchant à prioriser et à maximiser les possibilités en matière d'innovation ainsi qu'à atténuer les risques liés aux nouvelles technologies et leurs incidences sur la paix et la sécurité. Comme suite aux évaluations relatives à la consolidation de la paix, le Département continuera de recourir à des processus de conception et de mise en œuvre participatifs afin de favoriser encore davantage la prise en main des programmes par les pays.

3.I.15 Il est prévu que le Département procède aux évaluations suivantes en 2026 :

- a) évaluation du projet du Département sur le renforcement des capacités nationales relatives aux jeunes et à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest ;
- b) évaluations du portefeuille du Fonds pour la consolidation de la paix concernant jusqu'à cinq pays.

Programme de travail

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Objectif

3.I.16 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques.

Stratégie

3.I.17 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :

- a) faciliter le règlement pacifique des différends, au titre du Chapitre VI de la Charte, au moyen d'activités de diplomatie préventive et de rétablissement, de consolidation et de pérennisation de la paix, et se servir de la structure politique et opérationnelle régionale unique partagée avec le Département des opérations de paix comme point d'entrée pour la liaison avec le terrain ;
- b) travailler en étroite coopération avec de nombreux acteurs, en particulier avec des organisations régionales et sous-régionales, y compris au titre du Chapitre VIII de la Charte ;
- c) promouvoir, pour contribuer à prévenir, atténuer, maîtriser et régler les conflits, une action plus efficace et cohérente fondée sur les principes suivants :
 - i) réagir rapidement face aux situations de conflit ;
 - ii) fournir rapidement des informations exactes, des analyses et des recommandations ;
 - iii) organiser et fournir un appui fonctionnel et technique aux missions de bons offices du Secrétaire général, y compris dans le cadre d'une médiation formelle, le cas échéant, afin d'aider le Secrétaire général à user activement de ses bons offices, conformément à la mesure 16 du Pacte pour l'avenir ;
 - iv) fournir un appui fonctionnel, politique et technique au Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions et la conduite des relations qu'il entretient avec les États Membres ;
 - v) soutenir le rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la diplomatie, de la médiation et du règlement pacifique des différends, conformément à la mesure 16 du Pacte pour l'avenir ;
 - vi) fournir des conseils et un appui fonctionnels aux missions politiques spéciales ;
 - vii) renforcer les capacités et les compétences du Département et les partenariats qu'il entretient avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations sous-régionales, régionales et internationales de façon à mieux régler les problèmes de paix et de sécurité ;
 - viii) suivre et évaluer l'impact des principales initiatives de prévention et d'atténuation des conflits et leur rapport coût-efficacité ;

- ix) élaborer des stratégies cohérentes de prévention des crises et de consolidation de la paix, en articulant les activités menées par le système des Nations Unies, notamment les équipes de pays, sur le plan de la diplomatie, de la sécurité, de l'action humanitaire et du développement à celles des autres acteurs internationaux et régionaux ;
- x) renforcer les liens politiques et opérationnels avec le système des Nations Unies au sens large, en particulier avec les équipes de pays, pour soutenir les activités de prévention et de consolidation de la paix dirigées par les pays, conformément à la mesure 18 du Pacte pour l'avenir ;
- xi) rendre opérationnels les programmes pour les femmes et la paix et la sécurité et pour les jeunes et la paix et la sécurité, afin de promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes et la contribution constructive des jeunes aux processus politiques et aux processus de consolidation de la paix, conformément aux mesures 19 et 20 du Pacte pour l'avenir.

3.I.18 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat de permettre aux États Membres d'être mieux en mesure de détecter, de prévenir et de régler les situations de conflit.

Exécution du programme en 2024

L'attachement à la diplomatie préventive, au règlement pacifique des différends et à l'importance du dialogue entre les États est réaffirmé dans le Pacte pour l'avenir

3.I.19 Par sa résolution [79/1](#), l'Assemblée générale a adopté le Pacte pour l'avenir, qui réaffirme l'attachement des États Membres à la diplomatie préventive, au règlement pacifique des différends et à l'importance du dialogue entre les États. Le Secrétaire général a été instamment prié d'user activement de ses bons offices et de veiller à ce que l'Organisation des Nations Unies ait les moyens nécessaires pour diriger et appuyer les efforts de médiation et de diplomatie préventive. Compte tenu de cette demande, dans le cadre du sous-programme, on a redoublé d'efforts pour aider l'ONU à collaborer étroitement avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la diplomatie préventive et de la médiation. On a continué de veiller à ce que le recours aux bons offices du Secrétaire général soit étayé par des cadres de politique générale adéquats fondés sur la Charte des Nations Unies, par des décisions législatives et par des capacités de planification, s'inspire des bonnes pratiques et permette de faire face à des problèmes émergents, tels que le phénomène des discours de haine, de la désinformation et de la mésinformation, les incidences des nouvelles technologies ou encore le rôle des acteurs non étatiques.

3.I.20 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.2).

Tableau 3.I.2
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
—	—	Les activités de coopération pilotées ou facilitées par l'ONU dans les domaines de la diplomatie préventive et de la médiation se sont poursuivies, conformément aux mesures pertinentes du Pacte pour l'avenir

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : les États Membres ont accès à une analyse politique élargie et renforcée afin d'éclairer la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits armés

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.21 Le travail réalisé dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les analyses de divers sujets contenues dans les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité soient plus complètes, et notamment à ce qu'elles intègrent des éclairages politiques et économiques, tiennent compte des questions de genre et des points de vue des jeunes femmes et hommes, le cas échéant, et soient informées par toute une gamme de perspectives sur les menaces contre la paix et la sécurité, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.I.22 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.3).

Tableau 3.I.3
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ont fourni des analyses plus complètes sur divers sujets, examinés notamment sous l'angle du développement socioéconomique et de l'égalité des genres, le cas échéant	Les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ont fourni des analyses plus complètes sur divers sujets, examinés notamment sous l'angle du développement socioéconomique, de l'égalité des genres et de la participation des jeunes, le cas échéant	Les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ont fourni des analyses plus complètes sur divers sujets, notamment des analyses intégrant des éclairages politiques et économiques, tenant compte des questions de genre et des points de vue des jeunes femmes et hommes, le cas échéant, et informées par toute une gamme de perspectives sur les menaces contre la paix et la sécurité	Les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité fournissent des analyses plus complètes de divers sujets, examinés notamment sous l'angle du développement socioéconomique, de l'égalité des genres, de la participation des jeunes et des changements climatiques, le cas échéant	Les rapports présentés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité fournissent des analyses plus complètes de divers sujets, notamment sous l'angle du développement socioéconomique, de l'égalité des genres, de la participation des jeunes et des changements climatiques, le cas échéant, et rendent compte de différents points de vue quant aux sources de menace contre la paix et la sécurité

Résultat 2 : réduction des menaces contre la paix et la sécurité internationales

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.23 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que la collaboration avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales se poursuive de façon à ce qu'un soutien accru puisse être apporté en faveur des efforts de rétablissement de la paix, sous la forme notamment d'analyses politiques et d'une assistance technique et opérationnelle sur demande à l'appui des processus politiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.I.24 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.4).

Tableau 3.I.4
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Une trêve nationale négociée sous l'égide de l'ONU a été déclarée au Yémen entre avril et octobre 2022	Un cessez-le-feu bilatéral et temporaire est entré en vigueur dans toute la Colombie le 3 août 2023	Des pourparlers indirects ont été organisés avec la participation de deux parties au conflit au Soudan	Les États Membres ont accès à davantage d'outils et de connaissances spécialisées aux fins de la prévention, de la maîtrise et du règlement des conflits	Les États Membres ont accès à davantage d'outils et de connaissances spécialisées aux fins de la prévention, de la maîtrise et du règlement des conflits
Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la Commission militaire conjointe 5+5 en Libye	Des progrès ont été réalisés dans le processus de paix au Mozambique, notamment l'achèvement des deux premières phases de la stratégie de désarmement, de démobilisation et de réintégration			

Résultat 3 : les organisations régionales et sous-régionales ont accès à un appui en matière de médiation, de diplomatie préventive et de bons offices

Projet de plan-programme pour 2026

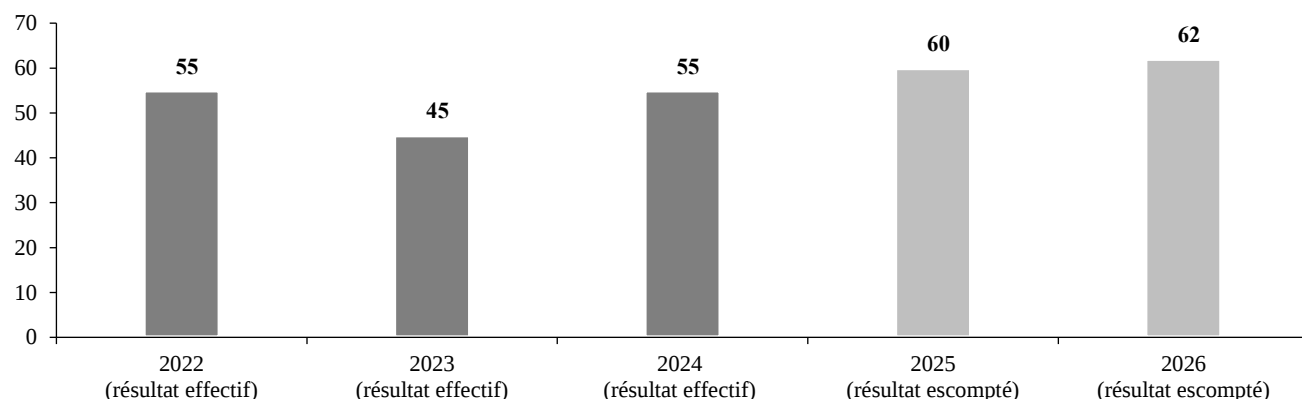
- 3.I.25 Comme indiqué dans la mesure 16 du Pacte pour l'avenir, les États Membres ont décidé de soutenir le rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la diplomatie, de la médiation et du règlement pacifique des différends, ainsi que de renforcer la coordination et la coopération entre ces organisations et l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Dans le cadre du sous-programme, on a collaboré avec un large éventail d'organisations régionales et sous régionales de toutes les régions du monde, à leur demande, en vue de soutenir le rôle qu'elles jouent dans les domaines de la diplomatie, de la médiation et du règlement pacifique des différends, de les aider à renforcer leurs capacités et d'améliorer la coordination aux niveaux stratégique et opérationnel.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.I.26 L'enseignement tiré est le suivant : on a constaté qu'améliorer la coopération entre l'ONU et les partenaires régionaux et sous-régionaux rendait plus efficaces les efforts de rétablissement de la paix et de médiation, et qu'apporter d'un appui spécialement adapté en fonction des différents contextes permettait de bâtir un socle de coopération plus solide. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à concevoir, à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives sur mesure adaptées au contexte pour répondre aux besoins des organisations régionales et sous-régionales en ce qui concerne la médiation et la diplomatie préventive.
- 3.I.27 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.I).

Figure 3.I.I

Mesure des résultats : nombre de projets lancés par des organisations régionales et sous-régionales pour renforcer leur coordination avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations régionales (résultat annuel)



Produits

3.I.28 On trouvera dans le tableau 3.I.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.I.5

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	70	69	68	69
Rapports du Secrétaire général :				
1. Rapport destiné à l'Assemblée générale sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres	1	1	—	1
2. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	16	16	16	16
3. Rapport destiné à l'Assemblée générale établi en application de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité	1	1	1	1
4. Rapports destinés au Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité	50	50	50	50
5. Rapports destinés au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur les mesures de confiance à l'échelon régional	2	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	105	226	105	105
6. Séances ou consultations de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires	16	42	16	16
7. Séances ou consultations du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	80	175	80	80
8. Réunions ou consultations du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	4	4	4	4
9. Manifestations parallèles de haut niveau organisées pendant l'Assemblée générale sur les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits	5	5	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	195	195	195	195

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus :	Produits livrés :	Produits prévus :	Produits prévus :
	2024	2024	2025	2026
10. Séminaires, activités de formation et rencontres universitaires sur les moyens de promouvoir la diplomatie préventive et le rétablissement et la consolidation de la paix	195	195	195	195
C. Activités de fond				
Bons offices : bons offices et diplomatie préventive ; missions et réunions diplomatiques de haut niveau, dont missions et réunions organisées conjointement avec plus de 24 organisations régionales ; missions d'évaluation stratégique et appui à quelque 22 missions politiques spéciales dans le cadre de missions de bons offices, y compris appui à la médiation.				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec des représentants d'États Membres de toutes les régions, d'organisations régionales et internationales et d'organisations de la société civile ; réunions de coordination stratégique avec les partenaires concernés.				
Bases de données et supports numériques : bases de données telles que le Centre de données sur la paix et la sécurité, United Nations Peacemaker et Diplomatic Pulse.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : produits de communication sur les travaux du Département (Politically Speaking, Diplomacy for Peace et comptes sur certaines plateformes de médias sociaux).				

Sous-programme 2 Assistance électorale

Objectif

- 3.I.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la capacité des États Membres qui en font la demande d'organiser et de tenir des élections ouvertes à toutes et à tous, transparentes et pacifiques, qui recueillent la confiance du public et concourent à la stabilité et à la sécurité, notamment dans les situations de transition et d'après-conflit.

Stratégie

- 3.I.30 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on continuera de fournir en temps opportun une assistance électorale aux États Membres, à leur demande ou en application d'un mandat de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, en étroite coordination avec les autres entités compétentes des Nations Unies, sous la direction du coordonnateur ou de la coordonnatrice des Nations Unies pour l'assistance électorale. On s'emploiera plus précisément à faire ce qui suit :
- a) déployer des experts techniques et effectuer divers types de missions électorales pour épauler les États Membres qui en font la demande, notamment en ce qui concerne la constitution et la mise en place des organismes électoraux, l'élaboration ou la réforme des cadres et systèmes électoraux, la prise en charge de problèmes politiques et techniques survenant dans la conduite des processus électoraux, l'élaboration d'activités d'éducation et d'inscription des électeurs et la promotion de la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux opérations électorales et aux processus politiques ;
 - b) établir et renforcer des partenariats avec les organisations régionales apporter à celles qui en font la demande un appui en matière de renforcement des capacités, notamment en organisant, conjointement avec elles et avec d'autres entités des Nations Unies compétentes, des activités de formation à l'intention des États Membres dans diverses régions, portant entre autres sur l'égalité des genres et les élections, le renforcement de la crédibilité et de l'intégrité des opérations électorales et la prévention des violences liées aux élections ;
 - c) élaborer ou mettre à jour des politiques internes sur l'assistance électorale, en étroite coopération avec d'autres entités compétentes des Nations Unies, et examiner les initiatives et

la documentation d'autres entités des Nations Unies qui ont un lien avec les élections, et y contribuer ;

- d) tenir et gérer le fichier unique des spécialistes des affaires électorales de l'ONU et préserver la mémoire institutionnelle en matière d'assistance électorale ;
- e) aider les États Membres qui en font la demande à évaluer les incidences des technologies numériques et émergentes, y compris des médias sociaux, dans le contexte des opérations électorales.

3.I.31 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les processus électoraux sont plus inclusifs, pacifiques et transparents ;
- b) les organes électoraux sont renforcés ;
- c) les cadres et systèmes électoraux sont plus efficaces ;
- d) les activités d'éducation et d'inscription des électeurs sont améliorées ;
- e) les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes appartenant à d'autres groupes sous-représentés ou marginalisés, dont celles vivant dans des zones rurales dépourvues d'infrastructures, participent davantage aux opérations électorales et aux processus politiques ;
- f) les capacités électorales des organisations régionales sont renforcées ;
- g) une assistance électorale cohérente et coordonnée est fournie avec constance aux États Membres.

Exécution du programme en 2024

Augmentation du nombre de réseaux de femmes dans les organismes de gestion des élections

3.I.32 En 2024, dans le cadre du sous-programme, on a continué de promouvoir l'égalité des genres dans les organismes de gestion des élections en soutenant des initiatives destinées à accroître la représentation des femmes dans des postes à responsabilité. On a notamment proposé des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités sur mesure conçus pour remédier aux obstacles entravant l'accès des femmes à des rôles de décision dans ce type d'organismes. On a collaboré avec les États Membres, la société civile et les partenaires internationaux en vue de créer et d'appuyer des réseaux de hautes responsables d'organismes de gestion des élections, de façon à encourager le mentorat, l'entraide entre pairs et la mise en commun des connaissances. On s'est attaché à faire reconnaître la voix des femmes comme étant un élément indispensable de l'administration et de la gouvernance des opérations électorales dans le monde entier.

3.I.33 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.6).

Tableau 3.I.6
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
Le Réseau arabe pour la participation des femmes aux élections a mené des activités	Le Réseau arabe pour la participation des femmes aux élections a poursuivi ses activités, notamment en apportant un appui au niveau national	Un réseau des présidentes d'organismes de gestion des élections en Afrique a été créé

Résultats escomptés pour 2026

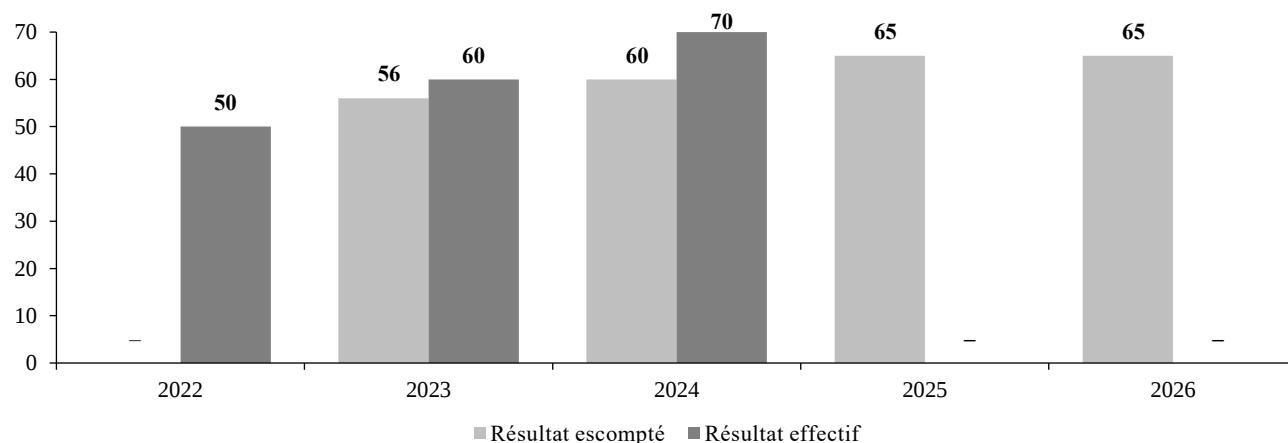
Résultat 1 : de meilleures possibilités de formation régionale pour les agents électoraux des États Membres

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.34 Le travail réalisé dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 70 personnes représentant des États Membres participent à des séances de formation régionales en matière d'élections organisées ou soutenues par l'ONU, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 60 représentants.
- 3.I.35 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.II).

Figure 3.I.II

Mesure des résultats : nombre de représentants d'États Membres assistant aux formations électorales régionales organisées ou soutenues par l'ONU en partenariat avec des organisations régionales et sous-régionales (résultat annuel)



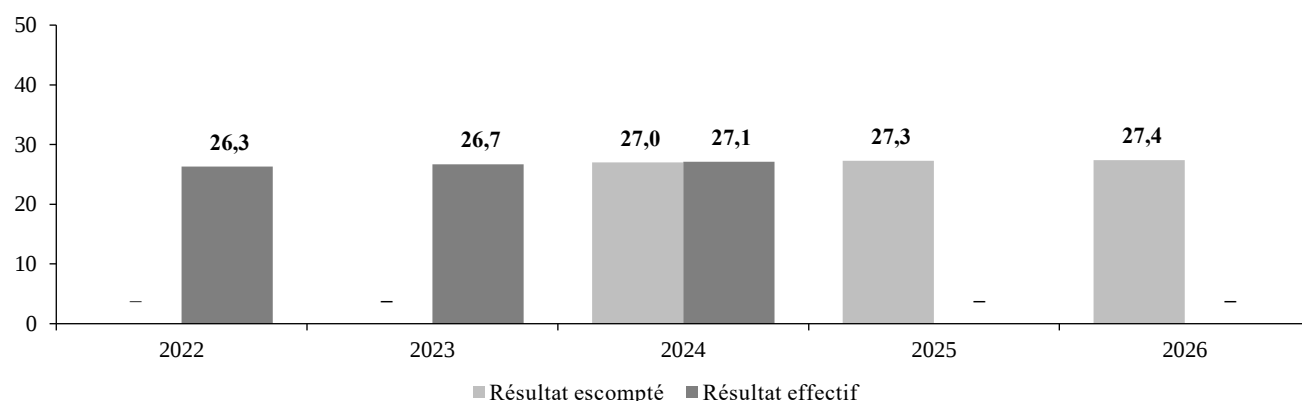
Résultat 2 : renforcement de la représentation des femmes dans les processus électoraux et politiques

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.36 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que le pourcentage de femmes parlementaires dans les pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU s'établisse à 27,1 % en moyenne, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 27 %.
- 3.I.37 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.III).

Figure 3.I.III

Mesure des résultats : pourcentage de femmes parlementaires dans les pays bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU (résultat annuel)



Résultat 3 : renforcement des capacités des États Membres bénéficiant d'une assistance électorale de l'ONU grâce à des initiatives menées conjointement avec des organisations régionales et sous-régionales

Projet de plan-programme pour 2026

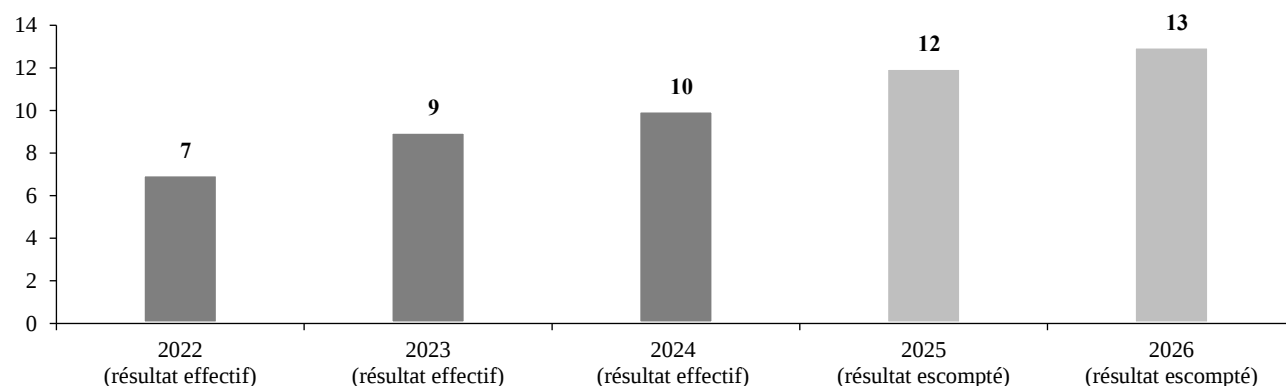
- 3.I.38 Coordonner l'assistance électorale est un exercice particulièrement délicat, car cela implique de veiller à la cohérence et à la concordance des activités d'un vaste éventail d'acteurs internationaux, régionaux, nationaux et locaux tout en tenant compte de dynamiques politiques, logistiques et techniques complexes pour garantir la tenue d'élections crédibles et pacifiques. À cette fin, dans le cadre du sous-programme, on s'est efforcé ces dernières années de coordonner et de renforcer la capacité des organismes régionaux et sous-régionaux d'aider leurs États membres à organiser des élections crédibles et pacifiques.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.I.39 L'enseignement tiré est le suivant : on a constaté qu'une coopération accrue avec les organisations régionales et sous-régionales s'est avérée un moyen efficace d'aider les États Membres comme les organisations internationales à résoudre leurs difficultés en matière de coordination et à encourager l'apprentissage entre pairs et le développement des capacités électorales. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on apportera un appui aux organisations régionales et sous-régionales sous la forme d'initiatives de développement des capacités visant à favoriser l'apprentissage entre pairs et l'harmonisation, selon qu'il sera utile.
- 3.I.40 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.IV).

Figure 3.I.IV

Mesure des résultats : nombre d'organisations régionales et sous-régionales participant à des initiatives de développement des capacités électorales (résultat annuel)



Produits

3.I.41 On trouvera dans le tableau 3.I.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.I.7

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	—	—	1	—
1. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur le renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation	—	—	1	—
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	—	—	1	—
2. Séance plénière de l'Assemblée générale	—	—	1	—
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	33	34	36	36
3. Déploiement d'observateurs électoraux internationaux à la demande d'États Membres ou d'autres organisations	1	1	1	1
4. Projets d'assistance électorale pour des États Membres	32	33	35	35
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	23	23	26	26
5. Activités de formation et ateliers organisés aux niveaux régional et national, à l'intention des administrateurs et agents électoraux, sur des questions électorales essentielles (égalité des genres et élections, violence et élections, observation des élections, etc.)	23	23	26	26
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	7	7	7
6. Directives techniques et documents de référence sur les opérations électorales, le droit électoral et l'organisation et la gestion des élections	7	7	7	7
Missions électorales (nombre de missions)	32	34	34	34
7. Missions d'appui technique, de conseil ou d'examen à l'appui des opérations électorales	32	34	34	34

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : appui technique aux processus électoraux d'environ 50 États Membres, en particulier en matière de systèmes et cadres électoraux, de prise en compte des questions de genre, d'inscription des électeurs et d'opérations électorales ; consultations, notamment avec des gouvernements, des entités des Nations Unies et des organisations de la société civile, dont des organisations de femmes.

Bases de données et autres supports numériques : fichier unique des spécialistes des affaires électorales ; dossiers sur la fourniture de l'assistance électorale en vue de la préservation de la mémoire institutionnelle de l'ONU.

Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

Objectif

- 3.I.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de bien s'acquitter de sa tâche.

Stratégie

- 3.I.43 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à faciliter l'exécution pleine, entière et diligente des travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, notamment en s'employant à :
- a) Aider la présidence mensuelle du Conseil à exercer ses fonctions officielles, s'agissant en particulier de définir et d'exécuter son programme de travail mensuel, et fournir à la présidence, aux membres du Conseil et aux autres États Membres des conseils sur des questions de procédure ou de fond intéressant le déroulement des séances et les activités du Conseil ;
 - b) Coordonner les travaux nécessaires à la publication de la documentation officielle du Conseil, sans erreurs et en temps utile, à savoir notamment les décisions et autres documents du Conseil ainsi que les communications pertinentes du Secrétariat, des États Membres et d'autres entités ;
 - c) Appuyer les travaux des organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions, les autres comités et les groupes de travail, ainsi que les équipes de surveillance et groupes d'experts qui y sont associés, notamment en fournissant des conseils sur des questions de procédure et de fond à la présidence et aux autres membres du Conseil ;
 - d) Apporter un appui aux missions organisées par le Conseil et à la présidence des organes subsidiaires de celui-ci dans les pays et les régions concernés par les questions dont il est saisi ;
 - e) Aider le Conseil à élaborer et à appliquer les régimes de sanctions, notamment en réalisant, à sa demande, des évaluations des régimes ;
 - f) Organiser des séances de formation à l'intention des nouveaux membres du Conseil et des nouveaux présidents et membres des comités des sanctions, et collaborer avec l'ensemble du système des Nations Unies et les États Membres en vue d'améliorer le fonctionnement des comités des sanctions ainsi que de faire mieux connaître les sanctions du Conseil et d'en renforcer l'application ;
 - g) Diffuser immédiatement la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU auprès des États Membres, des entités des Nations Unies, des organisations régionales et internationales et du secteur privé, chaque fois que le Conseil et les comités des sanctions décideront d'y inscrire de nouveaux noms ou de procéder à des radiations ;

- h) Fournir aux États Membres des études et des analyses portant spécialement sur la pratique et les procédures du Conseil, au moyen de publications comme le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ou l'*Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité* ou par la diffusion d'autres sources d'informations et de données sur des domaines particuliers de la pratique du Conseil ;
- i) Répondre aux demandes de recherche ou de conseil émanant des États Membres et organiser, si demande en est faite, des sessions d'information sur tel ou tel point ; contribuer à la plateforme Centre de données sur la paix et la sécurité, qui est accessible au public et qui est gérée conjointement par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix.

3.I.44 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Le Conseil de sécurité est en mesure de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies ;
- b) Le Conseil de sécurité et les comités des sanctions sont en mesure d'appliquer des sanctions ciblées ;
- c) Les États Membres peuvent compter sur des informations actualisées et complètes concernant la pratique et les procédures du Conseil de sécurité, ce qui leur permet d'être mieux armés pour participer aux travaux du Conseil et contribuer activement au bon fonctionnement de celui-ci.

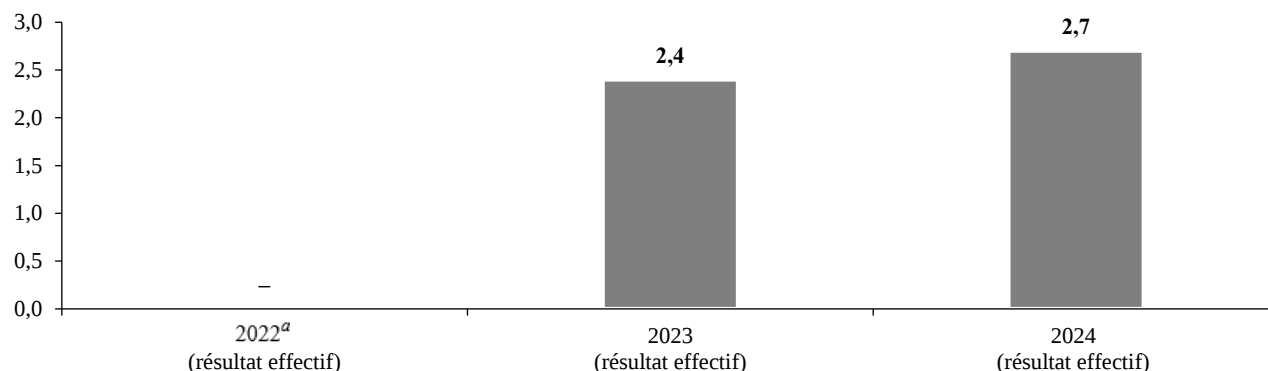
Exécution du programme en 2024

Amélioration de l'accès des États Membres et du public aux informations concernant le Conseil de sécurité

- 3.I.45 Le site Web public du Conseil de sécurité est la source d'information qui fait autorité sur les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires pour les membres de l'Organisation et le grand public. En réponse aux commentaires des États Membres et en vue d'améliorer l'accessibilité, dans le cadre du sous-programme, on a lancé en juillet 2024 une version améliorée du site Web du Conseil, qui comporte les fonctions suivantes : un affichage interactif du programme de travail du Conseil ; une fonction de recherche optimisée qui permet d'accéder à tous les documents du Conseil de sécurité dans la Bibliothèque numérique des Nations Unies ; des fonctions d'accessibilité améliorées pour les personnes handicapées. Ces améliorations ont suscité des réactions positives de la part des utilisateurs et le site Web répond mieux aux besoins des membres du Conseil de sécurité et des autres utilisateurs, comme en témoigne l'augmentation de 12,5 % du nombre d'utilisateurs actifs de juillet à décembre 2024, par rapport à la même période en 2023.
- 3.I.46 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.V).

Figure 3.I.V

Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs actifs du site Web du Conseil de sécurité au cours de la période de juillet à décembre (en millions)



^a Pas de données disponibles pour 2022.

Résultats escomptés pour 2026

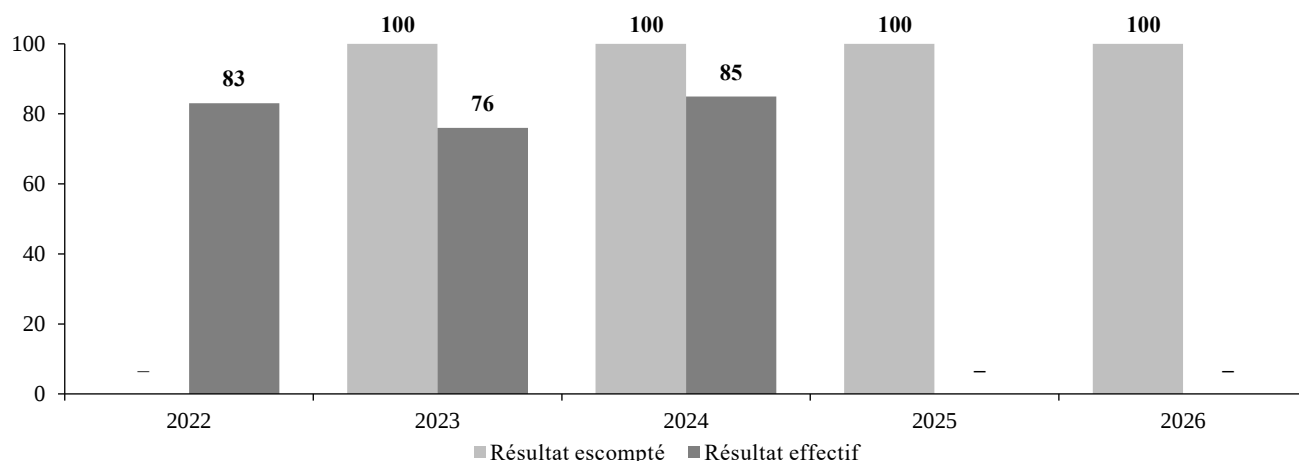
Résultat 1 : les membres du Conseil de sécurité reçoivent en temps utile des informations sur l'application des sanctions

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.47 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les comités des sanctions reçoivent les candidatures d'expert qui leur étaient proposées dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe d'experts ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe dans 85 % des cas, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 100 %. La cible n'a pas été atteinte en raison des difficultés persistantes s'agissant de trouver des candidats qualifiés, en particulier dans des domaines de compétence spécialisés tels que les armes, les groupes armés ou les ressources naturelles.
- 3.I.48 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.VI).

Figure 3.I.VI

Mesure des résultats : pourcentage de candidatures d'expert proposées aux comités des sanctions dans un délai de deux semaines à compter du renouvellement du mandat du groupe d'experts ou dans un délai de six semaines à compter de la création du groupe



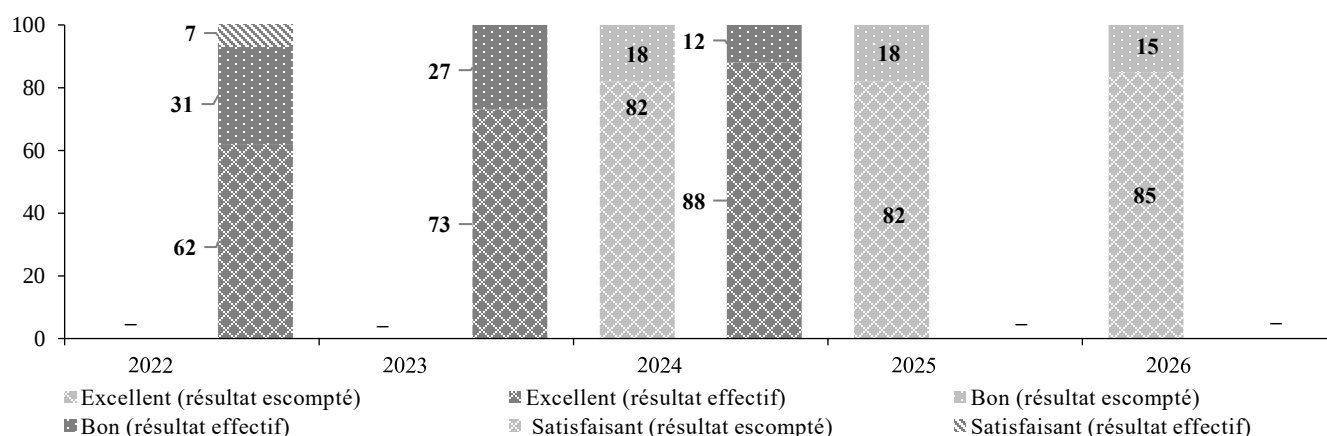
Résultat 2 : renforcement de la sensibilisation des États Membres aux travaux du Conseil de sécurité

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.49 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 88 % des participants aux ateliers de formation initiale organisés pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité estiment que la qualité de l'atelier était « excellente » et à ce que 12 % estiment qu'elle était « bonne », ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir que 82 % des participants estiment que la qualité de l'atelier était « excellente » et que 18 % estiment qu'elle était « bonne ».
- 3.I.50 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.VII).

Figure 3.I.VII

Mesure des résultats : pourcentage des participants aux ateliers de formation initiale organisés pour les nouveaux membres du Conseil de sécurité ayant estimé que la qualité de l'atelier était « satisfaisante », « bonne » ou « excellente »



Résultat 3 : les États Membres et le public ont plus facilement accès à des informations analytiques récentes et actualisées sur la pratique et les travaux du Conseil de sécurité

Projet de plan-programme pour 2026

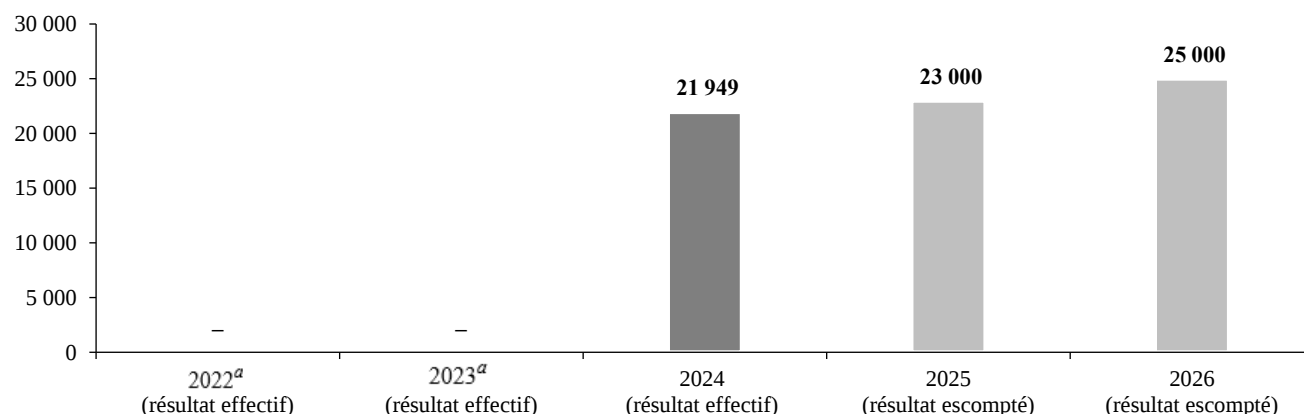
- 3.I.51 Dans le cadre du sous-programme, on fournit des informations sur la pratique et les travaux du Conseil de sécurité, au moyen de bases de données et de tableaux de bord, afin d'améliorer l'accès à l'information et la prise de décision par les membres du Conseil et les États Membres.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.I.52 L'enseignement tiré est le suivant : il faut améliorer les bases de données et les informations afin de mettre en lumière les tendances pertinentes, de fournir des analyses et d'améliorer la compréhension de la pratique et des travaux du Conseil de sécurité. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on améliorera les ensembles de données existants en élargissant leur portée et en recueillant davantage de données en temps réel, et on créera de nouvelles bases de données, dont une sur les résultats des votes du Conseil, en s'appuyant sur les commentaires reçus des membres du Conseil et des États Membres.
- 3.I.53 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.VIII).

Figure 3.I.VIII

Mesure des résultats : nombre de consultations des bases de données sur le site Web du Conseil de sécurité



^a Pas de données disponibles pour 2022 et 2023.

Produits

- 3.I.54 On trouvera dans le tableau 3.I.8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.I.8

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	54	54	54	54
1. Notification au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Liste des communications émanant de particuliers ou d'organismes non gouvernementaux établie au titre du paragraphe A de l'annexe du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité	1	1	1	1
3. Exposés succincts sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen	52	52	52	52
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	400	439	400	400
4. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires et réunions connexes, y compris l'appui apporté à la publication des résolutions, des déclarations de la présidence, des communiqués de presse et des autres décisions du Conseil et de ses organes subsidiaires	400	550	400	540
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	8	8	8	8
5. Activités visant à faire connaître aux nouveaux membres du Conseil de sécurité les procédures, pratiques et méthodes de travail en constante évolution du Conseil et de ses organes subsidiaires	8	8	8	8
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
6. <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
7. Recueil des <i>Résolutions et décisions du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	29	29	29	29
8. Récapitulatif des mandats relatifs aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales en cours autorisées par le Conseil de sécurité	1	1	1	1
9. Récapitulatif des mandats du Conseil de sécurité et des rapports présentés au Conseil	12	12	12	12
10. Récapitulatifs des mandats concernant les questions transversales, les femmes et la paix et la sécurité, les enfants et les conflits armés, et la protection des civils en période de conflit armé	3	3	3	3
11. <i>Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité</i>	1	1	1	1
12. Statistiques des débats du Conseil de sécurité	12	12	12	12
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations, conseils et activités de mobilisation auprès du Conseil de sécurité pour l'élaboration du rapport du Conseil à l'Assemblée générale ; recherches ad hoc entreprises à la demande d'États Membres sur la pratique et les procédures actuelles ou passées du Conseil de sécurité.				
Bases de données et supports numériques : base de données sur les procédures, les pratiques et les méthodes de travail du Conseil, y compris des données concernant plus de 200 séances publiques organisées chaque année sur une cinquantaine de questions examinées par le Conseil ; fichier d'experts pour les organes subsidiaires du Conseil de sécurité, et Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU dans toutes les langues officielles en vue de sa diffusion auprès des États Membres, du secteur privé et d'autres parties prenantes ; tableaux de bord interactifs sur la représentation des femmes au Conseil, les membres du Conseil, la présidence et vice-présidence des organes subsidiaires du Conseil et les réunions organisées selon la formule Arria ; ensembles de données liés aux travaux du Conseil publiés sur la plateforme Centre de données sur la paix et la sécurité.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans les six langues officielles de l'ONU, destiné aux États Membres et au public ; publications sur les médias sociaux et articles reliant les activités du Conseil aux aspects constitutionnels et procéduraux mis en évidence dans le <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> .				

Sous-programme 4 Décolonisation

Objectif

- 3.I.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la décolonisation des 17 territoires non autonomes, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme.

Stratégie

- 3.I.56 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) Fournir un appui fonctionnel au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à la Quatrième Commission, s'agissant notamment d'élaborer des documents de travail du Secrétariat et des rapports du Secrétaire général, ainsi que d'apporter des contributions à l'élaboration du rapport annuel de la présidence du Conseil économique et social sur l'application de la Déclaration par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ;
 - b) Fournir des conseils, des documents d'information et un appui fonctionnel aux réunions, aux séminaires régionaux annuels et aux missions de visite du Comité spécial, ainsi qu'aux réunions de la Quatrième Commission et du Conseil économique et social, en étroite coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ;
 - c) Entretenir des relations avec les représentantes et représentants des territoires non autonomes et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et collaborer avec le Département de la communication globale, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications pour diffuser des informations sur la décolonisation, notamment en améliorant le site Web sur les Nations Unies et la décolonisation, et appuyer l'exécution d'un programme de diffusion visant à mobiliser les établissements d'enseignement et la société civile pour qu'ils développent leurs activités dans le domaine de la mémoire du colonialisme, ses causes profondes et ses conséquences.
- 3.I.57 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Promotion de mesures concrètes visant à mettre fin au colonialisme ;
 - b) Mise au point de programmes de travail, au cas par cas, pour la décolonisation des territoires non autonomes ;
 - c) Prise de décisions éclairées en temps utile par le Comité spécial dans le cadre de l'examen de la situation des territoires non autonomes.

Exécution du programme en 2024

Le Comité spécial a effectué une mission de visite aux Îles Vierges britanniques

- 3.I.58 L'Assemblée générale a réaffirmé, en dernier lieu dans sa résolution [79/114](#), que les missions de visite menées par l'Organisation dans les territoires non autonomes étaient un bon moyen de connaître la situation des habitants de ces territoires, comme le veulent les résolutions de l'Organisation portant sur des territoires déterminés. Elle a également prié le Comité spécial d'envoyer au moins une mission de visite par an. Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont permis de planifier et d'effectuer une mission de visite aux Îles Vierges britanniques

en août 2024. En décembre 2024, une enquête de satisfaction a été menée auprès des membres de la mission de visite, qui se sont déclarés satisfaits à 100 % du soutien fourni.

3.I.59 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.9).

Tableau 3.I.9
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
–	–	Le Comité spécial a effectué une mission de visite aux Îles Vierges britanniques et publié un rapport (A/AC.109/2025/20)

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : le Comité spécial a accès à des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme 2030 dans les territoires non autonomes

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.60 Le travail réalisé dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les documents de travail comprennent des informations récentes et à jour sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes, au cas par cas, et sur la base de données officielles, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.I.61 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.10).

Tableau 3.I.10
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Le Comité spécial a eu accès à des informations sur les conditions économiques, sociales et environnementales dans les territoires non autonomes	Le Comité spécial a eu accès à des informations sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes, au cas par cas	Le Comité spécial a eu accès, en temps utile, à des informations actualisées sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes, au cas par cas	Le Comité spécial a accès, en temps utile, à des informations actualisées sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes	Le Comité spécial a accès, en temps utile, à des informations actualisées sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes

Résultat 2 : le Comité spécial dispose d'une liste à jour d'experts qualifiés dans le domaine de la décolonisation

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.62 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis au Comité spécial d'avoir accès à une liste paritaire d'expertes et d'experts qualifié(e)s dans le domaine de la décolonisation, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.I.63 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.11).

Tableau 3.I.11
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
—	Une liste d'experts sur la décolonisation a été mise à la disposition du Comité spécial, à partir de laquelle le Bureau a sélectionné les experts invités au séminaire régional pour le Pacifique	Le Comité spécial a continué à avoir accès à une liste d'experts sur la décolonisation La liste d'experts présélectionnés respectait la parité des genres	La liste d'experts sur la décolonisation mise à la disposition du Comité spécial est élargie et devient ainsi plus représentative du point de vue du genre, de la géographie et des domaines de spécialité	La liste d'experts sur la décolonisation mise à la disposition du Comité spécial est élargie et devient ainsi plus représentative du point de vue de la géographie et des domaines de spécialité

Résultat 3 : diffusion plus large d'informations sur la décolonisation

Projet de plan-programme pour 2026

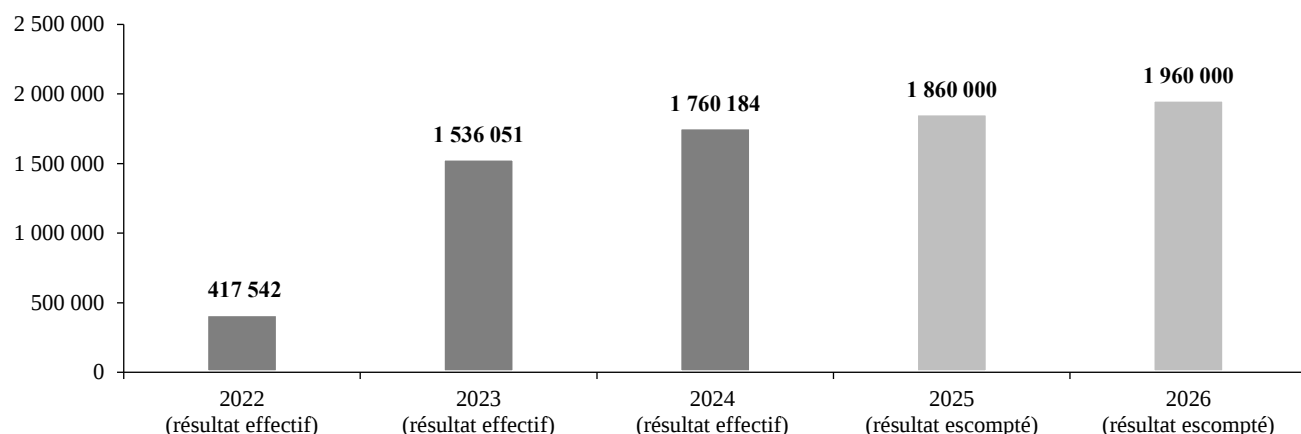
- 3.I.64 Dans sa résolution 79/113, l'Assemblée générale a estimé qu'il était important de poursuivre et d'accroître ses efforts pour diffuser les informations sur la décolonisation et prié le Secrétaire général de développer davantage l'information fournie sur le site Web de l'Organisation consacré à la décolonisation et d'utiliser tous les moyens d'information disponibles pour faire connaître l'action de l'Organisation dans le domaine de la décolonisation. Dans le cadre du sous-programme, on met régulièrement à jour le site Web « Les Nations Unies et la décolonisation » pour y ajouter de nouveaux contenus relatifs à la décolonisation et aux territoires non autonomes.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.I.65 L'enseignement tiré est le suivant : il convient de rendre les informations communiquées sur le site Web plus attrayantes grâce à la production de contenus interactifs, visuels et thématiques dans toutes les langues officielles. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on améliorera le site Web, notamment en actualisant et en enrichissant son contenu pour s'assurer qu'il est à jour, pertinent et informatif, en le rendant plus visuellement attrayant et en améliorant la fonctionnalité de recherche.
- 3.I.66 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.IX).

Figure 3.I.IX

Mesure des résultats : nombre de pages vues sur le site Web « Les Nations Unies et la décolonisation »



Produits

3.I.67 On trouvera dans le tableau 3.I.12 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.I.12

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	22	22	23	22
1. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1
4. Rapport du Secrétaire général sur la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme	—	—	1	—
5. Rapport sur Porto Rico établi par le Rapporteur du Comité spécial à l'intention du Comité	1	1	1	1
6. Documents de travail sur chacun des 17 territoires non autonomes, établis à l'intention du Comité spécial	17	17	17	17
7. Rapport du Président du Conseil économique et social sur les informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	43	44	41	41
8. Séance plénière de l'Assemblée générale	1	1	1	1
9. Séances de la Quatrième Commission	8	10	8	8
10. Séances plénières du Comité spécial	10	11	10	10
11. Séminaires régionaux pour les régions des Caraïbes et du Pacifique	6	5	5	5
12. Réunions du Bureau du Comité spécial	10	10	10	10
13. Réunions du Bureau du Comité spécial avec le Secrétaire général	1	1	1	1
14. Consultations du Comité spécial	5	5	5	5
15. Séances du Conseil économique et social	2	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	1	1	1	1
16. Missions effectuées dans les territoires non autonomes en application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale	1	1	1	1
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, disponible dans les six langues officielles de l'Organisation et destiné aux 17 territoires non autonomes, aux États Membres et au grand public.				

Sous-programme 5 Question de Palestine

Objectif

- 3.I.68 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre efficace et rationnelle du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans le cadre des efforts que celui-ci déploie pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien.

Stratégie

- 3.I.69 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) Organiser les réunions du Comité et du Bureau ; organiser des manifestations à l'échelle mondiale à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, y compris une manifestation de haut niveau à New York ; commémorer l'anniversaire de la Nakba, notamment par l'organisation de manifestations annuelles et la diffusion d'archives et de témoignages, comme le veut la résolution [79/82](#) de l'Assemblée générale ; mener une campagne de communication auprès des entités des Nations Unies et des États Membres au sujet de la question de Palestine ; entreprendre d'autres activités de communication et de sensibilisation et organiser des manifestations et des conférences internationales ;
 - b) Développer et étendre la présence numérique du Comité, notamment par l'intermédiaire de son site Web et de ses comptes sur les médias sociaux, dont le service est assuré dans le cadre du sous-programme, et accroître la collection de documents du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine et les publications en ligne ;
 - c) Communiquer et coopérer avec la société civile et les parlementaires en ce qui concerne la question de Palestine ;

- d) Mettre en œuvre les activités du Comité visant à renforcer les capacités des fonctionnaires palestiniens, en mettant l'accent sur les communications stratégiques et le protocole diplomatique.

3.I.70 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) L'action menée par le Comité contribue à mobiliser la communauté diplomatique en faveur de la réalisation de la solution des deux États, de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et d'un règlement juste, global et durable de la question de Palestine ;
- b) Des informations sont fournies au grand public, à la société civile et aux médias au sujet de la question de Palestine ainsi que des travaux du Comité ;
- c) Les capacités institutionnelles du Gouvernement de l'État de Palestine sont renforcées dans des domaines tels que la communication stratégique et le protocole diplomatique.

Exécution du programme en 2024

Accroître la reconnaissance de l'État de Palestine

3.I.71 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis de venir en aide au Comité dans le cadre d'activités de sensibilisation touchant un plus grand nombre d'États Membres et d'organisations régionales et sous-régionales. Depuis 2022, le Comité a effectué des visites auprès de 16 organisations régionales et sous-régionales afin de mener des activités de mobilisation et de sensibilisation. En 2024, ces travaux ont permis à la Communauté des Caraïbes (CARICOM) de devenir la première organisation sous-régionale dont tous les membres ont reconnu l'État de Palestine, mobilisant ainsi davantage la communauté internationale en faveur de la réalisation de la solution des deux États, de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et d'un règlement juste, global et durable de la question de Palestine.

3.I.72 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.13).

Tableau 3.I.13
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
—	—	La CARICOM est devenue la première organisation sous-régionale dont tous les membres reconnaissent l'État de Palestine

Résultats escomptés pour 2026

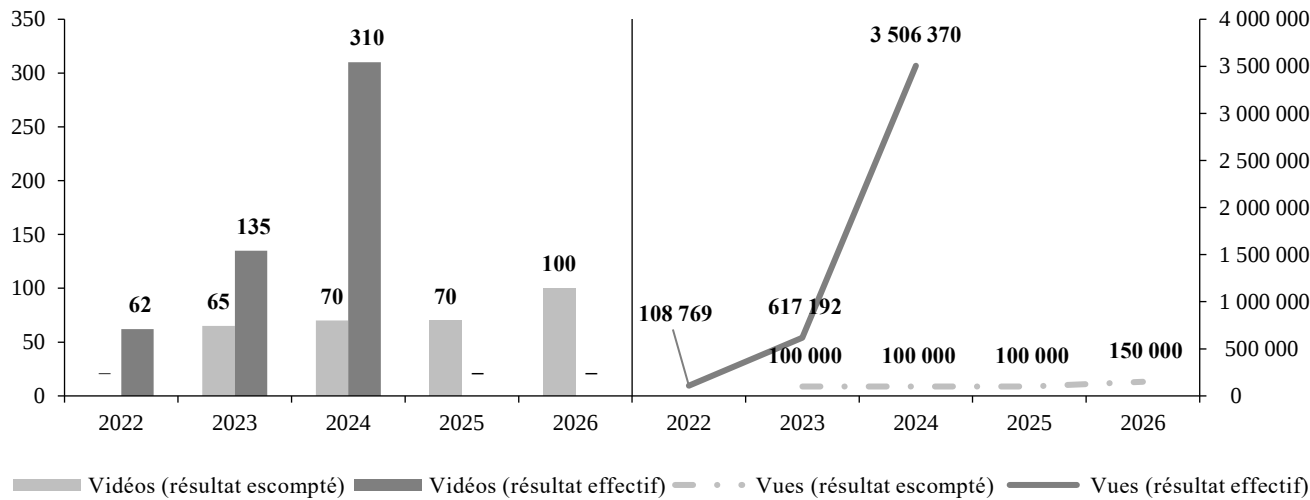
Résultat 1 : renforcement de la présence numérique et de la mobilisation du public par le Comité sur la question de Palestine

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.73 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la mobilisation du public par le Comité sur la question de Palestine, avec 310 vidéos publiées et plus de 3,5 millions de vues sur le site Web, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 70 vidéos et 100 000 vues.
- 3.I.74 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.X).

Figure 3.I.X
Mesure des résultats : accès aux vidéos publiées sur la question de Palestine

(Nombre de vues et nombre de vidéos)

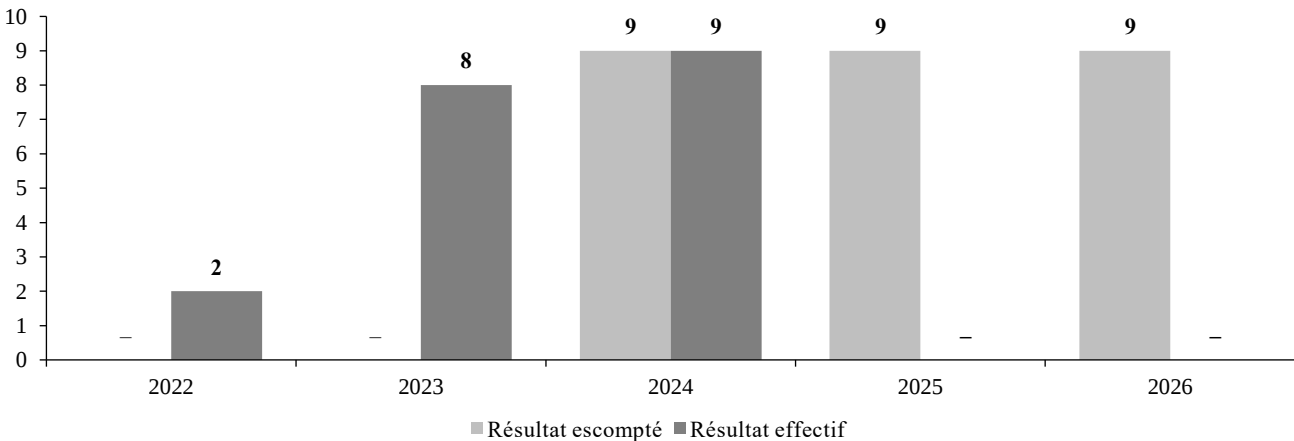


Résultat 2 : renforcement de l'action du Comité visant à sensibiliser le public à la question de Palestine

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.75 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis au Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de faire neuf déclarations à la presse, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.I.76 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.XI).

Figure 3.I.XI
Mesure des résultats : nombre de déclarations à la presse faites par le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien



Résultat 3 : amélioration des réunions d’information du Comité et des échanges avec le Conseil de sécurité

Projet de plan-programme pour 2026

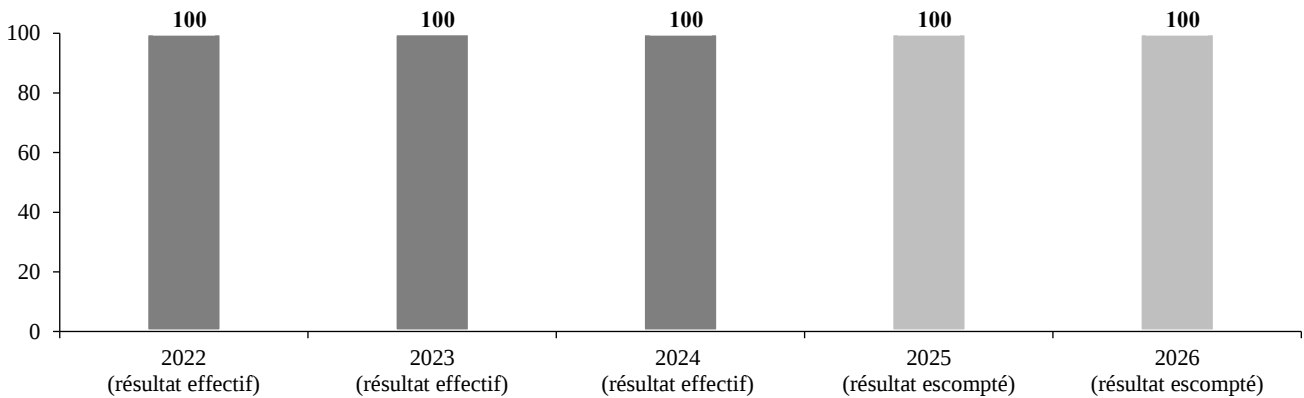
3.I.77 Dans le cadre du sous-programme, on s’attache à promouvoir l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment au moyen d’exposés détaillés lors des réunions du Comité et d’activités de sensibilisation auprès des membres élus du Conseil de sécurité.

Enseignements tirés et changements prévus

3.I.78 L’enseignement tiré est le suivant : il faut tenir compte des observations des membres du Comité qui ont estimé que les réunions de celui-ci étaient souvent trop axées sur la procédure et qu’il pourrait y avoir davantage d’échanges avec les membres élus du Conseil de sécurité. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on augmentera le nombre d’exposés présentés par des experts, tels que les rapporteuses et rapporteurs spéciaux et les représentantes et représentants d’organisations de la société civile, ainsi que de témoignages entendus lors des réunions du Comité, et on poursuivra le dialogue avec le Conseil de sécurité.

3.I.79 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.XII).

Figure 3.I.XII
Mesures des résultats : pourcentage de membres du Comité et d’observateurs satisfaits de l’appui apporté dans le cadre du sous-programme aux activités de sensibilisation des États Membres



Produits

3.I.80 On trouvera dans le tableau 3.I.14 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.I.14
Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport du Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soumis à l’Assemblée générale	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
2. Programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien soumis à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	32	41	32	32
3. Réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	6	6	6	6
4. Réunions du Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	8	9	8	8
5. Consultations du Comité avec des organisations de la société civile actives sur la question de Palestine	2	5	2	2
6. Réunions internationales, conférences, visites de délégations et autres activités du Comité	16	21	16	16
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	34	30	34	30
7. Formations sur la diplomatie internationale au Siège de l'Organisation des Nations Unies à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien	30	30	30	30
8. Formations à l'Office des Nations Unies à Genève à l'intention des fonctionnaires du Gouvernement palestinien	4	—	4	—
Publications (nombre de publications)	8	8	8	6
9. Rapports finaux ou comptes rendus de réunions internationales, conférences et autres activités convoquées sous les auspices du Comité	8	8	8	6
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	67	67	64	64
10. Bulletin d'information « NGO Action News » sur les activités récentes et à venir organisées par des organisations de la société civile associées au Comité	51	51	48	48
11. Bulletin sur les activités des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine	12	12	12	12
12. Études, notes d'information et bulletins d'information sur le Comité, le travail effectué dans le cadre du sous-programme et certains aspects de la question de Palestine	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : base de données qui rassemble des informations au sujet de plus de 2 000 experts et de quelque 1 500 organisations non gouvernementales travaillant sur la question de Palestine.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et autres manifestations spéciales à la discrétion du Comité, organisées à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; organisation d'une exposition annuelle sur la Palestine ou d'une manifestation culturelle à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège, à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; séances d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales ; échanges d'informations, activités de sensibilisation et participation à des réunions de la société civile.				
Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués, déclarations à la presse, conférences de presse et autres supports de communication à l'intention des médias et d'autres entités externes avant, pendant et après les activités du Comité.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du sous-programme et du Comité et comptes sur les médias sociaux.				
Services de bibliothèque : Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine.				

Sous-programme 6

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Objectif

- 3.I.81 Les objectifs auxquels le sous-programme contribue sont les suivants : veiller à ce que la Commission de consolidation de la paix remplisse plus efficacement le rôle qui lui incombe, s'agissant d'appeler l'attention sur les besoins, de réunir les principaux acteurs et de proposer des stratégies dans le domaine de la consolidation de la paix ; renforcer, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, les efforts de consolidation de la paix déployés et dirigés par les pays et les régions, ainsi que la cohérence de l'action du système des Nations Unies sur le terrain, et intensifier les partenariats noués avec les institutions financières internationales afin d'appuyer les mesures visant à consolider et à pérenniser la paix.

Stratégie

- 3.I.82 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) Organiser les visites de la Commission de consolidation de la paix, fournir des conseils sur des aspects techniques et des questions de fond concernant les réunions de la Commission et appuyer les partenariats entre la Commission et les institutions financières internationales, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé ;
 - b) Par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, soutenir les programmes de consolidation de la paix dirigés par les pays en donnant la priorité aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières et à l'autonomisation des femmes et des jeunes, en particulier lorsqu'ils se trouvent dans des situations de vulnérabilité et de conflit armé ;
 - c) Orienter l'élaboration de politiques liées à la consolidation de la paix, diriger les mécanismes de coordination et d'intégration pertinents utilisés dans le système des Nations Unies et avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement régionales, et promouvoir la participation des femmes, des jeunes et des organisations de la société civile à la consolidation de la paix.
- 3.I.83 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, renforcent leur engagement en faveur de la pérennisation de la paix ;
 - b) Les actions nationales en matière de consolidation de la paix sont plus synergiques et efficaces et mieux coordonnées ;
 - c) Des mesures plus appropriées sont adoptées pour répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix, avec l'appui accru des partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales ;
 - d) La coordination est améliorée entre les États Membres et les partenaires régionaux et internationaux, l'objectif étant de donner la priorité aux contextes de transition, aux contextes sous-régionaux et transfrontières et à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Exécution du programme en 2024

La Commission de consolidation de la paix a échangé des informations sur les meilleures pratiques concernant les efforts de consolidation de la paix menés par les pays eux-mêmes

- 3.I.84 Dans la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir », les États Membres s'engagent à renforcer les stratégies et approches nationales de prévention pour pérenniser la paix, et à fournir une assistance aux États qui en font la demande, notamment par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix, afin de renforcer les capacités des pays de promouvoir, d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives de prévention qu'ils prennent en main et de s'attaquer aux causes profondes de la violence et des conflits, notamment en partageant les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. En 2024, le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis à la Commission de consolidation de la paix d'organiser une réunion au niveau des ambassadeurs sur les efforts nationaux de prévention et de consolidation de la paix, axée sur les enseignements tirés des activités menées par le Kenya, la Norvège et le Timor-Leste. Les États Membres ont salué les efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de la violence, de l'instabilité et des conflits et pour améliorer les approches et les stratégies à cette fin.
- 3.I.85 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.15).

Tableau 3.I.15
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
—	—	La Commission de consolidation de la paix a échangé des informations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de 3 initiatives nationales de consolidation de la paix et salué les efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs de la violence, de l'instabilité et des conflits et pour améliorer les approches et les stratégies à cette fin

Résultats escomptés pour 2026

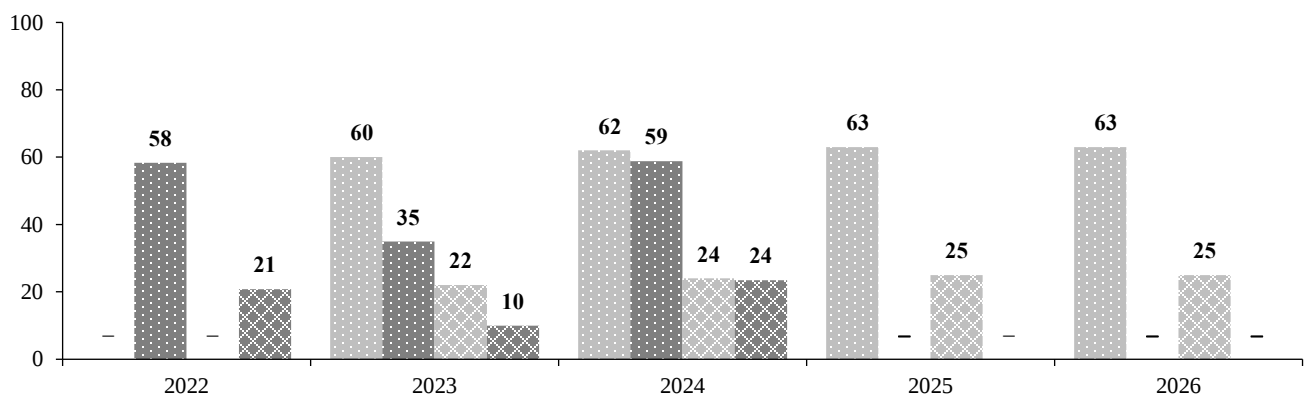
Résultat 1 : participation accrue des femmes architectes de la paix et des jeunes artisans de la paix aux réunions de la Commission de consolidation de la paix

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.86 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 59 % des réunions se fassent avec la participation de femmes architectes de la paix issues d'organisations de la société civile, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 62 %. La cible n'a pas été atteinte en raison d'une diminution du nombre de réunions et du type de réunions convoquées. Cependant, la Commission de consolidation de la paix a également rencontré des femmes œuvrant en faveur de la paix lors de ses visites sur le terrain, notamment au Libéria et à Sao Tomé-et-Principe. Le travail effectué a également contribué à ce que 24 % des réunions se fassent avec la participation de jeunes artisans de la paix issus d'organisations de la société civile, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.I.87 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.XIII).

Figure 3.I.XIII

Mesure des résultats : taux de participation accru des femmes architectes de la paix et des jeunes artisans de la paix aux réunions de la Commission de consolidation de la paix



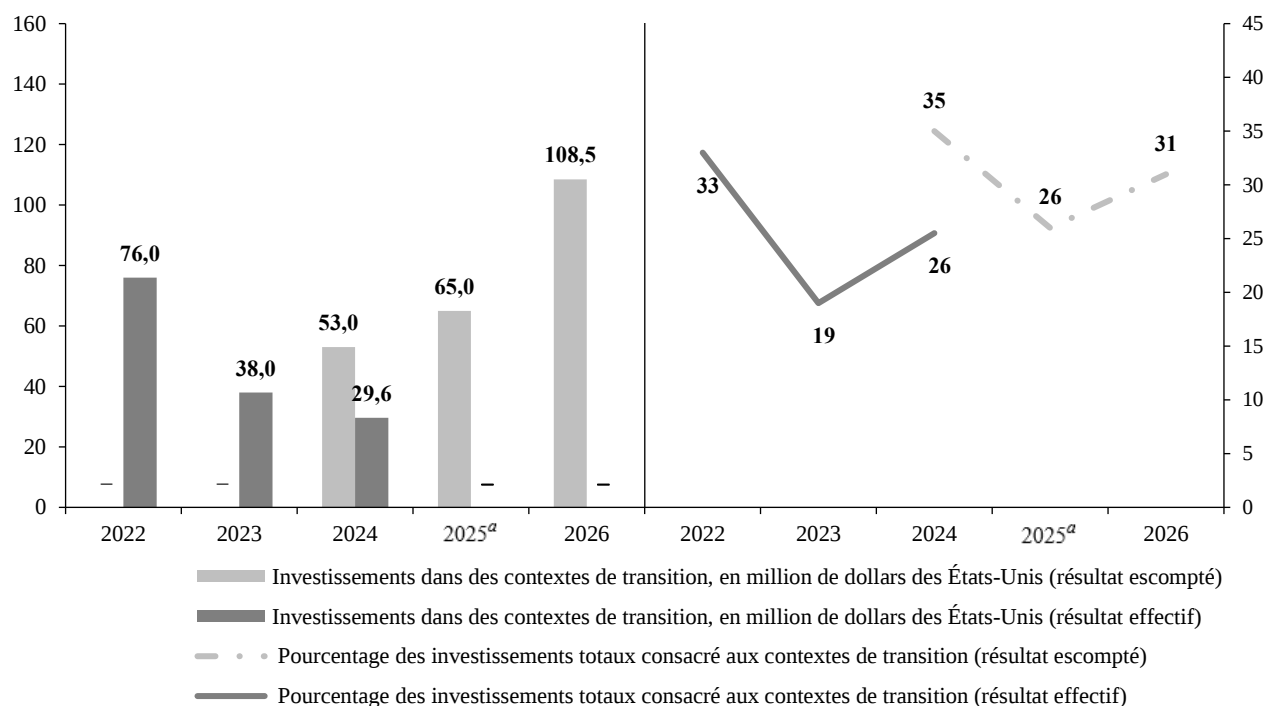
- Pourcentage des réunions auxquelles ont participé des femmes architectes de la paix membres d'organisations de la société civile (résultat escompté)
- Pourcentage des réunions auxquelles ont participé des femmes architectes de la paix membres d'organisations de la société civile (résultat effectif)
- ▨ Pourcentage des réunions auxquelles ont participé des jeunes artisans de la paix membres d'organisations de la société civile (résultat escompté)
- ▨ Pourcentage des réunions auxquelles ont participé des jeunes artisans de la paix membres d'organisations de la société civile (résultat effectif)

Résultat 2 : attention accrue aux phases de transitions des missions

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.88 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis de faire en sorte que 26 % des ressources provenant du Fonds pour la consolidation de la paix (29,6 millions de dollars) soient affectés à des contextes de transition, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 35 % (53 millions de dollars). La cible n'a pas été atteinte en raison des fluctuations des demandes de financement, entre autres.
- 3.I.89 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.XIV).

Figure 3.I.XIV

Mesure des résultats : financement d'initiatives dans des contextes de transition par le Fonds pour la consolidation de la paix


^a Les cibles pour 2025 et 2026 tiennent compte des objectifs mis à jour concernant le domaine d'action prioritaire que sont les transitions, conformément au cadre de résultats du Fonds pour la consolidation de la paix.

Résultat 3 : renforcement des partenariats avec les institutions financières internationales à l'appui des stratégies de prévention et de consolidation de la paix déployées par les pays
Projet de plan-programme pour 2026

3.I.90 Dans sa résolution [76/305](#) sur le financement de la consolidation de la paix, l'Assemblée générale a salué le rôle important que jouent les institutions financières internationales et régionales dans la consolidation et la pérennisation de la paix et encouragé la poursuite des efforts visant à renforcer les partenariats et la coopération stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et ces institutions financières, conformément aux priorités nationales. En 2024, dans le cadre du sous-programme, on a continué à faciliter des concertations régulières sur les politiques et des initiatives propres aux pays avec la Banque mondiale, et on a lancé de nouveaux plans de travail conjoints avec trois banques multilatérales de développement régionales. En 2024, le Mécanisme d'appui aux partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales a continué de fournir des services de liaison et de conseil aux présences des Nations Unies sur le terrain dans une vingtaine de pays, notamment en facilitant la réalisation d'analyses conjointes par pays et la mise en place d'initiatives d'alignement stratégique avec les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement à l'appui des efforts de prévention et de consolidation de la paix déployés par les pays, et en pilotant des examens conjoints entrepris par l'ONU et la Banque mondiale.

Enseignements tirés et changements prévus

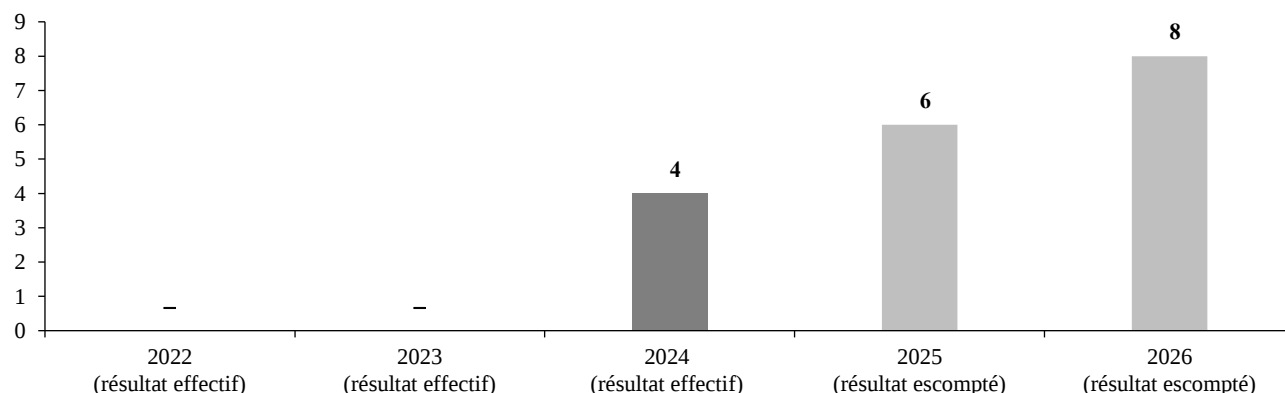
3.I.91 L'enseignement tiré est le suivant : les concertations avec plusieurs banques multilatérales de développement régionales permettent d'identifier des domaines dans lesquels on pourrait renforcer

la coopération en tirant parti des stratégies sur mesure définies par les institutions partenaires pour remédier à la fragilité, aux conflits et à la violence criminelle. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on continuera d'élargir et d'approfondir la collaboration avec les banques multilatérales de développement régionales, en ciblant celles qui ont déjà défini des stratégies pertinentes à cette fin.

3.I.92 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.I.XV).

Figure 3.I.XV

Mesure des résultats : nombre d'initiatives conjointes entreprises par des institutions financières internationales ou régionales pour renforcer la coopération stratégique en matière de consolidation de la paix (résultat annuel)



Produits

3.I.93 On trouvera dans le tableau 3.I.16 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.I.16

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	2	3
Rapports émanant des entités suivantes :				
1. Rapport de la Commission de consolidation de la paix à l'intention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité	1	1	1	1
2. Rapport du Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée générale sur le Fonds pour la consolidation de la paix	1	1	1	1
3. Rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix	1	1	—	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	18	40	21
4. Réunions de la Commission de consolidation de la paix	35	17	37	18
5. Réunions conjointes de la Commission de consolidation de la paix avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social	3	1	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	14	14
6. Projets de consolidation de la paix menés en application de la résolution 78/257 de l'Assemblée générale	–	–	14	14
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	2	3	2
7. Séance de formation initiale à l'intention des nouveaux membres de la Commission de consolidation de la paix	1	–	2	1
8. Activités de formation régionales sur le recours au Fonds pour la consolidation de la paix à l'intention de futurs bénéficiaires, dont des ministères et d'autres parties prenantes du système des Nations Unies	1	2	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : orientations et conseils en matière de priorisation et de programmation à l'intention des bénéficiaires nationaux et régionaux des financements du Fonds pour la consolidation de la paix ; promotion de partenariats sous forme d'un dialogue régulier et d'une coopération opérationnelle et stratégique entre l'ONU et la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales et régionales dans sept pays ou sous-régions ; consultations, conseils et sensibilisation en lien avec des questions de consolidation de la paix auprès d'organisations régionales et sous-régionales (notamment au moyen des consultations informelles annuelles entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine), d'organisations de la société civile, de groupes de réflexion, d'universités et du secteur privé ; orientations et conseils stratégiques à l'appui de l'exécution du mandat de la Commission de consolidation de la paix, et de la formulation et de la réalisation des priorités et du plan de travail de la Commission ; appui, notamment sous forme de conseils, à la formulation d'environ 21 propositions adressées par la Commission de consolidation de la paix à d'autres organes intergouvernementaux et forums de consolidation de la paix ; échange d'informations, orientations et conseils stratégiques à l'intention des États Membres, des organismes des Nations Unies et des principales parties prenantes sur les questions de politique générale liées à la mise en œuvre du cadre de pérennisation de la paix, notamment l'examen de 2025 du dispositif de consolidation de la paix ; appui et conseils en matière de politique générale à l'intention de tous les membres de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que des donateurs et de tous les gouvernements bénéficiaires du Fonds pour la consolidation de la paix, dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix, une attention particulière étant portée aux femmes et aux jeunes.				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias : publication de communiqués de presse de la Commission de consolidation de la paix ; publication de quatre lettres d'information sur la consolidation de la paix.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes de médias sociaux de l'ONU consacrés à la consolidation de la paix ; contenus multimédias, notamment de courtes vidéos présentant les résultats obtenus sur le terrain et leurs retombées.				

Sous-programme 7

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes

Objectif

- 3.I.94 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes.

Stratégie

- 3.I.95 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire ce qui suit :
- a) Définir les domaines d'action d'intérêt commun et consolider les relations avec la Ligue des États arabes en vue d'atteindre les buts et objectifs communs à la Ligue et à l'ONU ;

- b) Contribuer aux efforts déployés par les États membres de la Ligue des États arabes pour progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et en particulier de l'engagement qu'ils ont pris de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ;
- c) Promouvoir la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre VIII ;
- d) Organiser des exercices de renforcement des capacités et des échanges de personnel et développer les canaux de communication, selon la demande.

3.I.96 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Renforcement du partenariat et de la communication avec la Ligue des États arabes dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, notamment en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix ;
- b) Amélioration des capacités de la Ligue des États arabes en matière de prévention des conflits et de rétablissement et de consolidation de la paix ;
- c) Meilleure coordination des activités de coopération menées avec la Ligue des États arabes.

Exécution du programme en 2024

Renforcement du dialogue stratégique entre la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies

3.I.97 Les réunions générales biennales sur la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes forment le socle du développement constant des relations entre les deux organisations. Dans le cadre du sous-programme, la seizième réunion de ce type a été organisée en juillet 2024. Une quarantaine de personnes représentant 10 entités de la Ligue et une cinquantaine de personnes représentant 30 entités des Nations Unies se sont réunies pour faire le point sur la coopération dans tous les domaines, chercher de nouvelles voies de collaboration et trouver des moyens de renforcer stratégiquement le partenariat entre l'ONU et la Ligue compte tenu de la situation financière mondiale de plus en plus difficile. Les participantes et participants ont recensé les synergies potentielles et mis au point des outils qui les aideront à structurer leur coopération pour les deux années à venir. La réunion a également été l'occasion pour les hauts responsables de se pencher sur les faits politiques importants survenus récemment dans la région arabe et sur les possibilités de coopération future dans le contexte du Sommet de l'avenir et de ses résultats.

3.I.98 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.17).

Tableau 3.I.17
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
Les représentantes et représentants des entités des Nations Unies et de la Ligue des États arabes participant à la réunion générale sur la coopération ont recensé les principaux domaines de partenariat, les synergies potentielles et les possibilités qui s'offrent de structurer leur coopération pour la prochaine période biennale	Les représentantes et représentants des entités des Nations Unies et de la Ligue des États arabes participant à la réunion sectorielle ont recensé les synergies potentielles et les possibilités qui s'offrent de structurer leur coopération face aux changements climatiques	Les représentantes et représentants des entités des Nations Unies et de la Ligue des États arabes participant à la réunion générale sur la coopération ont recensé les principaux domaines de partenariat, les synergies potentielles et les possibilités qui s'offrent de structurer leur coopération pour la prochaine période biennale

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : renforcement du partenariat entre l'ONU et la Ligue des États arabes en vue de faire progresser la prévention des conflits et la pérennisation de la paix dans la région arabe

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.99 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer le partenariat entre l'ONU et la Ligue des États arabes concernant la prévention des conflits et la pérennisation de la paix grâce au soutien apporté à la Ligue dans l'élaboration d'un plan d'action relatif à la Stratégie arabe pour les jeunes et la paix et la sécurité, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.I.100 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.18).

Tableau 3.I.18
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Accord entre la Ligue des États arabes et l'ONU passé lors de leur réunion générale biennale sur la coopération en vue d'une collaboration dans les domaines de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix grâce à la détermination conjointe de stratégies et de programmes	Renforcement du partenariat entre l'ONU et la Ligue des États arabes sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix	Renforcement du partenariat entre l'ONU et la Ligue des États arabes sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix grâce au soutien apporté à la Ligue dans l'élaboration d'un plan d'action relatif à la Stratégie arabe pour les jeunes et la paix et la sécurité	Renforcement de la collaboration entre l'ONU, la Ligue des États arabes et les États membres de celle-ci en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix au moyen d'initiatives visant à exécuter la stratégie régionale sur les jeunes et la paix et la sécurité, entre autres	Renforcement de la collaboration entre l'ONU et la Ligue des États arabes, en particulier en ce qui concerne la mesure 16 du Pacte pour l'avenir, grâce à la définition d'activités conjointes visant à appuyer la prévention des conflits et la pérennisation de la paix dans la région arabe

Résultat 2 : progrès réalisés par la Ligue des États arabes en matière de diplomatie préventive, de médiation et d'analyse

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.I.101 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la capacité des fonctionnaires de la Ligue des États arabes en matière de diplomatie préventive, de médiation et d'analyse, notamment dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et à recenser les besoins supplémentaires des fonctionnaires de la Ligue en matière de renforcement des capacités, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.I.102 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.19).

Tableau 3.I.19
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
—	La Ligue des États arabes a progressé dans la mise en service du Réseau des médiatrices arabes	Les capacités des fonctionnaires de la Ligue des États arabes en matière de diplomatie préventive, de médiation et d'analyse ont été renforcées, notamment dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et les besoins supplémentaires en matière de renforcement des capacités ont été recensés	La Ligue des États arabes réalise de nouveaux progrès en matière de diplomatie préventive, de médiation et d'analyse	La Ligue des États arabes réalise de nouveaux progrès en matière de diplomatie préventive, de médiation et d'analyse

Résultat 3 : amélioration de la communication avec le Secrétariat général et les États membres de la Ligue des États arabes

Projet de plan-programme pour 2026

- 3.I.103 Le travail accompli dans le cadre du sous-programme contribue à l'amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse, ainsi qu'à l'amélioration de la coordination politique et au renforcement de la coopération, en facilitant la tenue de réunions entre des envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général et de hauts fonctionnaires de la Ligue, ainsi que l'organisation de réunions régulières avec les fonctionnaires de la Ligue et les représentants de la communauté diplomatique, des entités des Nations Unies et d'autres partenaires.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.I.104 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de mettre l'accent sur les liens entre la paix et la sécurité, l'action humanitaire et les activités de développement dans le dialogue avec les interlocuteurs de manière à dégager une analyse globale de l'évolution de la situation politique dans la région arabe. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on travaillera avec des interlocuteurs de tous les départements du secrétariat de la Ligue des États arabes et d'autres partenaires afin de favoriser une meilleure compréhension de l'évolution de la situation dans la région.
- 3.I.105 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.I.20).

Tableau 3.I.20
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe et amélioration de la coordination politique sur des questions d'intérêt commun	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe et amélioration de la coordination politique sur des questions d'intérêt commun	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe, notamment dans le Territoire palestinien occupé, en République arabe syrienne, au Liban, en Libye et au Soudan, et d'autres questions d'intérêt commun	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe et amélioration de la coordination politique sur des questions d'intérêt commun	Amélioration de la compréhension mutuelle et de l'analyse de l'évolution de la situation politique dans la région arabe et amélioration de la coordination politique sur des questions d'intérêt commun
Amélioration de la coopération en matière de bons offices et en ce qui concerne les efforts de paix dans la région arabe grâce à la tenue de réunions entre des envoyés et des représentants spéciaux du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires de la Ligue des États arabes	Amélioration de la coopération en matière de bons offices et en ce qui concerne les efforts de paix dans la région arabe grâce à la tenue de réunions entre des envoyés et des représentants spéciaux du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires de la Ligue des États arabes	Amélioration de la coopération en matière de bons offices et en ce qui concerne les efforts de paix dans la région arabe grâce à la tenue de réunions entre des envoyés et des représentants spéciaux du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires de la Ligue des États arabes	Amélioration de la coopération grâce à la réunion sectorielle biennale entre l'ONU et la Ligue des États arabes	Amélioration de la coopération grâce à la réunion générale biennale sur la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes

Produits

3.I.106 On trouvera dans le tableau 3.I.21 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 3.I.21

Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	1
1. Projets sur la paix et la sécurité, y compris la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix	2	2	2	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	3	2	1
2. Formation à l'intention du Secrétariat général de la Ligue des États arabes sur la paix et la sécurité	2	3	2	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations ordinaires et spéciales avec la Ligue des États arabes, réunions générales sur la coopération entre les représentants des secrétariats des entités des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées et réunions sectorielles entre l'ONU et la Ligue.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

3.I.107 On trouvera dans les tableaux 3.I.22 à 3.I.26 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.I.22

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Changements				2026 (prévisions)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Postes	48 984,4	53 346,3	701,2	907,6	–	1 608,8	3,0
Autres dépenses de personnel	446,8	788,5	–	–	–	–	–
Dépenses de représentation	–	9,0	–	–	–	–	–
Consultants	13,7	185,8	(52,9)	–	–	(52,9)	(28,5)
Voyages des représentants	500,6	1 034,8	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	586,9	796,2	–	135,3	–	135,3	17,0
Services contractuels	785,6	1 168,9	(54,3)	12,9	(183,9)	(225,3)	(19,3)
Frais généraux de fonctionnement	283,0	451,0	–	–	(50,3)	(50,3)	(11,2)
Fournitures et accessoires	1,7	18,9	–	1,8	–	1,8	9,5
Mobilier et matériel	46,5	52,9	(16,8)	17,3	50,3	50,8	96,0
Subventions et contributions	0,5	50 256,7	(256,7)	–	–	(256,7)	(0,5)
Total	51 649,6	108 109,0	320,5	1 074,9	(183,9)	1 211,5	1,1

^a Ne comprend pas le montant de 1 658 200 dollars engagé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses donnée au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de sa résolution [78/255](#) relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Tableau 3.I.23

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	283	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 43 P-5, 55 P-4, 42 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC) et 2 AL
Création	8	1 P-5 au titre de la composante Direction exécutive et administration 3 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC) au titre du sous-programme 1
Ressources proposées pour 2026	291	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 44 P-5, 58 P-4, 45 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 87 G(AC) et 2 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 3.I.24

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	2026 (ressources proposées) ^a
	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	3	—	—	—	—	3
D-2	9	—	—	—	—	9
D-1	16	—	—	—	—	16
P-5	43	—	1	—	1	44
P-4	55	—	3	—	3	58
P-3	42	—	3	—	3	45
P-2/1	21	—	—	—	—	21
Total partiel	190	—	7	—	7	197
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	5	—	—	—	—	5
G(AC)	86	—	1	—	1	87
AL	2	—	—	—	—	2
Total partiel	93	—	1	—	1	94
Total	283	—	8	—	8	291

^a Dont quatre postes temporaires [1 P-5 et 3 G(AC)].

3.I.108 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.I.25 à 3.I.27 et dans la figure 3.I.XVI.

3.I.109 Comme le montrent les tableaux 3.I.25 1) et 3.I.26 1), les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 109 320 500 dollars, soit une augmentation nette de 1 211 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2025. La variation entre dans les catégories Ajustements techniques, Nouveaux mandats et mandats élargis et Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.I.25

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements							
	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
A. Organes directeurs	207,6	560,6	—	—	—	—	—	560,6
B. Direction exécutive et administration	2 009,1	1 877,4	—	214,0	—	214,0	11,4	2 091,4
C. Programme de travail								
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	25 977,3	29 891,6	599,1	828,9	—	1 428,0	4,8	31 319,6
2. Assistance électorale	4 387,4	4 566,1	—	—	—	—	—	4 566,1
3. Affaires du Conseil de sécurité	8 758,5	8 261,7	—	—	—	—	—	8 261,7
4. Décolonisation	1 121,0	989,4	—	—	—	—	—	989,4
5. Question de Palestine	2 710,1	3 209,9	—	—	—	—	—	3 209,9
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	3 627,9	55 035,4	(261,8)	—	—	(261,8)	(0,5)	54 773,6
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	246,2	353,9	—	—	—	—	—	353,9
Total partiel (C)	46 829,4	102 308,0	337,3	828,9	—	1 166,2	1,0	103 318,1
D. Appui au programme	2 604,5	3 363,0	(16,8)	32,0	(183,9)	(168,7)	(5,0)	3 194,3
Total partiel (1)	51 649,7	108 109,0	320,5	1 074,9	(183,9)	1 211,5	1,1	109 320,5

^a Ne comprend pas le montant de 1 658 200 dollars engagé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses donnée au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de sa résolution 78/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2024	2025			2026
	(dépenses effectives)	(estimations)	Changements	Pourcentage	(prévisions)
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	4 599,3	4 442,5	—	—	4 442,5
C. Programme de travail					
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	25 946,9	20 949,6	—	—	20 949,6
2. Assistance électorale	1 068,5	917,7	—	—	917,7
3. Affaires du Conseil de sécurité	544,6	365,4	(86,2)	(23,6)	279,2

Titre II Affaires politiques

Composante/sous-programme	2024	2025	Changements	Pourcentage	2026
	(dépenses effectives)	(estimations)			(prévisions)
4. Décolonisation	15,4	58,0	—	—	58,0
5. Question de Palestine	—	—	—	—	—
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	4 876,6	5 212,5	(562,1)	(10,8)	4 650,4
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	—	—	—	—	—
Total partiel (C)	32 452,0	27 503,2	(648,3)	(2,4)	26 854,9
D. Appui au programme	2 781,4	2 591,2	—	—	2 591,2
Total partiel (2)	39 832,7	34 536,9	(648,3)	(1,9)	33 888,6
Total	91 482,3	142 645,9	563,2	0,4	143 209,1

Tableau 3.I.26

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2026, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2025 (ressources approuvées)	Changements				2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	9	—	1	—	1	10
C. Programme de travail						
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	153	—	7	—	7	160
2. Assistance électorale	22	—	—	—	—	22
3. Affaires du Conseil de sécurité	47	—	—	—	—	47
4. Décolonisation	5	—	—	—	—	5
5. Question de Palestine	15	—	—	—	—	15
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	18	—	—	—	—	18
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	2	—	—	—	—	2
Total partiel (C)	262	—	7	—	7	269
D. Appui au programme	12	—	—	—	—	12
Total partiel (1)	283	—	8	—	8	291

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2025 (estimations)	Changements	2026 (prévisions)
A. Organes directeurs	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	11	—	11
C. Programme de travail			
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	40	—	40
2. Assistance électorale	2	—	2
3. Affaires du Conseil de sécurité	—	—	—
4. Décolonisation	—	—	—
5. Question de Palestine	—	—	—
6. Bureau d'appui à la consolidation de la paix	10	—	10
7. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes	—	—	—
Total partiel (C)	52	—	52
D. Appui au programme	13	—	13
Total partiel (2)	76	—	76
Total	359	8	367

Tableau 3.I.27

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

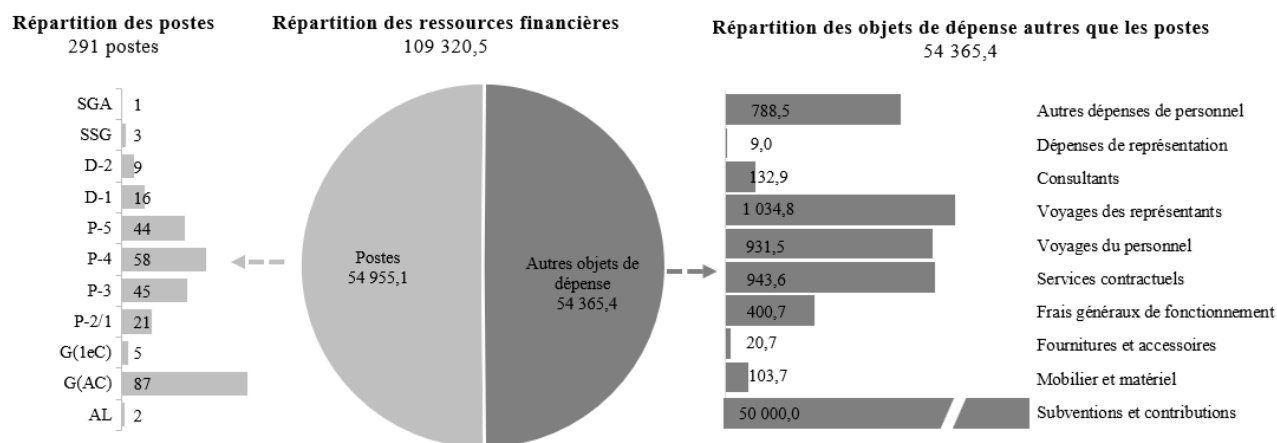
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							
	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	48 984,4	53 346,3	701,2	907,6	–	1 608,8	3,0	54 955,1
Autres objets de dépense	2 665,2	54 762,7	(380,7)	167,3	(183,9)	(397,3)	(0,7)	54 365,4
Total	51 649,6	108 109,0	320,5	1 074,9	(183,9)	1 211,5	1,1	109 320,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		190	–	7	–	7	3,7	197
Agents des services généraux et des catégories apparentées		93	–	1	–	1	1,1	94
Total		283	–	8	–	8	2,8	291

^a Ne comprend pas le montant de 1 658 200 dollars engagé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses donnée au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de sa résolution 78/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 3.I.XVI
Répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

3.I.110 Comme le montre le tableau 3.I.25 1), les changements entraînent une augmentation nette de 320 500 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits)** (augmentation de 599 100 dollars)

L'augmentation de 599 100 dollars prévue au titre des postes tient au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à six postes (2 P-5, 2 P-4 et 2 P-3) qui avaient été créés en 2025 dans le prolongement des résolutions 79/1 et 79/258 de l'Assemblée générale et auxquels un taux de vacance de 50 % avait alors été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes.

- b) **Sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix)** (diminution nette de 261 800 dollars)

La diminution nette de 261 800 dollars tient au fait que l'on prévoit une diminution de 363 900 dollars au titre des consultants (52 900 dollars), des services contractuels (54 300 dollars) et des subventions et contributions (256 700 dollars), en raison du non-renouvellement de crédits qui avaient été approuvés pour 2025 et qui ne sont plus nécessaires en 2026 ; cette diminution est contrebalancée en partie par une augmentation de 102 100 dollars tenant au fait que le taux de vacance convenu pour les emplois existants a été appliqué à un poste (1 P-4) qui avait été créé en 2025 dans le prolongement des résolutions 79/1 et 79/258 de l'Assemblée générale et auquel un taux de vacance de 50 % avait alors été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes.

- c) **Appui au programme** (diminution de 16 800 dollars)

La diminution de 16 800 dollars au titre du mobilier et du matériel tient au non-renouvellement de crédits qui avaient été approuvés pour 2025 et qui ne sont plus nécessaires en 2026.

Nouveaux mandats et mandats élargis

3.I.111 Comme le montre le tableau 3.I.25 1), les changements entraînent une augmentation nette de 1 074 900 dollars, qui s'explique comme suit :

a) **Direction exécutive et administration** (augmentation de 214 000 dollars)

L'augmentation proposée de 214 000 dollars permettrait de financer la création d'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) (146 500 dollars) (voir annexe II) et les dépenses afférentes aux voyages du personnel (67 500 dollars) qui seront engagées aux fins des consultations sur les processus de médiation et des réunions prévues avec les organisations régionales à l'appui des mandats énoncés dans la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir ».

b) **Sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits)** (augmentation de 828 900 dollars)

L'augmentation proposée de 828 900 dollars permettrait de financer la création de six postes de spécialiste des questions politiques (3 P-4 et 3 P-3) et d'un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] (761 100 dollars) (voir annexe II) et les dépenses afférentes aux voyages du personnel (67 800 dollars) qui seront engagées aux fins des consultations sur les processus de médiation et des réunions prévues avec les organisations régionales à l'appui des mandats énoncés dans la résolution 79/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Le Pacte pour l'avenir ».

c) **Appui au programme** (augmentation de 32 000 dollars)

L'augmentation proposée de 32 000 dollars permettrait de financer des dépenses afférentes aux services contractuels (12 900 dollars), aux fournitures et accessoires (1 800 dollars) ainsi qu'au mobilier et au matériel (17 300 dollars).

Autres changements

3.I.112 Comme le montre le tableau 3.I.25 1), les changements envisagés concernant l'appui au programme entraînent une diminution nette de 183 900 dollars au titre des services contractuels, qui tient à l'ajustement du coût standard des services informatiques et des services de communication pour le personnel du Siège et le personnel hors Siège en poste ailleurs que sur le terrain. Il est également prévu de réaffecter à la rubrique Mobilier et matériel des ressources d'un montant de 50 300 dollars, qui étaient précédemment inscrites à la rubrique Frais généraux de fonctionnement, ce changement étant sans incidence sur les coûts.

Ressources extrabudgétaires

3.I.113 Comme le montrent les tableaux 3.I.25 2) et 3.I.26 2), les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 33 888 600 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à financer 76 postes (3 D-1, 10 P-5, 20 P-4, 20 P-3, 1 P-2/1, 2 AN, 5 G(1°C) et 15 G(AC)] dont les titulaires exerceront essentiellement les fonctions suivantes : diplomatie préventive, règlement des conflits, médiation, rétablissement de la paix, assistance électorale et analyse politique à l'appui des bons offices du Secrétaire général, et gestion d'ensemble du Fonds pour la consolidation de la paix. Les ressources autres que celles affectées à des postes serviront à financer les dépenses afférentes au programme d'appel pluriannuel, au séminaire régional annuel sur la décolonisation, aux missions de visite organisées dans les territoires non autonomes et à d'autres activités menées à l'appui du mandat du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix.

3.I.114 Les ressources extrabudgétaires sont placées sous le contrôle du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

3.I.115 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes directeurs, comme indiqué dans le tableau 3.I.28.

Tableau 3.I.28

Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Informations supplémentaires	2025	2026
		(ressources approuvées)	(prévisions)
Conseil de sécurité	Mandat : Article 7 de la Charte des Nations Unies Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2026 : non limité	95,9	95,9
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Mandat : résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale Composition : 26 délégations de gouvernements et 21 observateurs Nombre de sessions en 2026 : 7	33,5	33,5
Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Mandat : Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1514 (XV)	431,2	431,2
Comité d'état-major	Mandat : Article 47 de la Charte Composition : 5 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure	Mandat : juin 1993 (aucune décision officielle n'a été prise) Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix	Mandat : déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2001 (S/PRST/2001/3) Composition : non précisée Nombre de sessions en 2026 : non précisé	—	—
Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	Mandat : note du Président du Conseil de sécurité en date du 1 ^{er} mars 2002 (S/2002/207) Composition : 15 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés	Mandat : résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)	Mandat : résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux	Mandat : 4161 ^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 juin 2000 (aucune décision officielle n'a été prise) Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—

Organe directeur	Informations supplémentaires	2025	2026
		(ressources approuvées)	(prévisions)
Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie	Mandat : résolution 751 (1992) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés	Mandat : résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	Mandat : résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	Mandat : résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	Mandat : résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye	Mandat : résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	Mandat : résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2745 (2024)	Mandat : résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau	Mandat : résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)	Mandat : résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud	Mandat : résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	Mandat : résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Application de la résolution 2231 (2015)	Mandat : résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité Composition : 15 Nombre de sessions en 2026 : non limité	—	—
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali	Mandat : résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité Composition : 15	—	—

Titre II Affaires politiques

Organe directeur	Informations supplémentaires	2025	2026
		(ressources approuvées)	(prévisions)
Commission de consolidation de la paix	Nombre de sessions en 2026 : non limité		
	Mandat : résolution 60/180 de l'Assemblée générale	—	—
	Composition : 31 délégations de gouvernements et 55 experts		
	Nombre de sessions en 2026 : non limité		
Total		560,6	560,6

3.I.116 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 560 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.I.29 et la figure 3.I.XVII.

Tableau 3.I.29
Organes directeurs : évolution des ressources financières

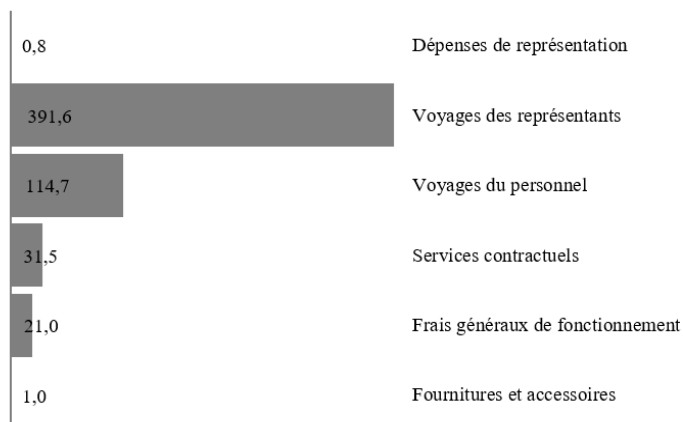
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	207,6	560,6	—	—	—	—	—	560,6
Total	207,6	560,6	—	—	—	—	—	560,6

Figure 3.I.XVII
Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2026

(En milliers de dollars des États-Unis)

Répartition des objets de dépense autres que les postes 560,6



Direction exécutive et administration

- 3.I.117 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Chef du Bureau, les coordonnateurs et coordonnatrices des divisions régionales et thématiques et les personnes chargées de la planification et des budgets des missions politiques spéciales, des documents d'information destinés à la direction de l'Organisation et des activités de suivi et d'évaluation.
- 3.I.118 Les attributions de la composante sont les suivantes :
- a) assurer la direction, la supervision et la gestion générales du Département dans l'exécution de ses mandats et de son programme de travail approuvé ;
 - b) fournir au Secrétaire général des conseils et un appui sur toutes les questions politiques, en coordination avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, s'il y a lieu ;
 - c) superviser les missions politiques spéciales qui relèvent du Département, y compris les envoyés et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général, et leur fournir des conseils et des directives à caractère politique ;
 - d) diriger et administrer, au nom du Secrétaire général, les activités diplomatiques liées à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits et des différends, notamment celles ayant trait à la diplomatie préventive, à la médiation politique et au rétablissement, à la consolidation et à la pérennisation de la paix ;
 - e) jouer un rôle de liaison pour toutes les questions relatives à l'assistance électorale et superviser la fourniture de services d'appui technique et de services de secrétariat au Conseil de sécurité (s'agissant notamment des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II – équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes) et à l'Assemblée générale ainsi qu'aux organes subsidiaires compétents ;
 - f) dans le cas de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, s'employer, en étroite concertation avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à dispenser des conseils et à définir des orientations stratégiques à l'intention des sous-secrétaires généraux qui exercent des responsabilités de portée régionale dans des domaines relevant du Département.
- 3.I.119 La composante comprend également de petites équipes chargées de la communication stratégique et des relations avec les donateurs. Comme suite aux demandes formulées par plusieurs entités du système des Nations Unies, elle communique des directives propres à faciliter une coopération et une coordination étroites avec les entités du Secrétariat et les organismes, fonds et programmes pour tout ce qui touche à la paix et à la sécurité.
- 3.I.120 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2026, il continuera de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en organisant, au plus près du terrain, des activités de renforcement des capacités destinées aux membres du personnel des missions, en ayant plus systématiquement recours aux documents et communications électroniques pour réduire le nombre de documents imprimés ou photocopiés, et en privilégiant la visioconférence pour limiter autant que possible les voyages. Il prévoit également d'améliorer la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, notamment en éliminant ces déchets de manière écologique.
- 3.I.121 On trouvera dans le tableau 3.I.30 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Département continue de sensibiliser par divers moyens l'ensemble du personnel à l'importance qu'il y a à planifier les voyages aussi tôt que possible. Les responsables sont tenus de prendre des mesures préventives et correctrices. Les

formalités de certification des voyages ont été normalisées et rationalisées, et la certification a été décentralisée et confiée aux divisions. En ce qui concerne les voyages effectués par les hauts responsables de la direction exécutive et de l'administration, qui sont étroitement liés à la prévention des conflits, aux bons offices et aux interventions en cas de crise, il arrive fréquemment qu'ils soient planifiés juste avant le départ ou qu'il faille les annuler ou en modifier l'itinéraire ou la destination à la dernière minute.

Tableau 3.I.30
Respect des délais
(En pourcentage)

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	82	97	91	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	21	36	57	100	100

3.I.122 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 2 091 400 dollars et font apparaître une augmentation de 214 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera au paragraphe 3.I.111 a) des explications sur les changements qui sont proposés. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.I.31 et la figure 3.I.XVIII.

Tableau 3.I.31
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

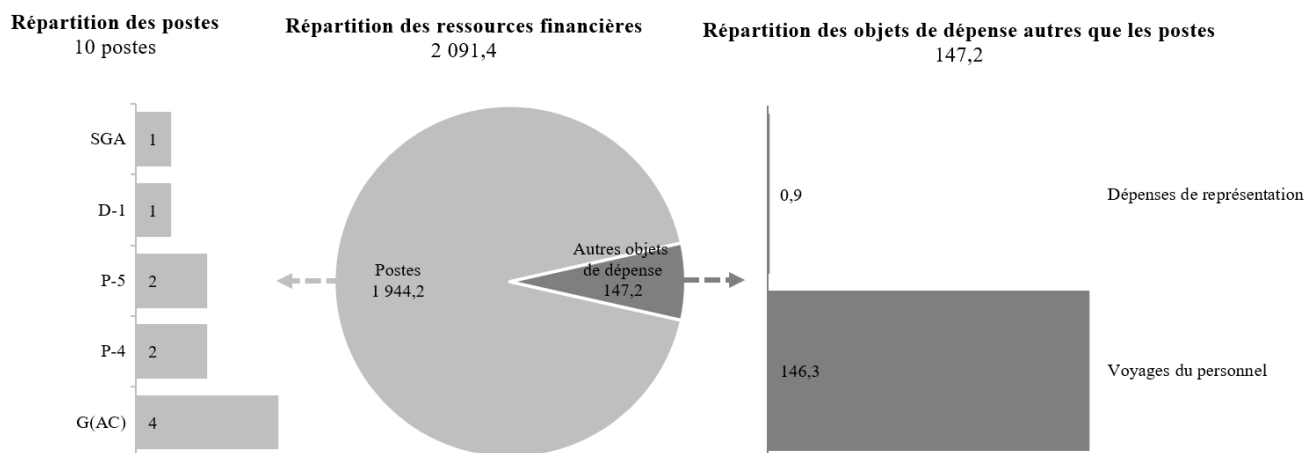
	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 808,8	1 797,7	—	146,5	—	146,5	8,1	1 944,2
Autres objets de dépense	200,3	79,7	—	67,5	—	67,5	84,7	147,2
Total	2 009,1	1 877,4	—	214,0	—	214,0	11,4	2 091,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	—	1	—	1	20,0	6
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
Total		9	—	1	—	1	11,1	10

^a Ne comprend pas le montant de 342 900 dollars engagé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses donnée au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de sa résolution 78/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 3.I.XVIII

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Programme de travail****Sous-programme 1****Prévention, maîtrise et règlement des conflits**

3.I.123 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 31 319 600 dollars et font apparaître une augmentation de 1 428 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera aux paragraphes 3.I.110 a) et 3.I.111 b) des explications sur les changements qui sont proposés. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.I.32 et la figure 3.I.XIX.

Tableau 3.I.32

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

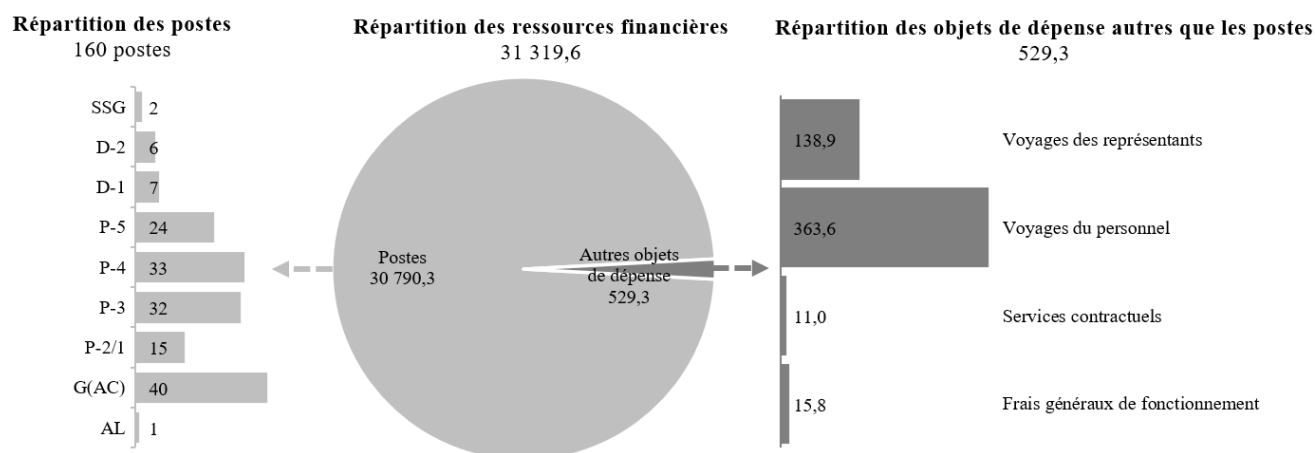
	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	25 618,4	29 430,1	599,1	761,1	—	1 360,2	4,6	30 790,3
Autres objets de dépense	358,9	461,5	—	67,8	—	67,8	14,7	529,3
Total	25 977,3	29 891,6	599,1	828,9	—	1 428,0	4,8	31 319,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		113	—	6	—	6	5,3	119
Agents des services généraux et des catégories apparentées		40	—	1	—	1	2,5	41
Total		153	—	7	—	7	4,6	160

^a Ne comprend pas le montant de 1 315 300 dollars engagé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses donnée au Secrétaire général par l'Assemblée générale au paragraphe 1 a) de sa résolution 78/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires.

Figure 3.I.XIX

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 2

Assistance électorale

3.I.124 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 4 566 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.I.33 et la figure 3.I.XX.

Tableau 3.I.33

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

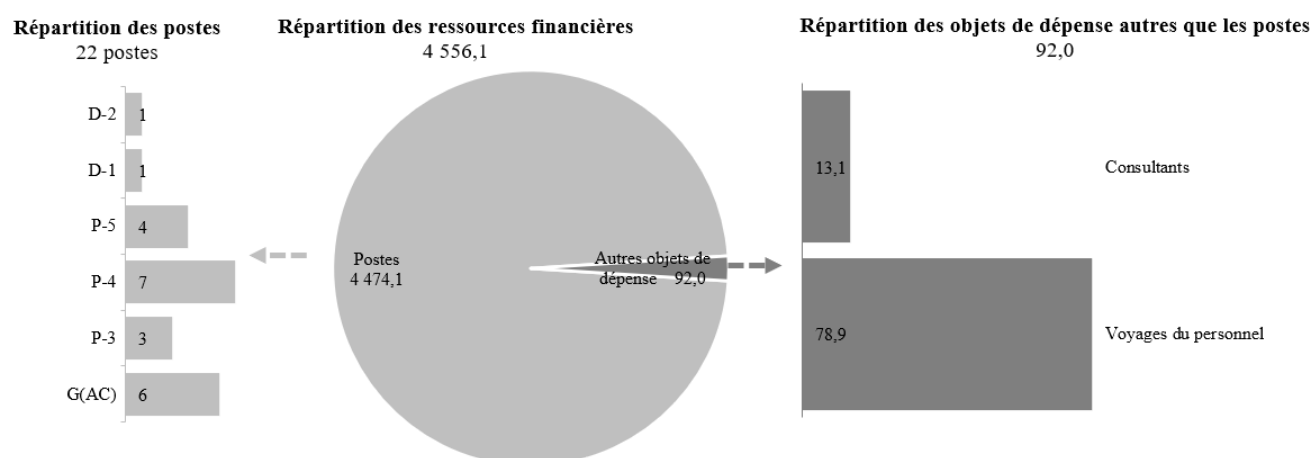
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 271,6	4 474,1	—	—	—	—	—	4 474,1
Autres objets de dépense	115,8	92,0	—	—	—	—	—	92,0
Total	4 387,4	4 566,1	—	—	—	—	—	4 566,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	—	—	—	—	—	16
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	—	—	—	6
Total		22	—	—	—	—	—	22

Figure 3.I.XX

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 3

Affaires du Conseil de sécurité

3.I.125 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 8 261 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.I.34 et la figure 3.I.XXI.

Tableau 3.I.34

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

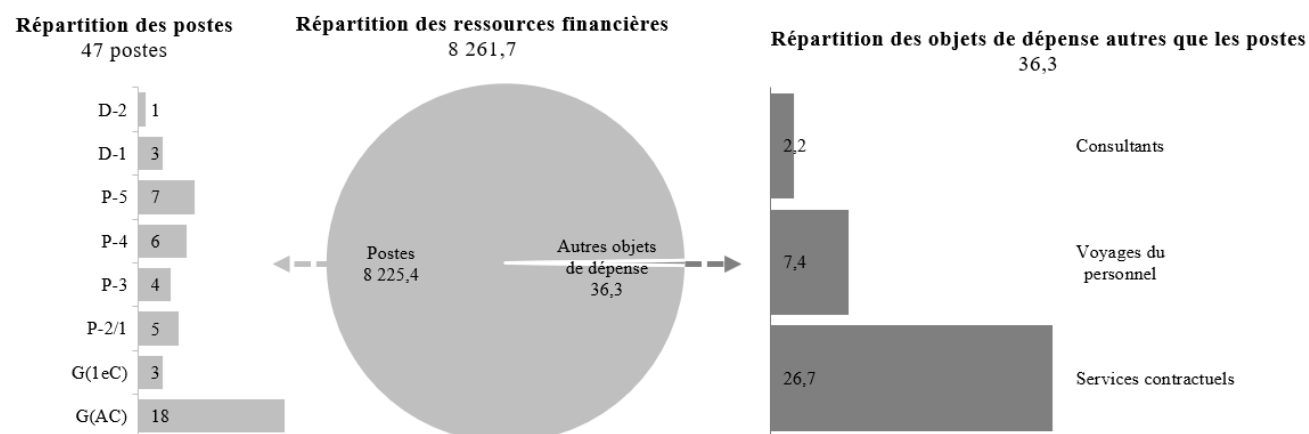
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	8 718,5	8 225,4	—	—	—	—	—	8 225,4
Autres objets de dépense	40,0	36,3	—	—	—	—	—	36,3
Total	8 758,5	8 261,7	—	—	—	—	—	8 261,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	—	—	—	—	—	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	—	—	—	—	—	21
Total		47	—	—	—	—	—	47

Figure 3.I.XXI

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 4
Décolonisation**

3.I.126 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 989 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.I.35 et la figure 3.I.XXII.

Tableau 3.I.35

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

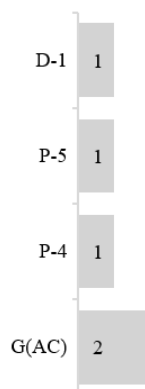
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 117,5	989,4	—	—	—	—	—	989,4
Autres objets de dépense	3,5	—	—	—	—	—	—	—
Total	1 121,0	989,4	—	—	—	—	—	989,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	2
Total		5	—	—	—	—	—	5

Figure 3.I.XXII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2026

(Nombre de postes)

Répartition des postes
5 postes**Sous-programme 5**
Question de Palestine

3.I.127 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 3 209 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.I.36 et la figure 3.I.XXIII.

Tableau 3.I.36

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

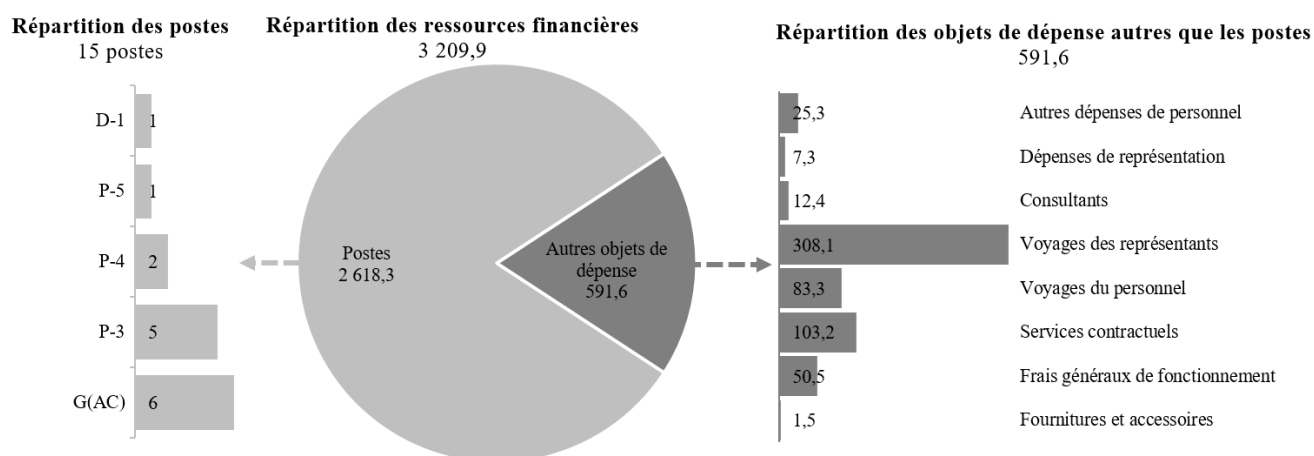
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 244,5	2 618,3	—	—	—	—	—	2 618,3
Autres objets de dépense	465,6	591,6	—	—	—	—	—	591,6
Total	2 710,1	3 209,9	—	—	—	—	—	3 209,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	—	—	—	—	—	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	—	—	—	6
Total		15	—	—	—	—	—	15

Figure 3.I.XXIII

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 6

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

3.I.128 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 54 773 600 dollars et font apparaître une diminution de 261 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera au paragraphe 3.I.110 b) des explications sur les changements qui sont proposés. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.I.37 et la figure 3.I.XXIV.

Tableau 3.I.37

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

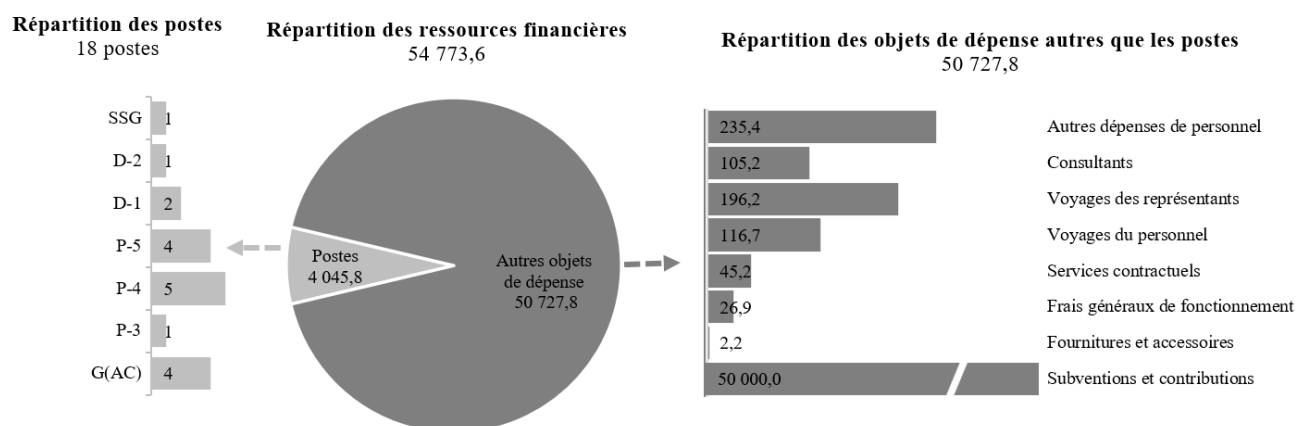
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 376,5	3 943,7	102,1	—	—	102,1	2,6	4 045,8
Autres objets de dépense	251,4	51 091,7	(363,9)	—	—	(363,9)	(0,7)	50 727,8
Total	3 627,9	55 035,4	(261,8)	—	—	(261,8)	(0,5)	54 773,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	—	—	—	—	—	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
Total		18	—	—	—	—	—	18

Figure 3.I.XXIV

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Sous-programme 7****Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes**

3.I.129 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 353 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.I.38 et la figure 3.I.XXV.

Tableau 3.I.38

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

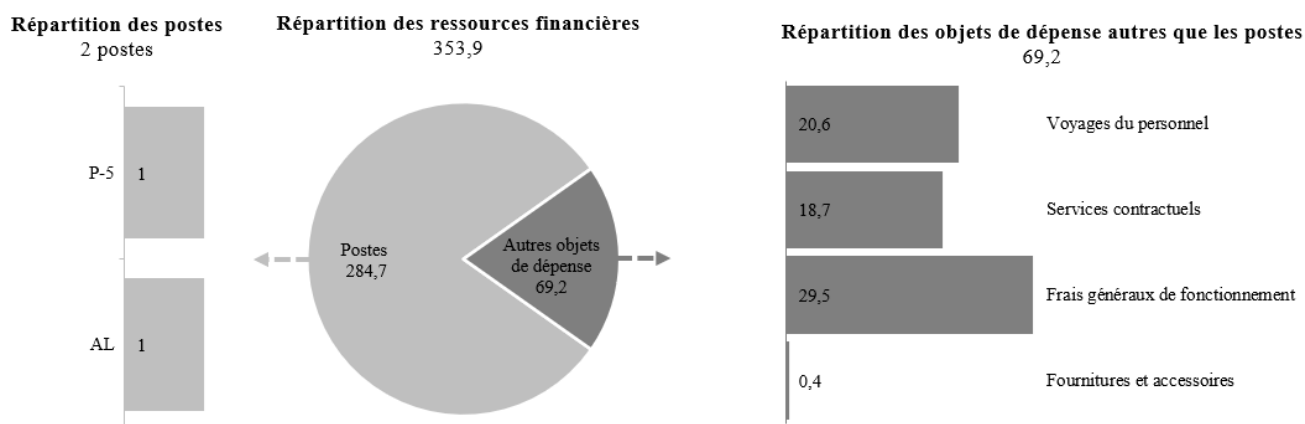
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	209,1	284,7	—	—	—	—	—	284,7
Autres objets de dépense	37,1	69,2	—	—	—	—	—	69,2
Total	246,2	353,9	—	—	—	—	—	353,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	—	—	—	—	—	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		2	—	—	—	—	—	2

Figure 3.I.XXV

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Appui au programme**

3.I.130 La composante Appui au programme comprend le Service administratif du Département. Le Service administratif fournit les services centralisés d'administration et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il apporte son concours à la Secrétaire générale adjointe aux fins de l'établissement des plans-programmes, de l'établissement et du suivi de l'exécution du budget-programme, de la gestion des fonds d'affectation spéciale et des ressources extrabudgétaires, de l'utilisation optimale des ressources humaines et de la planification, du contrôle et de la coordination des ressources nécessaires à l'administration générale. Il fournit également un appui administratif et logistique à plusieurs représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général, notamment à certaines missions politiques spéciales relevant des groupes thématiques I et II. Il fournit en outre un soutien logistique au Département, notamment en ce qui concerne la gestion des biens, la gestion des espaces de bureau et les applications mises à la disposition des utilisateurs.

3.I.131 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 s'élèvent à 3 194 300 dollars et font apparaître une diminution de 168 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2025. On trouvera aux paragraphes 3.I.110 c), 3.I.111 c) et 3.I.112 des explications sur les changements qui sont proposés. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.I.39 et la figure 3.I.XXVI.

Tableau 3.I.39

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

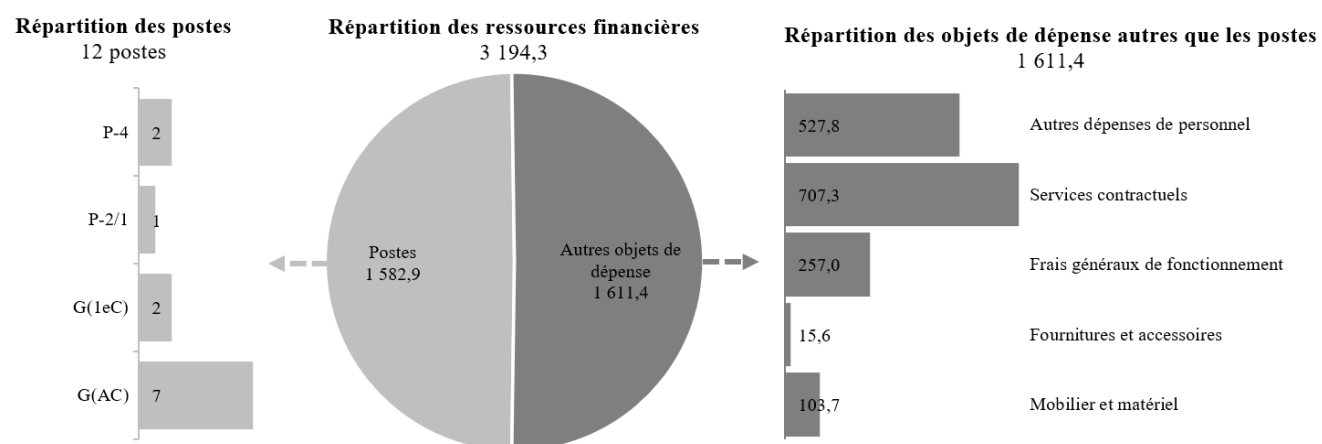
	Changements							
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 619,5	1 582,9	—	—	—	—	—	1 582,9
Autres objets de dépense	985,0	1 780,1	(16,8)	32,0	(183,9)	(168,7)	(9,5)	1 611,4
Total	2 604,5	3 363,0	(16,8)	32,0	(183,9)	(168,7)	(5,0)	3 194,3

	Changements						2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	9
Total		12	—	—	—	—	12

Figure 3.I.XXVI

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



II. Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.II.1 En tant qu'organe référent pour le processus de paix au Moyen-Orient dans le système des Nations Unies, le Bureau de la Coordonnatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient est chargé d'assurer la coordination des activités entreprises pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et de mobiliser une assistance financière, technique et économique à cet effet. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [48/213](#) et [49/88](#), et des résolutions [1860 \(2009\)](#) et [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Le conflit israélo-palestinien reste l'une des principales causes de l'instabilité qui règne au Moyen-Orient et continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Alors que la violence et les tensions persistent dans le reste du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le Bureau mène des efforts sans relâche pour atténuer et prévenir les conflits armés, faire face aux problèmes humanitaires et de développement, et notamment œuvrer au relèvement et à la reconstruction à Gaza, et encourager la participation des parties et de la communauté internationale, l'objectif étant de progresser sur la voie d'un règlement politique fondé sur la solution des deux États.

Programme de travail

Objectif

- 3.II.2 L'objectif auquel le Bureau contribue est de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, et d'améliorer la situation socioéconomique du peuple palestinien.

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 3.II.3 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau cherchera à :
- a) Intensifier son action auprès des acteurs régionaux et internationaux, notamment à travers les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, afin de les encourager à mettre fin à l'occupation et à régler le conflit israélo-palestinien ;
 - b) Renforcer la collaboration avec les parties et les partenaires concernés afin de réduire la violence et les tensions à Gaza, en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et dans la région ;
 - c) Renforcer l'Autorité palestinienne, notamment en aidant les parties à faire évoluer leurs relations économiques et administratives et à appliquer des réformes politiques ;
 - d) Continuer de sensibiliser les parties à l'importance de respecter les obligations que leur imposent les résolutions des organes de l'ONU et le droit international, notamment en faisant rapport au Conseil de sécurité sur la résolution [2334 \(2016\)](#) ;
 - e) Soutenir, notamment dans le cadre du relèvement et de la reconstruction de Gaza, l'action visant à unifier Gaza et la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sur les plans

politique, économique et administratif, ce qui est essentiel en vue de parvenir à la solution des deux États ;

- f) Aider l'Autorité palestinienne à faire avancer son programme d'édification de l'État et à renforcer ses institutions, grâce notamment à la préparation et la tenue d'élections au niveau des conseils locaux, du Conseil législatif, de la présidence et du Conseil national palestinien ;
- g) Continuer, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, de coordonner l'appui des Nations Unies aux efforts de relèvement et de reconstruction dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

3.II.4 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Des progrès vers des négociations constructives visant à mettre fin à l'occupation et à régler le conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États et de paramètres internationalement reconnus ;
- b) La réduction des tensions et de la violence, la cessation des hostilités et la prévention d'une nouvelle escalade ;
- c) L'amélioration de la stabilité institutionnelle et de la capacité à gouverner de l'Autorité palestinienne et la prise de mesures concrètes visant à améliorer la situation budgétaire ;
- d) La mobilisation d'un soutien politique, financier et technique, et notamment d'efforts de relèvement et de reconstruction à Gaza, au profit du Territoire palestinien occupé ;
- e) La fourniture et la distribution d'une aide visant à subvenir aux besoins du peuple palestinien dans tout le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ;
- f) La promotion d'une autorité palestinienne unique, démocratique et nationale administrant l'ensemble du Territoire palestinien occupé ;
- g) Les parties définissent des mesures concrètes pour améliorer la situation sur le terrain, comme indiqué dans les recommandations du rapport du Quatuor en date du 1^{er} juillet 2016 ([S/2016/595](#), annexe).

3.II.5 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :

- a) La solution des deux États demeure viable, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux sur la question ;
- b) Une cessation des hostilités est en vigueur et les parties soutiennent les efforts de désescalade ;
- c) Des dispositions en matière de gouvernance et de sécurité sont prises et d'autres conditions favorables sont mises en place pour permettre les activités d'aide humanitaire, de relèvement et de reconstruction à Gaza ;
- d) Les conditions de sécurité dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, permettent l'exécution des programmes humanitaires et de développement ;
- e) Les interlocuteurs israéliens et palestiniens et les parties prenantes régionales et internationales ont un dialogue constructif et coopèrent avec le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies s'agissant de l'exécution des fonctions prescrites, notamment s'agissant des questions d'accès et de circulation ;
- f) Les États Membres apportent l'appui politique nécessaire et les donateurs fournissent une aide financière suffisante.

3.II.6 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de travailler activement, notamment en promouvant l'apaisement des tensions, en recourant à la diplomatie préventive, en contenant et en inversant les tendances négatives, notamment l'expansion des colonies, et en renforçant la coordination, afin de faire

progresser concrètement la solution des deux États au conflit israélo-palestinien. Il continuera par ailleurs de contribuer activement aux travaux du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens et d'harmoniser son action avec celle des autres membres du Comité, afin de faire des recommandations pratiques aux deux parties. Le Bureau resserrera sa collaboration avec d'autres instances et partenaires, tels que le Groupe de partenaires pour le développement, les donateurs arabes et du Golfe, et les entités de l'Union européenne qui appuient les réformes de l'Autorité palestinienne. Le Bureau effectuera un travail de sensibilisation auprès des parties, des États Membres, des partenaires humanitaires et de développement, des acteurs régionaux, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes, l'objectif étant de faciliter l'aide humanitaire, le redressement, la reconstruction et le développement économique et social.

- 3.II.7 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de coordonner les activités menées par plus de 20 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, résidents et non résidents, pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins en matière de développement du peuple palestinien. Il encouragera l'adoption de politiques visant à améliorer la circulation et l'accès des personnes et des biens dans tout le Territoire palestinien occupé. Il continuera de faciliter la collaboration interinstitutions en recensant les possibilités s'agissant d'améliorer les conditions socioéconomiques en Cisjordanie occupée, en préconisant la mise en place de conditions propices à l'action humanitaire et aux activités de redressement et de reconstruction à Gaza, et en mettant en œuvre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il assurera par ailleurs la coordination avec les entités régionales des Nations Unies, par exemple le Bureau régional de la coordination des activités de développement, les bureaux régionaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, afin de tirer parti des compétences disponibles et de repérer les possibilités à exploiter. Il travaillera avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui continuera à gérer les opérations quotidiennes du mécanisme des Nations Unies créé en vertu de la résolution [2720 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, et rendra compte directement au (à la) Coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e), Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire et, par son intermédiaire, à la Coordonnatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient.
- 3.II.8 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment en travaillant de manière plus systématique avec des groupes de femmes et de jeunes aux fins de l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité. Il continuera de promouvoir la participation des femmes à la vie politique, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix et de participer aux dialogues de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité engagés avec des organisations de la société civile, des États Membres et des organismes des Nations Unies. Il plaidera et œuvrera pour que les femmes participent davantage aux institutions palestiniennes et pour qu'un plus grand nombre d'entre elles se présentent aux élections.
- 3.II.9 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau plaidera en faveur de la pleine intégration des personnes handicapées dans tous les aspects des programmes des Nations Unies exécutés dans le Territoire palestinien occupé. Les activités relatives au programme privilégieront l'inclusion du handicap dans les efforts de relèvement et de reconstruction à Gaza, notamment en promouvant la planification inclusive et en facilitant l'accès à des services spécialisés.

Activités d'évaluation

- 3.II.10 Une évaluation de l'efficacité et de la pertinence des consultations avec les parties concernées visant à améliorer l'activité économique palestinienne dans la zone C, y compris les contrôles de la gestion y afférents, qui a été menée à bien par le Bureau en 2024, a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2026.

- 3.II.11 Compte tenu des résultats de cette évaluation, le Bureau renforcera et intensifiera son action politique en Cisjordanie occupée dans le cadre de ses efforts d'ensemble visant à prévenir les tensions et la violence, à décourager les mesures unilatérales qui compromettent la solution des deux États et à promouvoir le rétablissement d'un processus politique visant à mettre fin à l'occupation et à régler le conflit.
- 3.II.12 Il est prévu de procéder, en 2026, à une évaluation de la coordination avec les partenaires humanitaires et les partenaires de développement, les parties prenantes régionales et internationales et la société civile, l'objectif étant de promouvoir un processus de relèvement et de reconstruction cohérent, efficace et inclusif à Gaza, dans lequel l'Autorité palestinienne occupe une place centrale.

Exécution du programme en 2024

Une approche fondée sur des principes pour la planification du relèvement et de la reconstruction de Gaza

- 3.II.13 Si la libération de tous les otages et la fin du conflit armé à Gaza restent une priorité, le Bureau s'est également concentré sur sa mission de bons offices et les activités relatives au programme visant à appuyer la préparation et la planification concernant l'avenir de Gaza, l'objectif étant d'améliorer la vie des Palestiniens, de préserver leurs droits et leur dignité, de garantir la sécurité des Israéliens et des Palestiniens et de faire progresser la solution des deux États. Le Coordonnateur spécial a exposé les principes fondés sur les résolutions des organes de l'ONU et le droit international qui serviront à définir les mesures à prendre après le conflit à Gaza et à rétablir les liens politiques, économiques et administratifs entre Gaza et la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Le Bureau a facilité les exercices de planification transversale interinstitutions, notamment dans le cadre de travaux tripartites entre la Banque mondiale, l'Union européenne et l'ONU. Ces exercices ont abouti au lancement d'un projet de stratégie de relèvement rapide pour Gaza, présenté dans un rapport au Comité spécial de liaison, qui inscrit la planification du relèvement rapide et son exécution dans le contexte de l'action humanitaire en cours, de la planification des interventions futures et des travaux conjoints concernant l'évaluation intermédiaire rapide des dégâts et des besoins et le cadre de relèvement de Gaza.
- 3.II.14 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.II.1).

Tableau 3.II.1
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
—	—	Amélioration de la coordination et de la planification des efforts de relèvement et de reconstruction à Gaza

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : amélioration du développement du Territoire palestinien occupé, y compris la zone C, et de l'accès des Palestiniens à celui-ci

- 3.II.15 Le travail effectué par le Bureau a permis que des échanges réguliers soient entretenus avec les États Membres concernant l'importance de la zone C, les activités de colonisation et les tendances observées en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, en faveur de la préservation de la solution des deux États, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir le maintien d'un dialogue constructif avec les deux parties visant à répondre aux besoins de développement dans le Territoire palestinien occupé, notamment dans la zone C. La cible n'a pas été atteinte car la zone C

a fait l'objet de restrictions accrues en matière de circulation et d'accès, et à cause de l'extension des colonies.

- 3.II.16 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.II.2).

Tableau 3.II.2
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
—	Renforcement de la mobilisation visant à répondre aux besoins de développement dans le Territoire palestinien occupé, notamment dans la zone C	Dialogue régulier avec les États Membres concernant l'importance de la zone C, les activités de colonisation et les tendances observées en Cisjordanie occupée, en faveur de la préservation de la solution des deux États	Les parties prenantes élaborent des plans et promeuvent des mesures positives pour la zone C, notamment l'assouplissement des restrictions de mouvement et d'accès, en vue d'améliorer l'utilisation par les Palestiniens des ressources productives qui s'y trouvent	Les deux parties prennent des mesures concrètes en vue d'améliorer le développement du Territoire palestinien occupé, y compris la zone C, et de l'accès des Palestiniens à celui-ci

Résultat 2 : progrès en vue de l'établissement d'un gouvernement palestinien unique administrant à la fois Gaza et la Cisjordanie occupée dans le cadre d'une solution négociée à deux États

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.II.17 Le travail effectué par le Bureau, notamment au moyen d'actions de sensibilisation auprès des parties et au sein du Conseil de sécurité, a permis de parvenir à un large consensus parmi les principales parties prenantes sur l'importance cruciale d'unifier Gaza et la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sur les plans politique, économique et administratif, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que des mesures politiques et administratives concrètes soient prises afin qu'un gouvernement palestinien unique administre l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris Gaza. La cible n'a pas été atteinte parce qu'il n'existe pas de volonté politique suffisante pour prendre les mesures concrètes nécessaires pour faire avancer ce processus.
- 3.II.18 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.II.3).

Tableau 3.II.3
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
—	—	Les principales parties prenantes parviennent à un large consensus sur l'importance cruciale d'unifier Gaza et la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sur les plans politique, économique et administratif	Un gouvernement palestinien unique administre l'ensemble du Territoire palestinien occupé	Un gouvernement palestinien unique prend des mesures pour assumer la gouvernance de l'ensemble du Territoire palestinien occupé sur les plans politique, administratif et économique

Résultat 3 : vers un cadre politique permettant de régler le conflit israélo-palestinien**Projet de plan-programme pour 2026**

- 3.II.19 La détérioration progressive de la situation dans le Territoire palestinien occupé a confirmé qu'il était urgent de prendre des mesures concrètes pour régler le conflit israélo-palestinien. Pour inverser la tendance négative actuelle et construire un avenir pacifique pour les Palestiniens et les Israéliens, il faut établir un cadre politique qui offre un moyen de régler le conflit, de mettre fin à l'occupation et de réaliser la solution des deux États fondée sur le droit international, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et aux accords bilatéraux.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.II.20 L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau a pris conscience du fait qu'il faut renforcer le dialogue avec les Palestiniens et les Israéliens pour progresser vers la réalisation de l'objectif commun consistant à mettre en place un processus politique et à étendre les activités de communication du Bureau à l'échelle internationale et régionale. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau s'attachera à élargir son dialogue avec les parties afin de promouvoir des mesures concrètes, notamment en soutenant la mise en place de dispositifs de gouvernance qui ouvrent la voie à la réunification de l'ensemble du Territoire palestinien occupé sous un gouvernement palestinien unique. Il intensifiera également les efforts déployés pour promouvoir un consensus régional en faveur d'un processus politique qui mène à la solution des deux États et renforcera sa collaboration avec des partenaires clés sur l'avenir de Gaza.
- 3.II.21 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.II.4).

Tableau 3.II.4
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
—	—	—	Des consultations sont menées avec les parties prenantes sur l'établissement d'un cadre politique visant à régler le conflit israélo-palestinien, à mettre fin à l'occupation et à réaliser la solution des deux États	Des mesures concrètes sont prises en vue d'établir un cadre politique visant à régler le conflit israélo-palestinien, à mettre fin à l'occupation et à réaliser la solution des deux États

Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.II.22 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

48/213 ; 79/141	Assistance au peuple palestinien	79/90	Le Golan syrien occupé
49/88	Processus de paix au Moyen-Orient	79/91	Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé
79/81	Règlement pacifique de la question de Palestine		
79/83	Le Golan syrien		

Résolutions du Conseil de sécurité

1860 (2009)	2720 (2023)
2334 (2016)	

Produits

3.II.23 On trouvera dans le tableau 3.II.5 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 3.II.5
Produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
1. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2334 (2016) de ce dernier	2	2	2	2
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'assistance au peuple palestinien	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	15	17	15	15
3. Exposés au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient et rapports trimestriels sur la résolution 2334 (2016) du Conseil	12	14	12	12
4. Séance de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séance du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séance du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
7. Mesures qu'il est recommandé de prendre pour améliorer la situation sur le terrain (rapports présentés au Comité spécial de liaison)	2	2	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : visites de bons offices dans les pays de la région et à l'international ; communication régulière d'informations sur les efforts régionaux de désescalade, la facilitation de la fourniture et la distribution de l'aide humanitaire ainsi que les efforts de relèvement et de reconstruction à Gaza ; initiatives politiques renouvelées visant à trouver des solutions politiques plus durables au conflit. Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les gouvernements, les parties concernées, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, et activité de plaidoyer à leur intention, l'objectif étant de concevoir et d'exécuter des stratégies visant à remédier à la détérioration des conditions de sécurité et de la situation politique et économique en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est ; consultations avec les parties et les autres acteurs concernés en vue d'apaiser les tensions et de fournir une aide humanitaire à grande échelle à Gaza ; collaboration avec les parties et les autres acteurs concernés, notamment les principaux acteurs régionaux et les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, visant à mobiliser l'assistance, à promouvoir un processus politique permettant de revenir à des négociations constructives ainsi qu'à promouvoir l'administration de l'ensemble du Territoire palestinien occupé par un gouvernement palestinien unique et à faire progresser la solution des deux États ; conseils auprès d'interlocuteurs israéliens et palestiniens aux fins de l'assouplissement des restrictions de circulation et d'accès à Gaza et en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est ; conseils à la Commission électorale centrale palestinienne.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : échange d'informations et développement de partenariats avec quelque 80 organisations de la société civile, institutions universitaires et organisations non gouvernementales, visant à promouvoir les activités de la mission et à mieux la faire connaître. Relations extérieures et relations avec les médias : revues de presse quotidiennes et conférences de presse en présence d'environ 35 médias internationaux (télévision, radio et presse écrite) ; publications et entretiens avec les groupes cibles et les réseaux visés, déclarations publiques et communiqués de presse à l'intention de plus de 1 500 parties prenantes, dont des représentants de missions diplomatiques, d'organisations de la société civile, de groupes de réflexion et des médias. Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes de médias sociaux du Bureau.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

3.II.24 On trouvera dans les tableaux 3.II.6 à 3.II.8 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.II.6

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2026 (prévisions)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	9 831,0	9 932,5	591,0	—	31,2	622,2	6,3	10 554,7
Autres dépenses de personnel	34,4	46,6	—	—	—	—	—	46,6
Dépenses de représentation	0,8	3,2	—	—	—	—	—	3,2
Voyages du personnel	206,4	251,0	—	—	30,1	30,1	12,0	281,8
Services contractuels	121,4	171,7	—	—	1,6	1,6	0,9	173,3
Frais généraux de fonctionnement	486,5	566,6	—	—	78,1	78,1	13,8	644,7
Fournitures et accessoires	90,6	91,3	—	—	(10,2)	(10,2)	(11,2)	81,1
Mobilier et matériel	174,4	276,8	—	—	(54,4)	(54,4)	(19,7)	222,4
Aménagement des locaux	—	—	—	—	30,0	30,0	—	30,0
Total	10 945,5	11 339,7	591,0	—	106,4	697,4	6,2	12 037,1

Tableau 3.II.7

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	78	1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 9 P-3, 15 SM, 7 AN et 36 AL
Reclassement	1	Un poste de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-3), qui deviendrait un poste de Chef des services de sécurité (P-4)
Ressources proposées pour 2026	78	1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 8 P-3, 15 SM, 7 AN et 36 AL

Tableau 3.II.8

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	1	—	—	—	—	1

Catégorie et classe	2025 (ressources approuvées)	Changements				2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
D-1	1	–	–	–	–	1
P-5	4	–	–	–	–	4
P-4	4	–	–	1	1	5
P-3	9	–	–	(1)	(1)	8
Total partiel	20	–	–	–	–	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
SM	15	–	–	–	–	15
AN	7	–	–	–	–	7
AL	36	–	–	–	–	36
Total partiel	58	–	–	–	–	58
Total	78	–	–	–	–	78

3.II.25 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 3.II.9 et la figure 3.II.I.

3.II.26 Comme le montre le tableau 3.II.9, les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 12 037 100 dollars, soit une augmentation nette de 697 400 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. La variation entre dans les catégories Ajustements techniques et Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.II.9

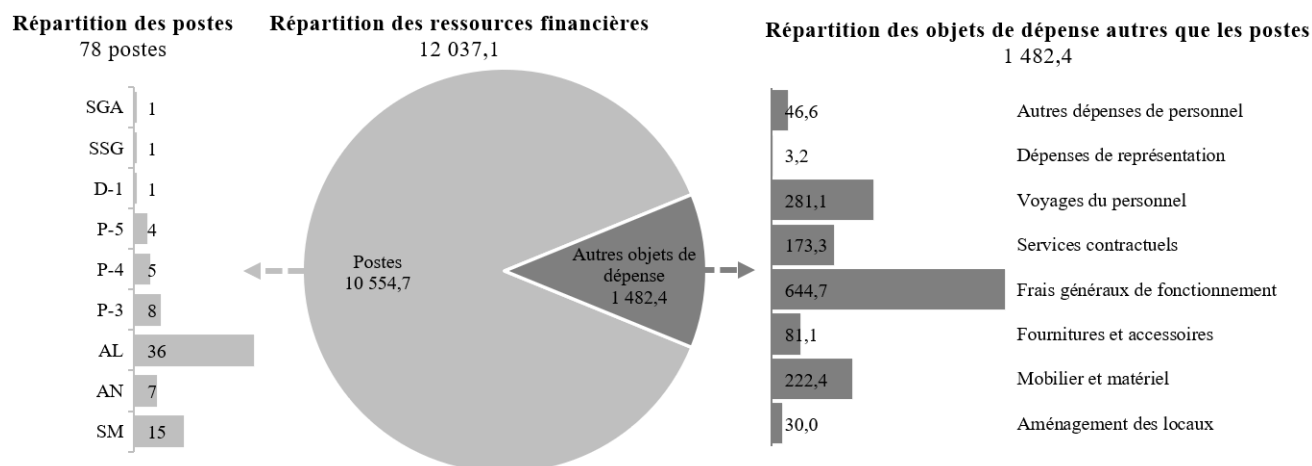
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	9 831,0	9 932,5	591,0	–	31,2	622,2	6,3	10 554,7
Autres objets de dépense	1 114,5	1 407,2	–	–	75,2	75,2	5,3	1 482,4
Total	10 945,5	11 339,7	591,0	–	106,4	697,4	6,2	12 037,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		20	–	–	–	–	–	20
Agents des services généraux et des catégories apparentées		58	–	–	–	–	–	58
Total		78	–	–	–	–	–	78

Figure 3.II.I
Répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 3.II.27 Comme le montre le tableau 3.II.6, les changements entraînent une augmentation de 591 000 dollars, qui tient au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à 10 postes (2 P-3, 2 AN, 2 SM et 4 AL) qui avaient été créés en 2025 en application de la résolution 79/257 de l'Assemblée générale et auxquels un taux de vacance de 50 % avait alors été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes.

Autres changements

- 3.II.28 Comme le montre le tableau 3.II.6, les changements entraînent une augmentation nette de 106 400 dollars, qui s'explique comme suit :
- une augmentation de 31 200 dollars au titre des postes, liée au reclassement d'un poste de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-3), qui deviendrait un poste de Chef des services de sécurité (P-4), comme indiqué à l'annexe II ;
 - une augmentation de 30 100 dollars au titre des voyages du personnel, qui tient à la hausse du nombre de voyages qui seront effectués dans la région afin de nouer des partenariats stratégiques à l'appui du mandat du Bureau ;
 - une augmentation nette de 1 600 dollars au titre des services contractuels, qui s'explique par une augmentation de 4 200 dollars liée principalement à l'ajustement du coût standard des services informatiques et des services de communication pour le personnel hors Siège en poste ailleurs que sur le terrain pour 2026 ; cette augmentation est compensée en partie par une diminution des dépenses d'entretien des véhicules, étant donné que le Bureau prévoit de retirer neuf véhicules de son parc automobile (2 600 dollars) ;
 - une augmentation nette de 78 100 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, qui tient au fait que l'on prévoit une augmentation des dépenses de 84 500 dollars en raison des facteurs suivants : la contribution du Bureau au financement des services fournis par le bureau extérieur du Département de la sûreté et de la sécurité et au financement de ceux assurés dans le Government House par l'intermédiaire de l'Organisme des Nations Unies chargé de la

surveillance de la trêve ; l'augmentation de la prime d'assurance contre les actes de malveillance, compte tenu de la situation à Gaza et en Cisjordanie ; la modernisation prévue du système de localisation des véhicules ; la hausse des coûts de fret. Cette augmentation est compensée en partie par la non-reconduction de l'accord de services afférents au matériel de réseau (6 400 dollars) ;

- e) une diminution de 10 200 dollars au titre des fournitures et accessoires, qui tient essentiellement au fait que la consommation de carburant devrait diminuer en raison de la réduction du parc de véhicules du Bureau ;
- f) une diminution nette de 54 400 dollars au titre du mobilier et du matériel, qui s'explique principalement par le fait que le Bureau donnera la priorité aux achats strictement nécessaires et qu'il s'efforcera, dans un souci d'économie, d'acquérir du matériel auprès de missions qui réduisent leur effectif, lorsque cela est possible ;
- g) une augmentation de 30 000 dollars au titre de l'aménagement des locaux, qui permettrait de remplacer deux bâtiments préfabriqués du bureau de Gaza qui sont vétustes et ont été endommagés pendant les hostilités.

Autres éléments d'information

- 3.II.29 Le mécanisme des Nations Unies créé en 2024 en application de la résolution [2720 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité et financé au moyen de ressources extrabudgétaires poursuivra ses travaux pour accélérer l'acheminement des secours humanitaires à Gaza par l'intermédiaire d'États qui ne sont pas parties au conflit, en concertation avec toutes les parties concernées, l'objectif étant de simplifier, de dynamiser et d'accélérer la fourniture d'aide tout en continuant à faire en sorte que l'aide atteigne sa destination civile. Ce mécanisme avait été initialement mis en place par le Bureau de la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, dans le cadre d'un modèle hybride associant le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ; une fois que le mandat du Bureau de la Coordinatrice de haut niveau aura pris fin, l'UNOPS prendra en charge les opérations du mécanisme et fera rapport au Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient, Coordonnateur résident et Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé et, par son intermédiaire, à la Coordinatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient. Le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient appuiera les travaux du mécanisme, notamment l'action menée sur le plan politique par le Coordonnateur spécial adjoint et la Coordinatrice spéciale. Les informations escomptées sur les opérations du mécanisme figureront dans les rapports que le Bureau est appelé à présenter régulièrement au Conseil de sécurité. Le Bureau s'acquittera de ces fonctions dans les limites des ressources inscrites au budget ordinaire.
- 3.II.30 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il reste déterminé à réduire son empreinte écologique et à intégrer des pratiques de gestion environnementale dans ses opérations. Lorsque la situation le permettra, il s'attachera à utiliser l'énergie solaire photovoltaïque afin d'être moins tributaire des groupes électrogènes, qui fonctionnent avec des combustibles fossiles, à réduire la demande pesant sur un réseau électrique fortement sollicité, à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, à rationaliser la consommation d'énergie et de ressources en eau dans les bâtiments en améliorant l'isolation des murs et en installant des agencements respectueux de l'environnement, et à continuer de sensibiliser les membres du personnel.
- 3.II.31 On trouvera dans le tableau 3.II.10 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le faible taux enregistré en 2024 en ce qui concerne l'achat des billets d'avion dans les délais s'explique par le fait qu'il a fallu organiser des voyages au pied levé

pour des réunions convoquées avec des interlocuteurs internationaux et régionaux, en raison de la dégradation rapide de la situation à Gaza et en Cisjordanie à la suite du déclenchement des hostilités. Le Bureau continuera de s'attacher à améliorer le respect des délais en demandant aux cadres de mettre en œuvre des mesures préventives chaque fois que possible.

Tableau 3.II.10
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	68	39	28	100	100

III. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.III.1 Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé est chargé de consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont la résolution [ES-10/17](#). Dans sa résolution [ES-10/17](#), l'Assemblée a décidé que le Registre des dommages demeurerait ouvert pour inscription tant que le mur subsisterait dans le Territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est.

Programme de travail

Objectif

- 3.III.2 L'objectif auquel le Bureau d'enregistrement des dommages contribue est de créer et de tenir à jour un registre des dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et de contribuer ainsi à la protection des droits légaux des personnes physiques et morales palestiniennes concernées.

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 3.III.3 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau fera ce qui suit :
- a) traiter et examiner les demandes reçues précédemment mais restant à traiter, et les présenter à son Conseil pour décision ;
 - b) mener dans le Territoire palestinien occupé des activités de communication et d'enregistrement des demandes, en particulier des demandes concernant des biens publics ou présentées par des particuliers, en maintenant sa présence dans la zone d'opération ;
 - c) s'employer à promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international, en aidant les États Membres à garantir l'égalité d'accès à la justice à tous les requérants dans le Territoire palestinien occupé et à progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16.
- 3.III.4 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) augmentation du nombre de demandes traitées efficacement, entraînant une réduction de l'écart entre demandes reçues et demandes non traitées ;
 - b) présentation de nouvelles demandes par des institutions et des personnes palestiniennes ;
 - c) demandes traitées par le Conseil du Bureau et incluses dans le Registre des dommages.

- 3.III.5 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :
- a) toutes les parties intéressées font preuve de volonté politique et se montrent désireuses de coopérer ;
 - b) des ressources extrabudgétaires supplémentaires sont disponibles pour maintenir la présence nécessaire sur place ;
 - c) la situation en matière de sécurité sur le terrain et dans la région permet au Bureau d'exécuter son mandat.
- 3.III.6 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau d'enregistrement des dommages continuera de coopérer étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui est le principal prestataire de services concernant la logistique, les ressources humaines et la gestion financière, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Il continuera en outre de travailler en étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.
- 3.III.7 Le Bureau d'enregistrement des dommages prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, des consultations seront menées avec les comités locaux de femmes dans toutes les collectivités où sont prévues des activités d'information et d'enregistrement des demandes. Le Bureau continuera de s'attacher tout particulièrement à informer les femmes de la possibilité de présenter des demandes, et des conditions requises à cet effet, et les aidera à rédiger leurs éventuelles demandes, sachant que 38 % des requérants sont des femmes.
- 3.III.8 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau d'enregistrement des dommages continuera de prendre des dispositions spéciales pour collecter les demandes émanant de personnes handicapées, notamment en assurant un accompagnement sur place, ce qui permettra aux requérants de transmettre leurs demandes sans avoir à se déplacer.

Activités d'évaluation

- 3.III.9 Le Bureau a adopté une politique d'évaluation ; une évaluation sur un sujet à déterminer est prévue pour 2026.

Exécution du programme en 2024

Faire en sorte que les maires palestiniens et les autres fonctionnaires soient mieux informés au sujet des demandes publiques

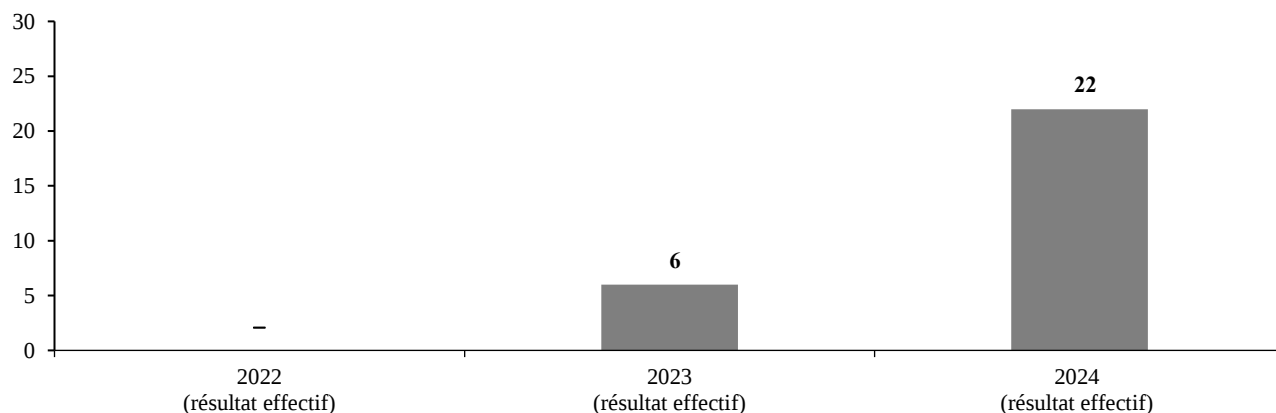
- 3.III.10 En 2024, le Bureau a continué d'élaborer et de dispenser des formations en ligne et au format hybride sur les demandes publiques, à l'intention des maires et d'autres fonctionnaires des collectivités concernées par la construction du mur. Ces séances ont été menées par son personnel en poste à Vienne, avec le soutien technique local de son personnel en poste dans le Territoire palestinien occupé et le soutien logistique du Comité national palestinien de coopération pour le Registre des dommages. Cette démarche a permis au Bureau de former les fonctionnaires palestiniens concernés et de communiquer avec eux, en prenant en compte les risques en matière de sécurité et les restrictions à la circulation des personnes sur le terrain. Au total, 10 demandes publiques complexes ont été collectées à la suite de ces formations. Bien qu'il ne soit pas prévu de remplacer à l'avenir les séances de formation en présentiel par des séances de formation en ligne, l'expérience a montré que ces dernières constituaient une bonne option lorsque les déplacements dans le Territoire

palestinien occupé étaient restreints ou que la situation en matière de sécurité ne permettait pas de dispenser une formation en présentiel.

- 3.III.11 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.III.I).

Figure 3.III.I

Mesure des résultats : nombre de maires palestiniens et d'autres fonctionnaires mieux informés au sujet des demandes concernant les biens publics grâce à une formation en ligne ou au format hybride



Résultats escomptés pour 2026

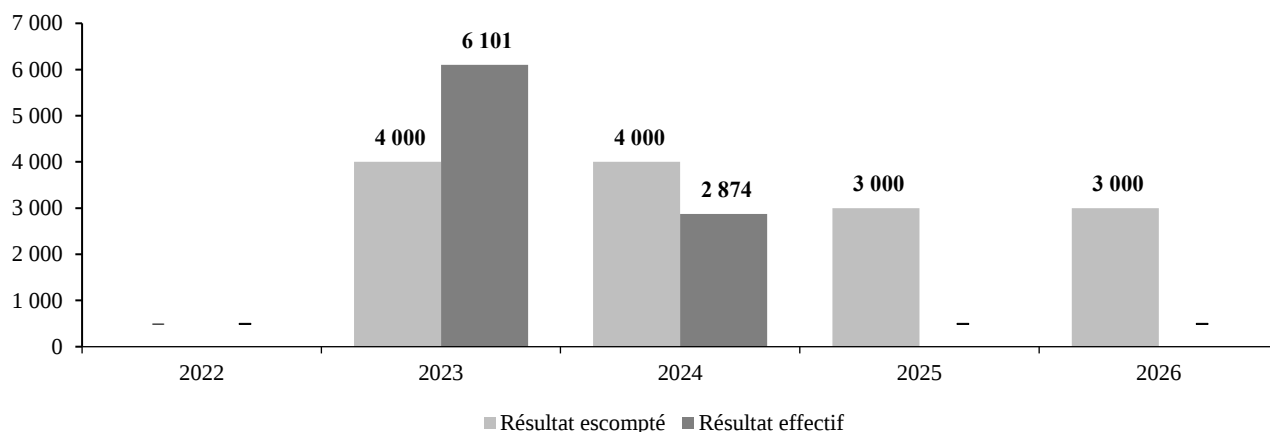
Résultat 1 : renforcement de la prise de décision par le Conseil du Bureau grâce à l'harmonisation de la procédure de présentation des demandes

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.III.12 Dans le cadre du travail qu'il a effectué, le Bureau a contribué à ce que son Conseil se prononce sur 2 874 demandes d'enregistrement de dommages, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 4 000 demandes. La cible n'a pas été atteinte car, en 2024, le Conseil a commencé à examiner de nouvelles catégories de demandes, notamment les demandes concernant les biens publics, ce qui a allongé le temps nécessaire pour étudier l'ensemble des demandes et des pièces justificatives. En outre, alors que cinq sessions étaient prévues pour 2024, le Conseil n'a pu en tenir que quatre, en raison de la situation de trésorerie.
- 3.III.13 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.III.II).

Figure 3.III.II

Mesure des résultats : nombre de demandes sur lesquelles a statué le Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages



Résultat 2 : réduction du nombre de demandes non traitées

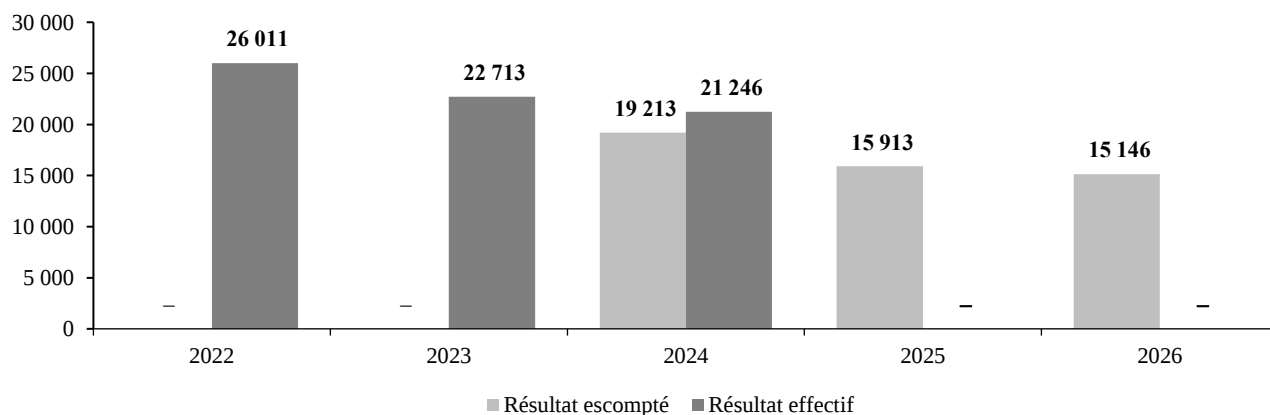
Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

3.III.14 Dans le cadre du travail qu'il a effectué, le Bureau a contribué à ce que le nombre de demandes sur lesquelles le Conseil devait encore se prononcer soit de 21 246, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 19 213. La cible n'a pas été atteinte en raison de la complexité accrue des demandes collectées et restant à traiter, notamment de celles concernant les biens publics, qui requièrent un long processus d'enregistrement et un examen juridique approfondi. En outre, le Conseil du Bureau, qui a pris ses fonctions en janvier 2023, a demandé la réouverture de 4 885 dossiers sur lesquels il avait déjà statué, afin de les réexaminer à la lumière de critères révisés et actualisés.

3.III.15 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.III.III).

Figure 3.III.III

Mesure des résultats : réduction du nombre de demandes non traitées en attente de la décision du Conseil du Bureau (résultat annuel)



Résultat 3 : amélioration de la procédure de rectification des demandes collectées non conformes

Projet de plan-programme pour 2026

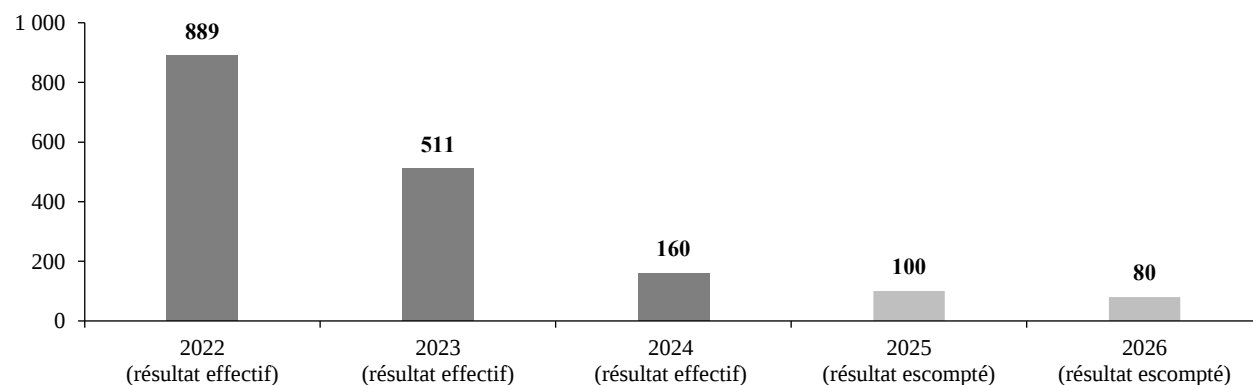
- 3.III.16 Le Bureau aide à la rectification des demandes inadéquates ou incomplètes afin de garantir un examen équitable de l'ensemble des demandes reçues. Il s'agit notamment de prendre contact avec les requérants ou les autorités locales en personne, par téléphone ou par courrier électronique crypté, de donner des conseils au sujet des renseignements manquants et des documents et données en attente, de recueillir ces informations et d'envoyer les dossiers complets au Bureau de Vienne pour qu'ils soient traités.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.III.17 L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau doit veiller à ce que l'ensemble des informations et documents requis soient collectés au moment de la présentation initiale des demandes. L'expérience a montré que, lorsque les personnes chargées d'enregistrer les demandes, ainsi que les maires ou d'autres fonctionnaires des entités concernées dans le Territoire palestinien occupé, reçoivent une formation continue sur les conditions que doivent remplir les demandes présentées, le nombre de demandes non conformes diminue. Compte tenu de cet enseignement, le Bureau examinera et révisera en conséquence les supports de formation et dispensera périodiquement une formation aux personnes chargées d'enregistrer les demandes et aux fonctionnaires des entités concernées.
- 3.III.18 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.III.IV).

Figure 3.III.IV

Mesure des résultats : nombre de demandes rectifiées (résultat annuel)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 3.III.19 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Résolution de l'Assemblée générale

- ES-10/17 Mise en place du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé

Produits

3.III.20 On trouvera dans le tableau 3.III.1 les produits retenus pour le programme.

Tableau 3.III.1

Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>	<i>Produits livrés : 2024</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>	<i>Produits prévus : 2026</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport d'activité du Conseil du Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
Réunions ou séances :				
2. Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	4	4	4	4
5. Formation des maires, des responsables locaux et d'autres fonctionnaires palestiniens sur les objectifs, les conditions et les détails pratiques relatifs aux activités d'enregistrement des demandes, l'accent étant mis particulièrement sur les demandes concernant les biens publics	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : base de données et d'archives physiques contenant plus de 73 800 demandes d'enregistrement de dommages et les pièces justificatives correspondantes reçues jusqu'au 31 décembre 2024, et plus de 46 200 demandes sur lesquelles le Conseil du Bureau a statué.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programme d'information publique destiné à faire connaître aux personnes physiques et morales palestiniennes concernées la possibilité de déposer une demande d'enregistrement de dommages et les conditions à remplir à cet égard, qui prévoit notamment la production d'affiches et de brochures à distribuer au public visé.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

3.III.21 On trouvera dans les tableaux 3.III.2 à 3.III.4 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.III.2

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Changements						2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Postes	3 158,2	3 217,0	—	—	—	—	—
Autres dépenses de personnel	62,8	87,4	—	—	—	—	—
Consultants	—	5,7	—	—	—	—	—
Voyages du personnel	58,8	103,7	—	—	—	—	—
Services contractuels	109,8	175,4	—	—	0,8	0,8	0,5
Frais généraux de fonctionnement	3,6	13,5	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	0,3	5,6	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	6,1	32,1	—	—	—	—	—
Total	3 399,6	3 640,4	—	—	0,8	0,8	0,0

Tableau 3.III.3

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	19	1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)
Ressources proposées pour 2026	19	1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)

Tableau 3.III.4

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements					2026 (ressources proposées)
	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	—	—	—	—	1
P-5	1	—	—	—	—	1
P-4	4	—	—	—	—	4
P-3	3	—	—	—	—	3

Catégorie et classe	Changements					2026 (ressources proposées)
	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
P-2/1	1	–	–	–	–	1
Total partiel	10	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	9	–	–	–	–	9
Total partiel	9	–	–	–	–	9
Total	19	–	–	–	–	19

3.III.22 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.III.5 à 3.III.7 et dans la figure 3.III.V.

3.III.23 Comme le montrent les tableaux 3.III.5 1) et 3.III.6 1), les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 3 641 200 dollars, soit une augmentation de 800 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.III.5

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements						2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Programme de travail	3 399,6	3 640,4	–	–	0,8	0,8	0,0
Total partiel (1)	3 399,6	3 640,4	–	–	0,8	0,8	0,0

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (estimations)	Changements		Pourcentage		2026 (prévisions)
Programme de travail	–	200,0	–	–	–	–	200,0
Total partiel (2)	90,9	200,0	–	–	–	–	200,0
Total (1 + 2)	3 490,5	3 840,4	0,8	0,0	0,0	0,0	3 841,2

Tableau 3.III.6

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2026, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2025 (ressources approuvées)	Changements				2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	19	—	—	—	—	19
Total partiel (1)	19	—	—	—	—	19

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2025 (estimations)	Changements	2026 (prévisions)
Programme de travail	–	–	–
Total partiel (2)	–	–	–
Total (1 + 2)	19	–	19

Tableau 3.III.7

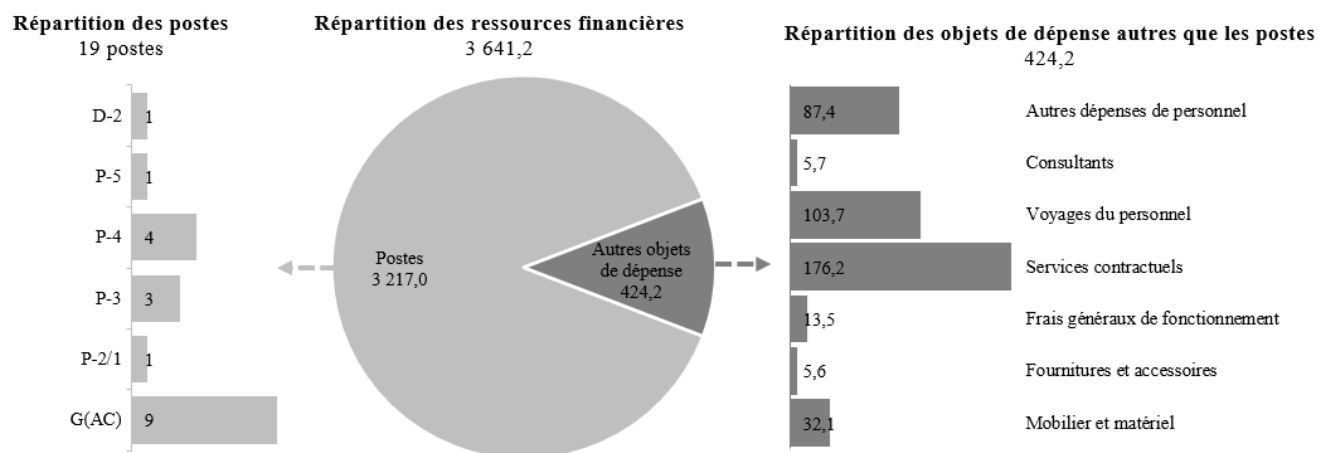
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 158,2	3 217,0	—	—	—	—	—	3 217,0
Autres objets de dépense	241,4	423,4	—	—	0,8	0,8	0,2	424,2
Total	3 399,6	3 640,4	—	—	0,8	0,8	0,0	3 641,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	—	—	—	—	—	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
Total		19	—	—	—	—	—	19

Figure 3.III.V
Répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

- 3.III.24 Comme le montre le tableau 3.III.5, les changements entraînent une augmentation de 800 dollars au titre des services contractuels, qui tient à l'ajustement du coût standard des services informatiques et des services de communication pour le personnel hors Siège en poste ailleurs que sur le terrain pour 2026.

Ressources extrabudgétaires

- 3.III.25 Comme le montre le tableau 3.III.5 2), les ressources extrabudgétaires devraient se chiffrer à 200 000 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et permettront au Bureau d'enregistrement des dommages de mener à bien la collecte des demandes d'enregistrement, des activités de sensibilisation et des activités de rectification. Deux responsables de la collecte des demandes d'enregistrement aideront les personnes concernées à remplir les formulaires, mèneront des activités de sensibilisation concernant la possibilité de présenter des demandes et les modalités de celles-ci et assureront le suivi des demandes déjà effectuées afin de réunir des informations supplémentaires si nécessaire.
- 3.III.26 Les ressources extrabudgétaires sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Autres éléments d'information

- 3.III.27 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il continuera de sensibiliser les membres du personnel, d'encourager la réutilisation des articles de papeterie, tels que les classeurs, lorsque cela est possible, et de favoriser l'instauration d'un environnement de travail sans papier.
- 3.III.28 On trouvera dans le tableau 3.III.8 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le taux de respect des délais est élevé dans la mesure où le Bureau

planifie soigneusement les voyages aériens et fixe des calendriers et des délais réalistes. En outre, le Bureau coopère de manière constructive avec son prestataire de services, l'Office des Nations Unies à Vienne, assurant ainsi un flux de travail efficace en ce qui concerne les voyages officiels.

Tableau 3.III.8
Respect des délais

(En pourcentage)

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	89	90	91	100	100

IV. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.IV.1 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été créé le 1^{er} juillet 2010, en application de la résolution 64/288 de l'Assemblée générale. Le mandat du Bureau consiste à renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité, à veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme qu'en matière d'appui opérationnel à court terme, et à améliorer la cohérence et l'efficacité de l'aide que l'ONU apporte à l'Union africaine. Dans ses résolutions 2033 (2012), 2167 (2014), 2320 (2016), 2378 (2017) et 2457 (2019), le Conseil de sécurité a demandé à l'Organisation de renforcer sa coopération avec l'Union africaine, notamment dans les domaines de la médiation et du renforcement des capacités, et en particulier dans la mise en œuvre opérationnelle de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et dans celle de l'initiative Faire taire les armes.
- 3.IV.2 Le Bureau sert de mécanisme pour la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et des organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il s'emploie à promouvoir une communauté de vues entre l'ONU et l'Union africaine sur les causes et les facteurs des conflits armés actuels ou potentiels, fondement des initiatives collaboratives visant à prévenir, à gérer et à régler ces conflits.

Programme de travail

Objectif

- 3.IV.3 L'objectif auquel le Bureau contribue est de renforcer le partenariat établi entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine aux fins de la paix et de la sécurité en Afrique.

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 3.IV.4 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau fera ce qui suit :
- a) appuyer l'exécution et la traduction sur le plan opérationnel des priorités de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance, en menant des activités axées sur la prévention des conflits, la gestion des conflits et des crises, la reconstruction après les conflits et la consolidation de la paix, les questions de sécurité stratégique, la coordination et les partenariats ;
 - b) favoriser un dialogue régulier, formel ou informel, entre les organes directeurs de l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité et le Comité des représentants permanents, et l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix ;
 - c) collaborer avec l'Union africaine, au niveau des hauts responsables et au niveau opérationnel, sur les priorités politiques et opérationnelles dans le cadre de la conférence annuelle ONU-Union africaine, de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité et de la réunion consultative annuelle de l'Organisation et de l'Union africaine sur la prévention et la gestion des conflits ;

- d) mener des missions de bons offices visant à trouver des solutions aux problèmes de paix et de sécurité, notamment en ce qui concerne le règlement des différends et les élections, si l'Union africaine en fait la demande ;
- e) maintenir des échanges réguliers entre l'ONU et l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, ainsi qu'avec les États Membres, sur des questions thématiques et des situations propres à certains pays, notamment en appuyant le dispositif d'alerte rapide de l'Union africaine ;
- f) renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de l'Union africaine pour ce qui est de prévenir, de gérer et de régler les conflits armés et de s'attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique, notamment en renforçant les capacités de l'Union africaine en matière d'alerte rapide et de médiation ;
- g) soutenir l'action menée par l'Union africaine pour faire progresser l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment en soutenant les efforts visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits et à renforcer la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité ;
- h) appuyer la mise en œuvre du Cadre continental de l'Union africaine pour les jeunes, la paix et la sécurité, notamment l'application du Plan décennal de mise en œuvre (2020-2029) ;
- i) aider l'Union africaine à promouvoir la mise en œuvre opérationnelle effective des dispositifs d'établissement des responsabilités des parties prenantes à un conflit armé ;
- j) collaborer avec l'Union africaine aux fins de l'application de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité.

3.IV.5 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) renforcement de la collaboration entre l'Union africaine, l'ONU et d'autres partenaires et de la cohérence de leurs stratégies respectives visant à trouver des solutions aux problèmes de paix et de sécurité en Afrique, notamment en s'attaquant aux causes profondes des conflits ;
- b) renforcement des capacités de l'Union africaine, de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, notamment de la capacité de l'Union africaine de planifier et de gérer ses opérations de paix.

3.IV.6 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :

- a) l'ONU et l'Union africaine continuent de faire preuve de la volonté politique et de la détermination requises pour promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité ;
- b) l'Union africaine continue de mobiliser les moyens humains et financiers dont elle a besoin pour exécuter avec efficacité les mandats visant à régler les problèmes de paix et de sécurité en Afrique ;
- c) des fonds extrabudgétaires restent disponibles.

3.IV.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional et national, le Bureau entretiendra des relations avec des partenaires et des parties prenantes externes, en tenant compte des priorités établies dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et les documents d'orientation correspondants, le Programme 2030 et le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Il entretiendra également des échanges réguliers avec l'Union africaine sur des questions thématiques et des situations propres à tel ou tel pays et cherchera à construire une position commune à l'Organisation des Nations Unies et à l'Union africaine, tout en renforçant la coordination et les synergies entre les

partenaires clés, tels que l'Union européenne, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux.

- 3.IV.8 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de diriger ou d'appuyer des mécanismes axés sur la coordination avec les entités des Nations Unies afin de garantir la cohérence de l'aide apportée à l'Union africaine. En outre, il collaborera avec diverses coalitions conjoncturelles ou thématiques pertinentes relevant de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique.
- 3.IV.9 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il s'agira tout particulièrement de renforcer la coopération avec l'ONU et l'Union africaine afin d'institutionnaliser l'élaboration de politiques et de programmes tenant compte des questions de genre. Le Bureau continuera d'œuvrer en faveur de la participation pleine, égale et réelle des femmes à la diplomatie préventive, à la médiation, aux élections et aux dispositifs d'alerte rapide, ainsi que du déploiement de femmes dans les opérations de soutien à la paix. Pour ce faire, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité sera davantage intégré dans les initiatives menées conjointement avec la Commission de l'Union africaine et les organisations sous-régionales.
- 3.IV.10 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau aidera, le cas échéant, l'Union africaine à mieux inclure les personnes handicapées dans les initiatives relatives à la paix et à la sécurité.

Activités d'évaluation

- 3.IV.11 Une évaluation de l'aide à la mise en œuvre du partenariat de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité (2020-2024), menée par le Bureau et achevée en 2024, a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2026.
- 3.IV.12 Compte tenu des résultats de ladite évaluation, le Bureau intensifiera sa collaboration avec un vaste ensemble de partenaires afin d'obtenir un appui politique et technique ainsi qu'un soutien financier à titre volontaire pour le partenariat de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine. En outre, il continuera d'intégrer une perspective de genre dans la mise en œuvre des partenariats engagés avec l'Union africaine afin de contribuer à la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.
- 3.IV.13 Il est prévu que le Bureau procède en 2026 à une évaluation, dont le thème reste à déterminer.

Exécution du programme en 2024

Faire progresser la paix et la gouvernance en Somalie grâce au soutien commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine en faveur de la transition de la Somalie pour la sécurité

- 3.IV.14 De par l'action qu'elles ont menée ensemble en faveur de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS), l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont fait progresser la paix et le renforcement de la gouvernance en Somalie. Cette collaboration a permis au Gouvernement fédéral somalien de maintenir la stabilité de ses institutions et de garantir leur fonctionnement. Le Bureau a aidé à la planification et à la gestion de l'ATMIS, dans le cadre d'évaluations conjointes ainsi que d'activités d'élaboration et d'examen de documents opérationnels. En outre, avec l'Union africaine ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies, il a participé à l'élaboration d'un plan de transition de l'ATMIS à la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) ainsi qu'à sa mise en œuvre, notamment en ce qui concernait l'évaluation préalable, avant le déploiement, du personnel en tenue et des capacités facilitatrices.
- 3.IV.15 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.IV.1).

Tableau 3.IV.1
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
Sécurité des élections, élection d'un gouvernement et maintien de la sécurité après les élections	Amélioration des conditions de sécurité, permettant au Gouvernement fédéral somalien élu de fonctionner	Réduction des effectifs de l'ATMIS et prise en main progressive des responsabilités en matière de sécurité par les forces de sécurité somaliennes, conformément à la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité Dans sa résolution 2767 (2024) , le Conseil de sécurité a approuvé la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de remplacer l'ATMIS par l'AUSSOM

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : progression sur la voie d'un financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.IV.16 Le travail effectué par le Bureau a contribué à ce que la feuille de route commune Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en application de la résolution [2719 \(2023\)](#) soit approuvée par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.IV.17 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.IV.2).

Tableau 3.IV.2
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité a demandé ^a qu'on lui présente un rapport faisant le point sur les progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine au regard des engagements énoncés dans ses résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) , ainsi que des recommandations	Le Conseil de sécurité a examiné des questions relatives au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine (voir S/2023/303) et la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité a été adoptée Un projet de directives communes à l'Union africaine et	Le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ont approuvé la feuille de route commune Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en application de la résolution 2719 (2023)	Élaboration d'un cadre opérationnel conjoint Organisation des Nations Unies-Union africaine pour l'application de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité	Mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine du cadre opérationnel conjoint pour l'application de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
pour les prochaines étapes, sur la base des bonnes pratiques et des enseignements tirés, en vue de mobiliser des ressources prévisibles, durables et souples	à l'Organisation des Nations Unies en matière de planification a été élaboré	L'Union africaine a adopté un document de consensus sur le financement prévisible, adéquat et durable de ses activités en matière de paix et de sécurité		

^a S/PRST/2022/6.

Résultat 2 : participation accrue des jeunes aux initiatives menées en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.IV.18 Le travail effectué par le Bureau a aidé l'Union africaine à mener à bien l'initiation et la formation de la deuxième promotion de jeunes ambassadeurs africains pour la paix et contribué ainsi à renforcer la capacité mobilisatrice des jeunes et à promouvoir des solutions inclusives et dirigées par les jeunes pour remédier aux conflits qui touchent le continent, au moyen du programme Jeunesse pour la paix, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.IV.19 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.IV.3).

Tableau 3.IV.3
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
L'Union africaine a adopté la Déclaration de Bujumbura sur la jeunesse, la paix et la sécurité en Afrique	L'Union africaine a aidé ses États membres à intégrer le Cadre continental pour les jeunes, la paix et la sécurité dans leurs politiques et processus nationaux	L'Union africaine a achevé l'initiation et la formation de la deuxième promotion de jeunes ambassadeurs africains pour la paix	Dix États membres de l'Union africaine élaborent des plans d'action nationaux pour les jeunes et la paix et la sécurité	Cinq autres États membres de l'Union africaine élaborent des plans d'action nationaux pour les jeunes et la paix et la sécurité

Résultat 3 : renforcement de l'action menée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour prévenir les conflits et les régler par la médiation, maintenir la paix et remédier aux causes profondes des conflits

Projet de plan-programme pour 2026

- 3.IV.20 L'Architecture africaine de paix et de sécurité reste essentielle pour favoriser la paix et la stabilité dans toute l'Afrique. En 2024, le Bureau a soutenu l'Architecture, notamment en lançant l'examen de la Force africaine prépositionnée, en apportant son concours dans divers domaines thématiques, dont le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la

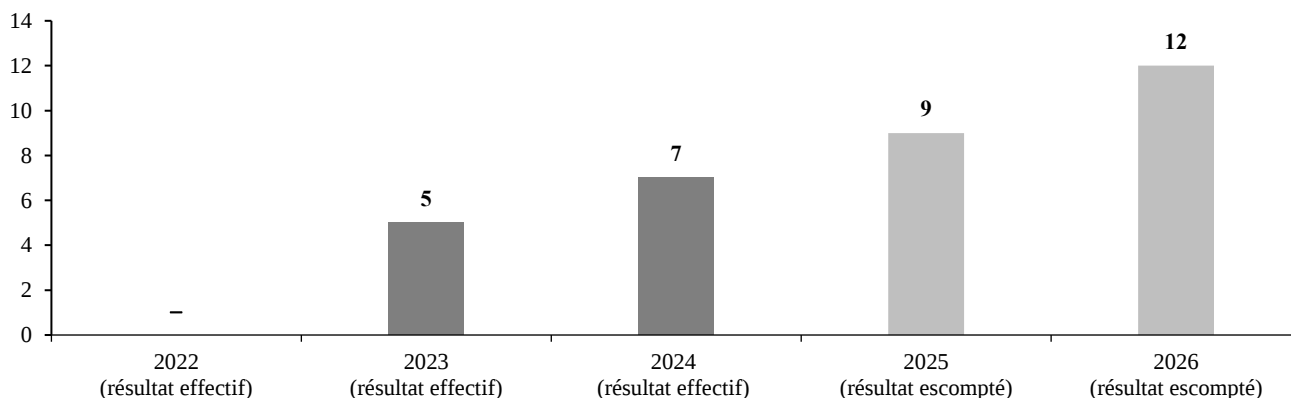
prise en compte des répercussions des changements climatiques sur la paix et la sécurité, et en contribuant au renforcement des capacités et à l'élaboration des politiques.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.IV.21 L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau doit approfondir la coordination entre l'ONU et l'Union africaine en matière de réalisation des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité et de prise en compte des répercussions des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Compte tenu de cet enseignement, il élaborera des stratégies dans ces domaines thématiques afin de renforcer l'appui apporté par l'Organisation aux processus de paix et de sécurité menés par l'Union africaine. Il mettra en œuvre ces stratégies en renforçant l'appui apporté en matière de politiques, l'analyse, le partage des connaissances et le renforcement des capacités, en vue d'améliorer la coordination entre l'Union africaine et l'ONU dans ces domaines thématiques.
- 3.IV.22 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.IV.I).

Figure 3.IV.I

Mesure des résultats : nombre d'initiatives conjointes de l'Union africaine et de l'ONU à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et de la prise en compte des répercussions des changements climatiques sur la paix et la sécurité



Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 3.IV.23 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

52/220	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999	65/274 ; 67/302	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
60/268	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	71/270	Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
64/288	Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	79/1	Le Pacte pour l'avenir

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	2378 (2017)
2033 (2012)	2457 (2019)
2167 (2014)	2710 (2023)
2250 (2015)	2719 (2023)
2320 (2016)	

Produits

3.IV.24 On trouvera dans le tableau 3.IV.4 les produits retenus pour le programme.

Tableau 3.IV.4

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport du Secrétaire général destiné au Conseil de sécurité, sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	10	16	11	15
2. Réunions consultatives annuelles conjointes du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	2	2	2	2
3. Réunions consultatives annuelles conjointes de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	—	1	—	1
4. Réunions de coordination du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	5	10	6	9
5. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	100	101	100	103
8. Activités de formation à l'intention du Groupe de l'appui à la médiation de l'Union africaine concernant les méthodes et tendances actuelles en matière de médiation	10	2	10	6
9. Activités de formation à l'intention du secrétariat du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les questions et tendances actuelles en matière de paix et de sécurité	10	11	10	10

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
10. Activités de formation à l'intention de l'Union africaine concernant les aspects militaires, policiers et civils des opérations de soutien à la paix	60	68	60	65
11. Séminaires et ateliers à l'intention des experts et des fonctionnaires des États membres de l'Union africaine concernant des thèmes liés à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits	20	20	20	22
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	8	20	13	17
12. Rapports d'examen technique ou d'évaluation des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine établis conjointement par l'ONU et l'Union africaine	1	7	6	10
13. Politiques et documents d'orientation à l'appui des opérations de soutien à la paix sous conduite africaine	5	9	5	5
14. Politiques et directives relatives à la paix et à la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits	2	4	2	2
C. Activités de fond				
Bons offices : soutien en faveur de l'action menée par l'Union africaine en matière de médiation et de prévention des conflits ; une visite régionale aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces, effectuée conjointement par des représentants de l'Union africaine, de l'ONU et des communautés économiques régionales. Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : prestation de conseils à cinq communautés économiques régionales et mécanismes régionaux, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, sur le développement et l'harmonisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité ; prestation de services consultatifs et d'un appui destinés à faire progresser la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; 20 exposés présentés au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur des questions relatives à la paix et à la sécurité ; conseils à l'intention de l'Union africaine et des parties prenantes sur les processus destinés à appuyer le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, notamment sur l'application de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité ; conseils et activités de sensibilisation à l'intention du Groupe d'Amis du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine à composition non limitée ; conseils techniques et fonctionnels à l'intention du Fonds pour la paix.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée internationale des femmes, Journée internationale de la jeunesse, Journée de l'Afrique, Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et Journée internationale de la paix ; supports d'information, dépliants, banderoles et documents infographiques ; bulletin d'information trimestriel public du Bureau ; circulaire portant sur les résolutions et décisions pertinentes du Conseil de sécurité soumise tous les 15 jours au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web et comptes de médias sociaux ; plateforme en ligne présentant les activités liées au partenariat de l'ONU et de l'Union africaine.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

3.IV.25 On trouvera dans les tableaux 3.IV.5 à 3.IV.7 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.IV.5

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	1 267,2	1 122,7	—	—	—	—	—	1 122,7
Voyages du personnel	7,3	6,0	—	—	—	—	—	6,0
Services contractuels	5,8	6,8	—	—	0,2	0,2	2,9	7,0
Frais généraux de fonctionnement	6,2	60,1	—	—	—	—	—	60,1
Fournitures et accessoires	—	4,7	—	—	—	—	—	4,7
Total	1 286,5	1 200,3	—	—	0,2	0,2	0,0	1 200,5

Tableau 3.IV.6

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL
Ressources proposées pour 2026	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL

Tableau 3.IV.7

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements					Total	2026 (ressources proposées)
	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	1	—	—	—	—	—	1
D-2	1	—	—	—	—	—	1
P-5	1	—	—	—	—	—	1
P-4	1	—	—	—	—	—	1
Total partiel	4	—	—	—	—	—	4

Catégorie et classe	2025 (ressources approuvées)	Changements			Total	2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
AL	2	—	—	—	—	2
Total partiel	2	—	—	—	—	2
Total	6	—	—	—	—	6

3.IV.26 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.IV.8 à 3.IV.10 et dans la figure 3.IV.II.

3.IV.27 Comme le montrent les tableaux 3.IV.8 1) et 3.IV.9 1), les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 1 200 500 dollars, soit une augmentation nette de 200 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.IV.8

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements						2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Programme de travail	1 286,5	1 200,3	–	–	0,2	0,2	0,0
Total partiel (1)	1 286,5	1 200,3	–	–	0,2	0,2	0,0

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (estimations)	Changements		Pourcentage	2026 (prévisions)
Programme de travail	10 233,1	9 807,3			5,5	10 342,7
Total partiel (2)	10 233,1	9 807,3			5,5	10 342,7

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (estimations)	Changements		Pourcentage	2026 (prévisions)
Programme de travail	683,2	701,9		(701,9)	(100,0)	–
Total partiel (3)	683,2	701,9		(701,9)	(100,0)	–
Total (1 + 2 + 3)	12 202,8	11 709,5		(166,3)	(1,4)	11 543,2

Tableau 3.IV.9

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2026, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements					2026 (ressources proposées)
	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	6	—	—	—	—	6
Total partiel (1)	6	—	—	—	—	6

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2025 (estimations)	Changements	2026 (prévisions)
Programme de travail	50	—	50
Total partiel (2)	50	—	50

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2025 (estimations)	Changements	2026 (prévisions)
Programme de travail	2	(2)	—
Total partiel (3)	2	(2)	—
Total (1 + 2 + 3)	58	(2)	56

Tableau 3.IV.10

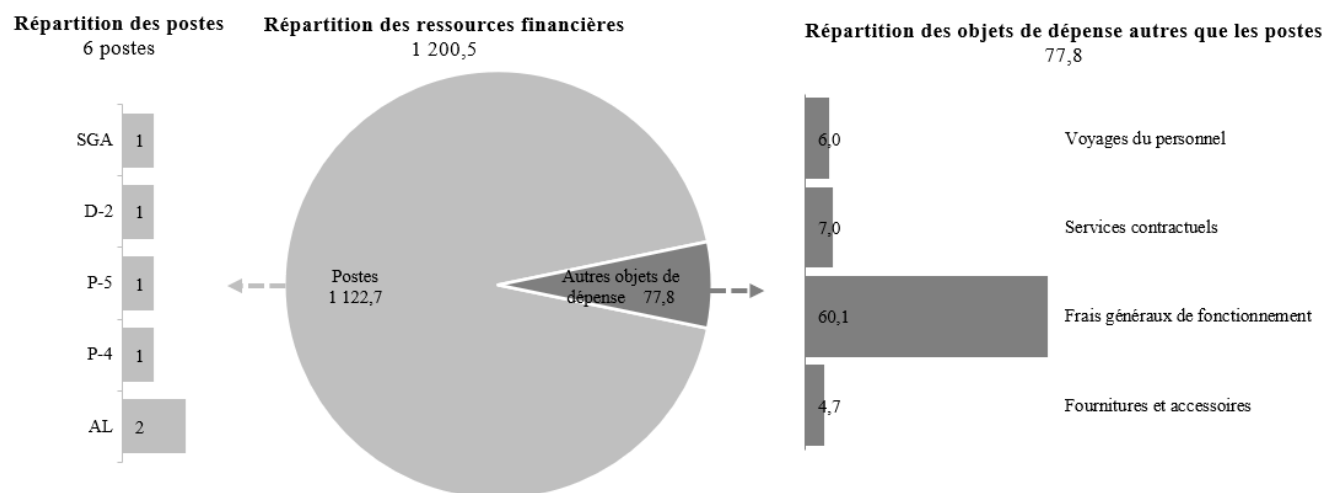
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 267,2	1 122,7	—	—	—	—	—	1 122,7
Autres objets de dépense	18,6	77,6	—	—	0,2	0,2	0,3	77,8
Total	1 285,8	1 200,3	—	—	0,2	0,2	0,0	1 200,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	—	—	—	—	—	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	2
Total		6	—	—	—	—	—	6

Figure 3.IV.II
Répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur et composante

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

- 3.IV.28 Comme le montre le tableau 3.IV.8 1), les changements entraînent une augmentation de 200 dollars au titre des services contractuels, qui tient à l'ajustement du coût standard des services informatiques et des services de communication pour le personnel hors Siège en poste ailleurs que sur le terrain pour 2026.

Quotes-parts hors budget ordinaire

- 3.IV.29 Comme le montrent les tableaux 3.IV.8 2) et 3.IV.9 2), les quotes-parts hors budget ordinaire s'élèvent à 10 342 700 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à financer les dépenses prévues dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 ([A/79/83](#)).

Ressources extrabudgétaires

- 3.IV.30 Comme le montrent les tableaux 3.IV.8 3) et 3.IV.9 3), aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2026, les donateurs ayant suspendu leur financement.

Autres éléments d'information

- 3.IV.31 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Il poursuivra la mise en service d'imprimantes à faible consommation d'énergie, ce qui aidera à réduire l'empreinte énergétique, et il installera des logiciels permettant de contrôler le volume d'impression. Dans un souci de durabilité environnementale, il équipera sa flotte de véhicules électriques, dans le droit fil d'une nouvelle politique du Gouvernement éthiopien qui interdit l'utilisation de véhicules à combustible fossile dans le pays.

- 3.IV.32 On trouvera dans le tableau 3.IV.11 des informations sur le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Le Bureau effectue la majorité de ses voyages officiels dans le cadre d'initiatives menées conjointement avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires. Souvent, ces voyages ne sont pas annoncés ou approuvés dans des délais conformes aux règles établies par l'ONU. Le Bureau continuera de veiller à ce que les voyages soient annoncés ou approuvés dans des délais conformes aux directives en vigueur et d'appeler l'attention de ses partenaires stratégiques sur ces directives.

Tableau 3.IV.11
Respect des délais

(En pourcentage)

	2022 (taux effectif)	2023 (taux effectif)	2024 (taux effectif)	2025 (taux prévu)	2026 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	10	10	33	100	100

V. Bureau de lutte contre le terrorisme

A. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du programme en 2024

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 3.V.1 En application de la résolution [71/291](#) de l'Assemblée générale, et comme celle-ci l'a réaffirmé dans sa résolution [77/298](#), qui porte sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, le Bureau de lutte contre le terrorisme exerce cinq fonctions principales : piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme confiés au Secrétaire général par l'Assemblée générale ; renforcer la coordination et la cohérence des activités du système des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre équilibrée des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; accroître l'aide que l'Organisation fournit aux États Membres pour renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme ; promouvoir davantage les activités que mène l'Organisation pour lutter contre le terrorisme, leur donner une plus grande visibilité et renforcer la mobilisation de ressources dans ce domaine ; veiller à ce que la priorité voulue soit accordée à la lutte contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies et à ce que les travaux menés en matière de prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme soient fermement ancrés dans la Stratégie.
- 3.V.2 La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution [60/288](#) de l'Assemblée générale) repose sur quatre piliers articulés autour de mesures visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, à prévenir et combattre le terrorisme, à étoffer les moyens dont les États disposent pour prévenir et combattre le terrorisme et à renforcer le rôle joué en ce sens par le système des Nations Unies, et à garantir le respect des droits humains et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste. Le mandat du Bureau découle des priorités arrêtées dans la Stratégie et des résolutions relatives à son application ultérieurement adoptées par l'Assemblée générale, dont la résolution [75/291](#), et d'autres résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité sur la question, dont la résolution [2617 \(2021\)](#) du Conseil.
- 3.V.3 Le Bureau assure le secrétariat du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, qui favorise la collaboration axée sur l'action entre les entités des Nations Unies et constitue un outil au service de la programmation conjointe, de la cohérence des activités d'évaluation et de suivi, de la mobilisation conjointe de ressources et de la communication avec les donateurs.

Programme de travail

Objectif

- 3.V.4 L'objectif auquel le Bureau contribue est de prévenir et combattre le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, conformément au droit international.

Stratégie et facteurs externes pour 2026

- 3.V.5 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Bureau fera ce qui suit :
- a) piloter l'action menée au titre des divers mandats de lutte contre le terrorisme confiés au Secrétaire général par l'Assemblée générale et organiser des conférences internationales et

régionales de haut niveau ainsi que des activités d'information afin de donner l'occasion aux États Membres, aux organisations internationales et régionales et à la société civile de mettre en commun des informations, des compétences et des ressources, de nouer des partenariats et d'étudier ensemble une série de questions relatives à la lutte contre le terrorisme ;

- b) renforcer la coordination et l'harmonisation de l'action menée par les différentes entités signataires du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, de manière à soutenir les efforts de lutte antiterroriste déployés par les États Membres, notamment en répondant plus efficacement aux besoins d'assistance technique recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et aux demandes émanant de divers États Membres ;
- c) offrir de manière ciblée, intégrée et coordonnée une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux États Membres qui en feront la demande, notamment par l'intermédiaire de ses présences en dehors du Siège, et renforcer ses activités de mobilisation de ressources auprès des donateurs ;
- d) mener des travaux de recherche, répertorier et diffuser des méthodes de gestion de programmes nouvelles et novatrices, les meilleures pratiques et les enseignements tirés, et faire de la mise en œuvre fondée sur des données probantes le fondement de son travail d'assistance technique ;
- e) renforcer la capacité des États Membres de garantir le respect des droits humains et la primauté du droit dans le cadre de la lutte antiterroriste, selon le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ;
- f) aider les parlementaires et approfondir les activités de sensibilisation menées auprès des organisations de la société civile, notamment des organisations de jeunes et de femmes, de manière à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

3.V.6 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) coopération multilatérale contre le terrorisme et renforcement des partenariats avec et entre les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires, l'objectif étant que l'ensemble de la société participe à la démarche de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ;
- b) application par les États Membres des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment au moyen du renforcement de la résilience et de l'amélioration de la capacité de réaction aux menaces et attaques terroristes ;
- c) développement des discussions sur l'action internationale et multisectorielle à l'appui d'une meilleure hiérarchisation des priorités et d'une plus grande cohérence dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ;
- d) prise en compte des normes et règles relatives aux droits humains dans les mesures visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme dans les États Membres qui en feront la demande.

3.V.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2026 :

- a) les États Membres continuent de solliciter l'appui de l'ONU dans les domaines de la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et de la lutte contre ces phénomènes ;
- b) des ressources extrabudgétaires sont mises à disposition pour appuyer le renforcement des capacités des États Membres ;

- c) les États Membres accordent les autorisations et l'accès nécessaires pour que cet appui puisse être apporté.
- 3.V.8 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de collaborer avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et des organisations internationales et régionales spécialisées, comme l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté des Caraïbes, l'Organisation du Traité de sécurité collective, le Centre de lutte contre le terrorisme de la Communauté d'États indépendants, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique et l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Il continuera également de mettre en œuvre les partenariats existants et d'en conclure de nouveaux afin de favoriser une action conjointe à l'appui de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme.
- 3.V.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau administre le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, qui compte 46 entités, soit 42 entités des Nations Unies ainsi que l'Organisation internationale de police criminelle, le Groupe d'action financière, l'Union interparlementaire et l'Organisation mondiale des douanes, en tant qu'entités membres ou observatrices. Le Pacte comprend huit groupes de travail thématiques spécialisés dans des domaines d'intervention prioritaires relatifs à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, conformément aux quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Bureau continuera de coordonner la lutte contre le terrorisme au moyen de concertations interorganisations tenues avec les équipes de pays des Nations Unies et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en coopération avec les pays hôtes correspondants, et mettra à profit son rôle de coordonnateur pour renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux afin de favoriser une collaboration multipartite aux niveaux national, régional et mondial. Il continuera en outre de promouvoir une approche axée avant tout sur la programmation conjointe avec d'autres partenaires des Nations Unies, de manière à optimiser l'utilisation des ressources et à mener des activités de renforcement des capacités plus efficaces et plus spécialisées.
- 3.V.10 Le Bureau prend en compte la dimension de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, en mettant en œuvre sa politique et son plan d'action sur l'intégration du genre. Il offrira une assistance technique conforme au programme pour les femmes et la paix et la sécurité ainsi qu'à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et à ses examens biennaux, et s'appuyant sur une analyse des questions de genre.
- 3.V.11 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau prendra en compte le handicap dans ses activités relatives aux programmes et aux politiques qu'il mène, notamment en intégrant des considérations relatives au handicap dans la conception des programmes et la mise en œuvre des évaluations.

Activités d'évaluation

- 3.V.12 Les évaluations qui ont été menées à bien par le Bureau en 2024 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2026 :
 - a) trois évaluations relatives à des programmes portant sur les thèmes suivants : les poursuites, la réadaptation et la réintégration ; la sécurité et la gestion des frontières ; la sécurité des grandes manifestations sportives et la promotion des valeurs du sport aux fins de la prévention de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ;
 - b) quatre évaluations relatives à des projets portant sur les thèmes suivants : la réintégration d'hommes et de femmes anciennement associés à des groupes armés non étatiques en Somalie [projet mené conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)] ; le

renforcement des capacités des jeunes leaders en matière de prévention de l’extrémisme violent conduisant au terrorisme en Asie du Sud-Est ; la prévention de la radicalisation conduisant à la violence dans les prisons [projet mené conjointement avec l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)] ; le Réseau d’alerte rapide concernant le terrorisme en Asie centrale.

- 3.V.13 Compte tenu des résultats desdites évaluations, le Bureau s’emploiera davantage à intégrer des approches et des systèmes solides de suivi et d’évaluation, ainsi que des considérations liées aux droits humains, à l’égalité des genres, à l’inclusion du handicap et à l’impératif de ne laisser personne de côté, dans la conception et la mise en œuvre de ses programmes et projets.
- 3.V.14 Les évaluations finales par le Bureau de trois projets réalisés dans les régions d’Afrique et d’Asie centrale et d’un programme mondial concernant la participation des parlementaires en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme sont prévues pour 2026.

Exécution du programme en 2024

Les États membres renforcent leur coordination pour améliorer la sécurité des frontières

- 3.V.15 Conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [2178 \(2014\)](#), [2309 \(2016\)](#), [2396 \(2017\)](#) et [2482 \(2019\)](#), le Bureau aide au renforcement de la lutte contre le terrorisme en intensifiant la coopération et en promouvant des mesures de gestion des frontières. En 2023 et en 2024, en coordination avec l’OIM et l’ONUDC, il a contribué à la mise en place du Mécanisme intégré de stabilité des frontières à Dakar. En 2024, le Mécanisme a mené des consultations techniques dans ses sept pays d’intervention prioritaire (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire, le Ghana, le Mali, le Niger et le Togo) en engageant le dialogue avec les parties prenantes nationales afin d’évaluer les lacunes, les besoins et les priorités en matière de sécurité et de gouvernance des frontières. En outre, il a organisé des formations techniques et des ateliers aux niveaux mondial et régional tout au long de l’année 2024. Cela a orienté l’élaboration, par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, d’un programme de formation des formateurs, qui devrait être lancé dans le cadre de formations régionales et nationales en 2025. Par ailleurs, le Bureau a dirigé conjointement la production d’un additif sur les bonnes pratiques en matière de sécurité et de gestion des frontières, accompagné d’un manuel pratique de formation des formateurs, en vue de doter les autorités frontalières des connaissances et des compétences nécessaires pour mettre en œuvre ces bonnes pratiques à l’échelle mondiale.
- 3.V.16 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.V.1).

Tableau 3.V.1
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)
—	Les États Membres sont parvenus à un accord politique visant à mettre en place un mécanisme intégré de stabilité des frontières afin d’améliorer la coordination entre les États d’Afrique de l’Ouest, les donateurs, les organisations régionales et les partenaires de réalisation, et de renforcer ainsi la gouvernance et la sécurité intégrées des frontières	Les parties prenantes nationales de sept pays utilisent le Mécanisme pour renforcer la gouvernance et la sécurité intégrées des frontières et évaluer les lacunes, les besoins et les priorités

Résultats escomptés pour 2026

Résultat 1 : renforcer la coordination et la cohésion entre les entités signataires du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, les organisations régionales et les autres partenaires en vue de faciliter les efforts de lutte antiterroriste déployés par les États Membres

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.V.17 Le travail effectué par le Bureau a contribué à renforcer la présence des organisations de la société civile et des organisations régionales dans les huit groupes de travail du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, aux réunions desquels ont participé des représentants de 23 organisations de la société civile et de neuf organisations régionales, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 3.V.18 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3.V.2).

Tableau 3.V.2
Mesure des résultats

2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat effectif)	2025 (résultat escompté)	2026 (résultat escompté)
Amélioration de la collaboration entre les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et les États Membres, donnant lieu à la mise en commun d'informations entre plus de 1 000 interlocuteurs issus de 45 entités signataires du Pacte, de 136 États Membres et de 13 organisations régionales	Renforcement de la coopération entre le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et le Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, se traduisant par des échanges directs entre les groupes de travail respectifs	Renforcement de la présence des organisations de la société civile et des organisations régionales dans les huit groupes de travail du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme	Renforcement de la mobilisation des organisations régionales et sous-régionales sur des questions relevant des groupes de travail du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme	Renforcement de la mobilisation des États Membres, ainsi que des partenaires de terrain, sur des questions relevant des groupes de travail du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme

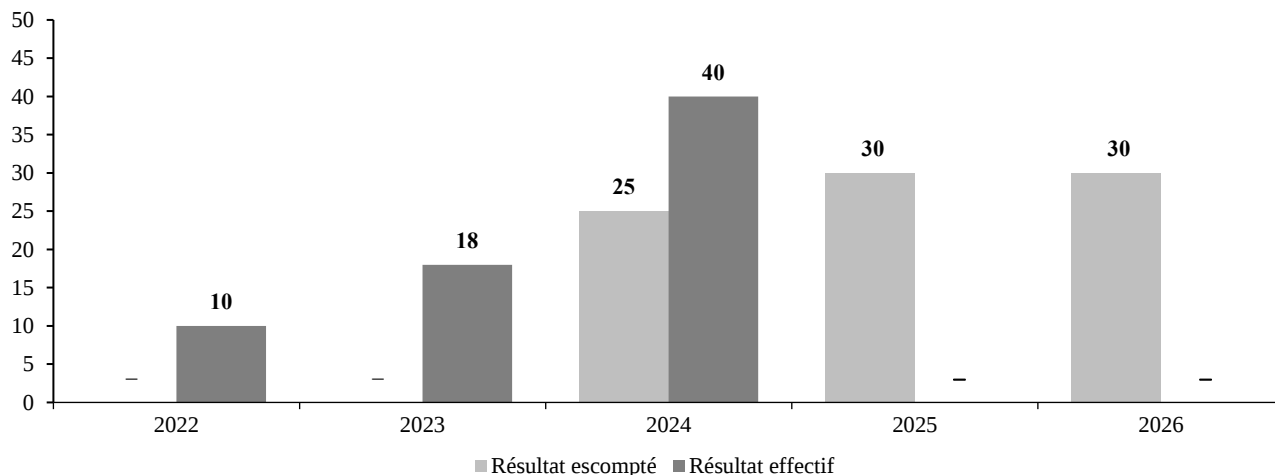
Résultat 2 : les États Membres intensifient leurs efforts de lutte contre l'utilisation d'armes à des fins terroristes

Exécution du programme en 2024 et cible pour 2026

- 3.V.19 Le travail effectué par le Bureau a contribué à ce que 40 États Membres indiquent disposer de capacités accrues pour prévenir l'utilisation d'armes classiques et non classiques à des fins terroristes, s'y préparer et intervenir, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 25 États Membres.
- 3.V.20 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2026, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.V.I).

Figure 3.V.I

Mesure des résultats : nombre d'États Membres indiquant disposer de capacités accrues pour prévenir l'utilisation d'armes classiques et non classiques à des fins terroristes, s'y préparer et intervenir (résultat annuel)



Résultat 3 : amélioration des capacités nationales de lutte antiterroriste grâce au renforcement de la coordination interorganisations et des compétences des analystes de renseignements en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme

Projet de plan-programme pour 2026

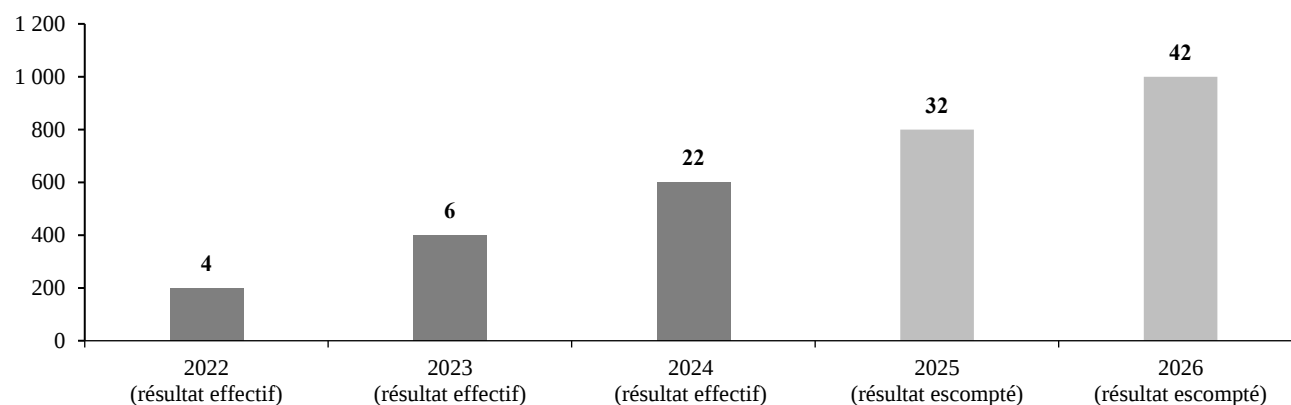
- 3.V.21 Le Bureau appuie les capacités de lutte antiterroriste dans toute l'Afrique, en renforçant la coordination interorganisations à l'échelle nationale et les mécanismes de mise en commun de renseignements pour faire face à l'évolution des menaces en matière de sécurité. En 2020, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [2462 \(2019\)](#) et [2482 \(2019\)](#), et à la suite des demandes formulées par les États Membres, il a lancé un programme mondial pluriannuel visant à soutenir les mécanismes de coordination interne et mutuelle des organisations en matière de renseignement, d'analyse et d'enquête. En 2023, le programme a donné lieu à l'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques et de lignes directrices sur la mise en place et le fonctionnement d'un mécanisme national de coordination interorganisations, comportant sept guides d'étude, ainsi que 12 cours structurés en modules de formation s'étalant sur 13 semaines à l'intention des analystes des États Membres. Depuis 2020, plus de 1 400 participants issus de 32 services africains de renseignement ou de détection et de répression ont été formés dans le cadre du programme. D'après les évaluations effectuées après la formation, 100 % des supérieurs hiérarchiques des participants ont jugé ceux-ci plus performants à l'issue du programme.

Enseignements tirés et changements prévus

- 3.V.22 L'enseignement tiré est le suivant : le Bureau doit élargir son champ d'action pour répondre à la forte demande des États Membres en matière d'assistance. Compte tenu de ces enseignements, il privilégiera un modèle axé sur la formation des formateurs, en dotant les instructeurs de compétences avancées afin d'institutionnaliser la formation analytique dans les établissements d'enseignement nationaux. En outre, il s'emploiera à obtenir une accréditation officielle en vue d'intégrer ses méthodes de formation dans les cadres nationaux d'application de la loi et de garantir ainsi la durabilité et les retombées à long terme du dispositif. Ces activités contribueront à renforcer les capacités des services de renseignement et des services de détection et de répression, aux fins de la mise en place de mécanismes nationaux de coordination à l'appui de la lutte antiterroriste.
- 3.V.23 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 3.V.II).

Figure 3.V.II

Mesure des résultats : nombre d'États Membres disposant de mécanismes nationaux renforcés de coordination interorganisations à l'appui de la lutte antiterroriste (résultat cumulé)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

3.V.24 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme, qui a été revue pendant l'établissement du projet de budget-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

60/288 ; 62/272 ; 64/297	La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	75/291	Septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies
66/10	Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	77/243	Journée internationale pour la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme
66/282 ; 68/276 ; 70/291 ; 72/284	Examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	77/298	Huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
70/254	Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent	79/1	Le Pacte pour l'avenir
71/291	Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	79/53	Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés
72/165	Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme	79/129	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
73/305	Renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme		

Résolutions du Conseil de sécurité

1373 (2001)	2395 (2017)
1540 (2004)	2396 (2017)
2322 (2016)	2462 (2019)
2341 (2017)	2482 (2019)
2368 (2017)	2617 (2021)
2370 (2017)	

Produits

3.V.25 On trouvera dans le tableau 3.V.3 les produits retenus pour le programme.

Tableau 3.V.3

Bureau de lutte contre le terrorisme : produits retenus pour la période 2024-2026, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	3
Rapports du Secrétaire général :				
1. Rapport sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes des Nations Unies, destiné à l'Assemblée générale	—	—	—	1
2. Rapport sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech), destiné au Conseil de sécurité	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	17	12	17	42
3. Séance de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	—	—	—	26
4. Exposés présentés à l'Assemblée générale sur les travaux du Bureau de lutte contre le terrorisme	4	—	4	4
5. Exposés présentés au Conseil de sécurité	2	3	2	2
6. Exposés présentés au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Comité contre le terrorisme)	4	3	4	4
7. Exposés présentés au Conseil consultatif du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme	4	3	4	3
8. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
9. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
10. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	833	464	520	463
11. Conférence de haut niveau consacrée aux questions liées à la lutte antiterroriste	9	18	3	18
12. Conférences régionales consacrées aux questions techniques liées à la lutte antiterroriste	23	20	15	20
13. Formation au renforcement des capacités et ateliers consacrés à des thématiques techniques	801	426	502	425
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	34	10	14	10
14. Enseignements tirés de l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, meilleures pratiques en la matière et thématiques connexes	34	10	14	10
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : initiatives de mobilisation ; consultations tenues avec environ 110 États Membres sur les priorités et stratégies mondiales, régionales et nationales ; réunions trimestrielles d'information à l'intention des États Membres ; Semaine de la lutte contre le terrorisme.				
Bases de données et supports numériques : Plateforme mondiale des Nations Unies pour la coordination contre le terrorisme, mettant en relation les référents de 46 entités (entités des Nations Unies et autres entités) du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, 137 États Membres et 14 organisations régionales ; plateforme « Connect & Learn », permettant à quelque 4 300 membres d'accéder à des activités de formation en ligne et à des communautés de pratique.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2024	Produits livrés : 2024	Produits prévus : 2025	Produits prévus : 2026

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : trois conférences régionales, célébrations spéciales, notamment à l'occasion de journées internationales, activités de lancement, manifestations parallèles et expositions ; bulletins d'information mensuels sur les activités menées par le Bureau, bulletins d'information bimestriels et annuel et rapport annuel sur le Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, et autres rapports et supports promotionnels.

Relations extérieures et relations avec les médias : environ 50 communiqués de presse, entretiens avec les médias et autres interventions médiatiques.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus destinés au site Web et aux plateformes de médias sociaux du Bureau, dont environ 80 articles Web et 10 vidéos.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2026

Vue d'ensemble

3.V.26 On trouvera dans les tableaux 3.V.4 à 3.V.6 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2026 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 3.V.4

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	9 515,4	11 337,2	—	—	—	—	—	11 337,2
Autres dépenses de personnel	14,7	—	—	—	—	—	—	—
Voyages du personnel	234,1	501,9	—	—	—	—	—	501,9
Services contractuels	131,1	53,2	—	—	0,4	0,4	0,8	53,6
Frais généraux de fonctionnement	53,3	77,6	—	—	—	—	—	77,6
Fournitures et accessoires	—	16,6	—	—	—	—	—	16,6
Mobilier et matériel	26,9	53,9	—	—	—	—	—	53,9
Total	9 975,5	12 040,4	—	—	0,4	0,4	0,0	12 040,8

Tableau 3.V.5

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2026

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Ressources approuvées pour 2025	60	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 20 P-4, 12 P-3, 13 G(AC) et 2 AL
Ressources proposées pour 2026	60	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 20 P-4, 12 P-3, 13 G(AC) et 2 AL

Tableau 3.V.6

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements					2026 (ressources proposées)
	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
D-2	2	—	—	—	—	2
D-1	3	—	—	—	—	3
P-5	7	—	—	—	—	7
P-4	20	—	—	—	—	20

Catégorie et classe	Changements					2026 (ressources proposées)
	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
P-3	12	–	–	–	–	12
Total partiel	45	–	–	–	–	45
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	13	–	–	–	–	13
AL	2	–	–	–	–	2
Total partiel	15	–	–	–	–	15
Total	60	–	–	–	–	60

3.V.27 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 3.V.7 à 3.V.9 et dans la figure 3.V.III.

3.V.28 Comme le montrent les tableaux 3.V.7 1) et 3.V.8 1), les ressources proposées pour 2026 s'élèvent globalement à 12 040 800 dollars, soit une augmentation de 400 dollars par rapport au budget approuvé pour 2025. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 3.V.7

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Changements					2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total
Programme de travail	9 975,5	12 040,4	–	–	0,4	0,4
Total partiel (1)	9 975,5	12 040,4	–	–	0,4	0,4

(2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2024 (dépenses effectives)	2025 (estimations)	Changements	Pourcentage	2026 (prévisions)
Programme de travail	40 166,0	37 190,9	(2 503,3)	(6,7)	34 687,6
Total partiel (2)	40 166,0	37 190,9	(2 503,3)	(6,7)	34 687,6
Total (1 + 2)	50 141,5	49 231,3	(2 502,9)	(5,1)	46 728,4

Tableau 3.V.8

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2026, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2025 (ressources approuvées)	Changements				2026 (ressources proposées)
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Programme de travail	60	—	—	—	—	60
Total partiel (1)	60	—	—	—	—	60

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2025 (estimations)	Changements	2026 (prévisions)
Programme de travail	137	—	137
Total partiel (2)	137	—	137
Total (1 + 2)	197	—	197

Tableau 3.V.9

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

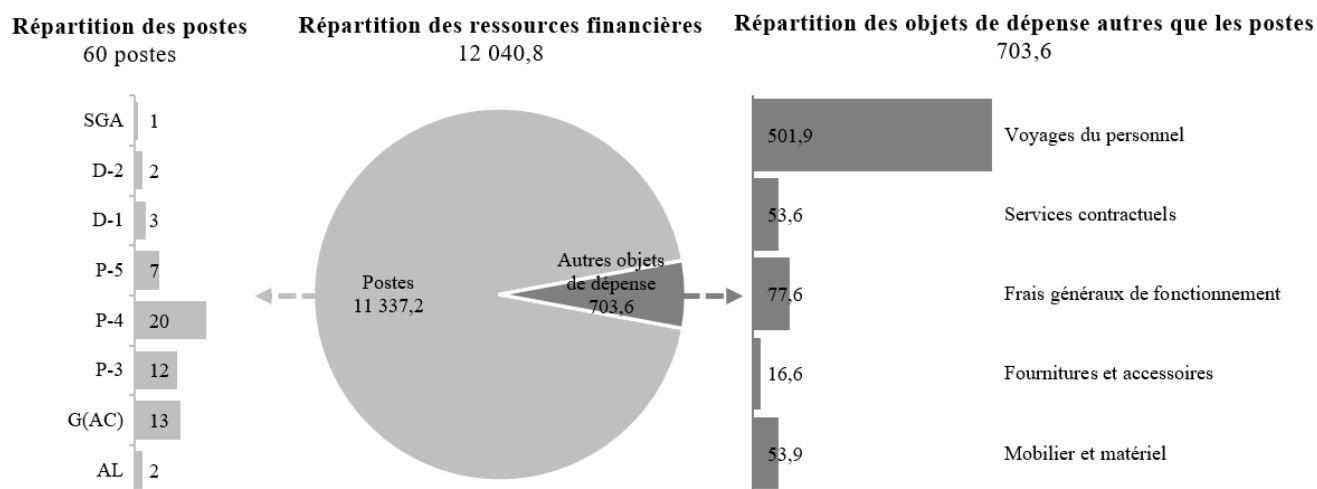
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2026 (prévisions)
	2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources approuvées)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	9 515,4	11 337,2	—	—	—	—	—	11 337,2
Autres objets de dépense	460,1	703,2	—	—	0,4	0,4	0,0	703,6
Total	9 975,5	12 040,4	—	—	0,4	0,4	0,0	12 040,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		45	—	—	—	—	—	45
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	—	—	—	—	—	15
Total		60	—	—	—	—	—	60

Figure 3.V.III

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2026

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Autres changements**

- 3.V.29 Comme le montre le tableau 3.V.7, les changements entraînent une augmentation de 400 dollars au titre des services contractuels, due à l'ajustement du coût standard des services informatiques et des services de communication pour le personnel hors Siège en poste ailleurs que sur le terrain pour 2026.

Ressources extrabudgétaires

- 3.V.30 Comme le montre le tableau 3.V.7 2), les ressources extrabudgétaires se chiffrent à 34 687 600 dollars. Elles s'ajouteraient aux ressources du budget ordinaire et serviraient à financer 137 postes [1 D-1, 13 P-5, 39 P-4, 40 P-3, 8 P-2/1, 6 AN et 30 G(AC)] dont les titulaires exerceraient principalement des fonctions d'appui aux États Membres, de renforcement des capacités sur le terrain et de mise au point de solutions novatrices visant à faciliter le renforcement des capacités des États Membres. Les ressources autres que celles affectées à des postes seraient utilisées pour couvrir les dépenses opérationnelles et les activités menées dans le cadre du mandat du Bureau.
- 3.V.31 Le Bureau reçoit également des contributions volontaires en nature d'une valeur approximative de 520 500 dollars, notamment sous forme d'espaces de bureaux, de mobilier et de matériel, d'espaces de stationnement et de services opérationnels.
- 3.V.32 Les ressources extrabudgétaires sont placées sous le contrôle du Bureau, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

VI. Missions politiques spéciales

Ressources nécessaires : 639 831 500 dollars

- 3.VI.1 Les ressources demandées au titre des 37 missions politiques spéciales pour 2026 s'élèvent à 639 831 500 dollars, et seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 37 700 100 dollars. Le montant demandé permettrait de financer l'exécution des mandats des missions politiques spéciales dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle. Des renseignements plus détaillés sur les ressources demandées pour 2026 figurent dans les rapports du Secrétaire général consacrés aux missions politiques spéciales ([A/80/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#) à 6).

Annexe I

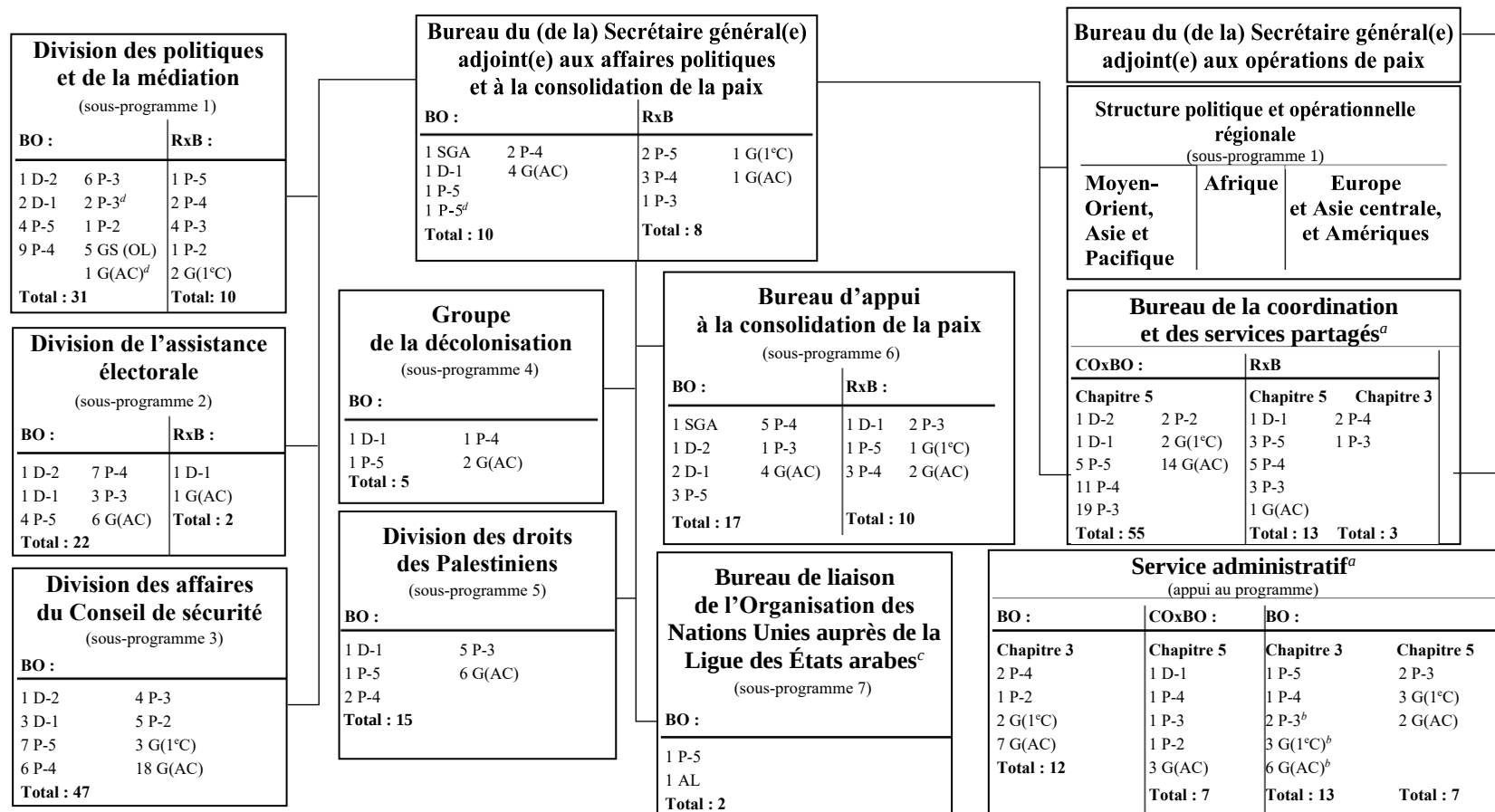
Organigrammes et répartition des postes pour 2026

On trouvera ci-après sept organigrammes représentant la structure des opérations menées au titre du chapitre 3 (Affaires politiques). La structure proposée pour 2026 est présentée dans les organigrammes A à E ; l'organigramme F présente la structure retenue pour le Bureau de lutte contre le terrorisme pour 2025 [voir [A/79/6 \(Sect. 3\)](#)] et l'organigramme G la structure qui est proposée pour 2026.

Justification des changements proposés

Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé de restructurer l'organigramme du Bureau de lutte contre le terrorisme dans un objectif de clarté et d'efficacité opérationnelle dans les domaines des politiques, du renforcement des capacités et des opérations. La proposition de restructuration met mieux en évidence cette délimitation. En outre, le Groupe de la gestion des projets, qui relevait auparavant du (de la) Directeur(trice) du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, fera désormais partie de la section autrefois dénommée Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes, rebaptisée Section de l'appui aux programmes et de leur administration, et aura pour mission de fournir des compétences spécialisées en matière de gestion de programme et de projet dans tous les domaines de travail du Bureau. Enfin, la structure en piliers du Bureau est désormais remplacée par des domaines thématiques qui sont représentatifs de ses activités.

A. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix



^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b 2 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC) financés au moyen de ressources extrabudgétaires du Bureau de lutte contre le terrorisme relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix et visent à appuyer le Bureau du Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

^c Basé au Caire, le Bureau de liaison est dirigé par le (la) Directeur(trice) de la Division du Moyen-Orient et relève du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

^d Nouveaux postes demandés dans le cadre du nouveau mandat.

B. Structure politique et opérationnelle régionale^a

Bureau du (de la) Sous-secrétaire général(e) pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique				Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) Afrique				Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques			
BO :		COxBO :		BO :		COxBO :		BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5		Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3	Chapitre 3		Chapitre 5	
1 SGA	1 G(AC)	1 P-4		1 P-4	1 SGA	1 P-5	1 D-1	1 ASG		1 G(AC)	
1 P-5				2 G(AC)	1 P-5	1 P-4	2 P-3	1 P-5			
1 P-3					1 G(AC)	1 P-3	1 P-5	1 P-3			
2 G(AC)						1 G(AC)		2 G(AC)			
Total : 5	Total : 1	Total : 1		Total : 3	Total : 3	Total : 4	Total : 4	Total : 5		Total : 1	

Division du Moyen-Orient				Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe				Division de l'Afrique du Nord				Division de l'Europe et de l'Asie centrale			
BO :		COxBO :		BO :		COxBO :		BO :		COxBO :		BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5		Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5		Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 3		Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 3	
1 D-2	1 D-1	1 P-5		1 D-2	1 D-1	1 D-1		1 D-2	3 P-3	1 D-1		1 D-2	1 D-1	2 P-5	
1 D-1		2 P-4		2 P-5	1 G(AC)	2 P-5		1 D-1	2 P-2	1 P-5		2 P-5	1 P-5	2 P-3	
3 P-5		1 P-3		4 P-4		5 P-4		2 P-5	5 G(AC)	2 P-4		2 P-4	2 P-4	2 P-4	
3 P-4		1 P-2		1 P-4 ^c		2 P-3		1 D-1		1 P-4 ^c		1 P-4 ^c	1 P-2	1 G(AC)	
1 P-4 ^c		2 G(AC)		4 P-3 ^b		1 P-2		2 P-5		1 G(AC)		2 P-3	1 G(AC)	1 NO-B	
2 P-3				2 P-2		3 G(AC)		2 P-4		1 P-2		1 P-2		1 NO-A	
1 P-2				5 G(AC)				Total : 16		3 G(AC)		3 G(AC)		Total : 9	
3 G(AC)				1 AL ^b								Total : 12	Total : 6		
Total : 15	Total : 1	Total : 7		Total : 20	Total : 2	Total : 14									

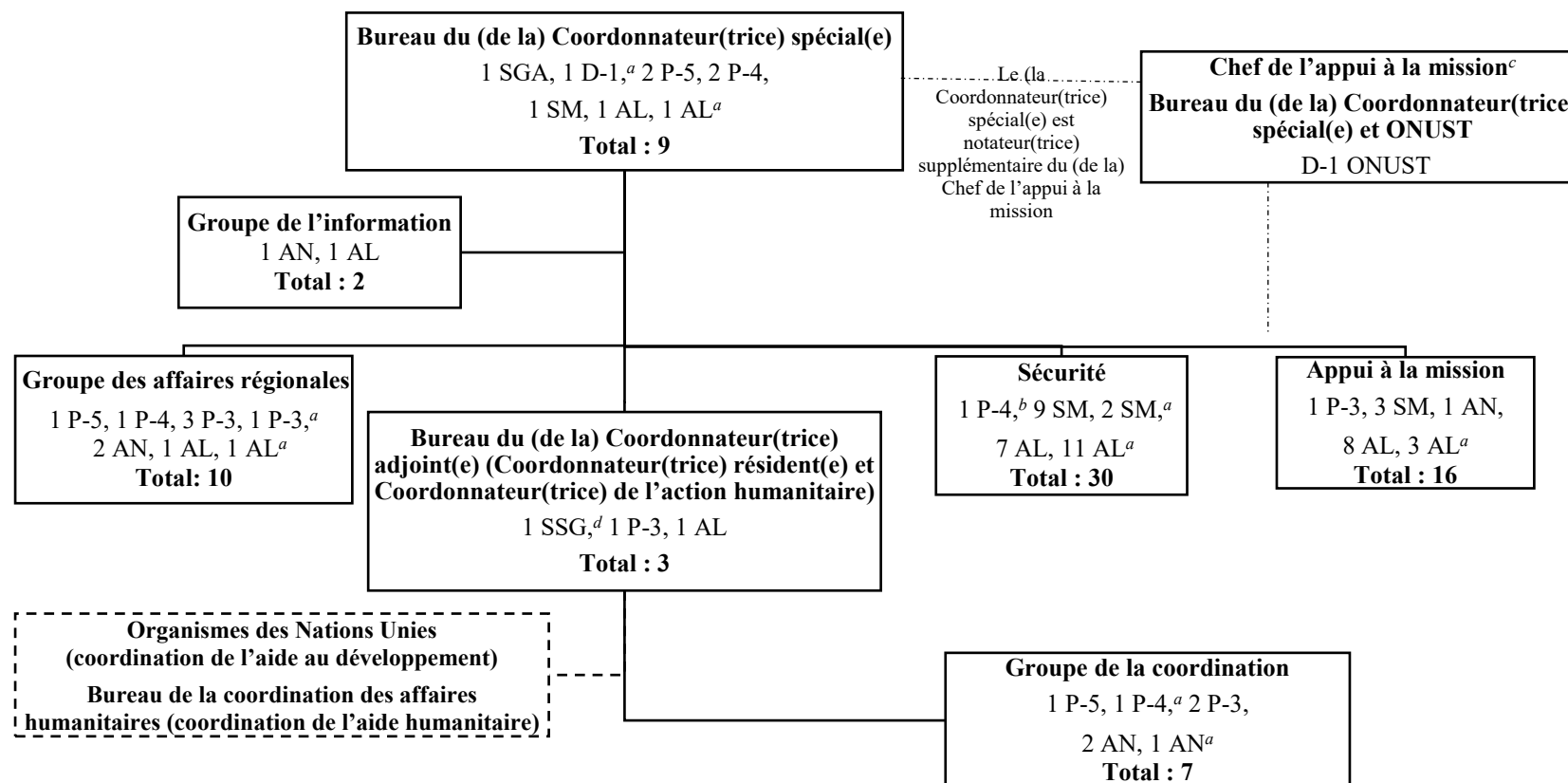
Division de l'Asie et du Pacifique				Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe				Division de l'Afrique du Nord				Division des Amériques			
BO :		COxBO :		BO :		COxBO :		BO :		COxBO :		BO :		COxBO :	
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5		Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5		Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5		Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 3	
1 D-1	1 D-2	1 P-3		1 D-1	1 D-2	1 D-1		2 P-3	1 D-2	1 D-1		1 D-2		1 P-3	
3 P-5				2 P-5	1 D-1	2 P-5		2 P-2	1 P-5	1 P-3		1 D-1		2 P-4	
2 P-4				4 P-4	1 P-3	3 P-4		1 G(AC)		2 G(AC)		4 P-5			
5 P-3				2 P-3	2 G(AC)	3 P-3		Total : 5	Total : 2	Total : 4		3 P-4			
2 P-2				2 P-2		1 P-2						1 P-3			
4 G(AC)				3 G(AC)		3 G(AC)						1 P-3 ^c			
Total : 17	Total : 1	Total : 1		Total : 14	Total : 5	Total : 13						2 P-2			
												4 G(AC)			
												Total : 17		Total : 3	

^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 5 sont fournies à titre indicatif.

^b 1 poste P-3 et 1 poste d'agent(e) local(e) basés à Nairobi.

^c Nouveaux postes demandés dans le cadre du nouveau mandat.

C. Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient



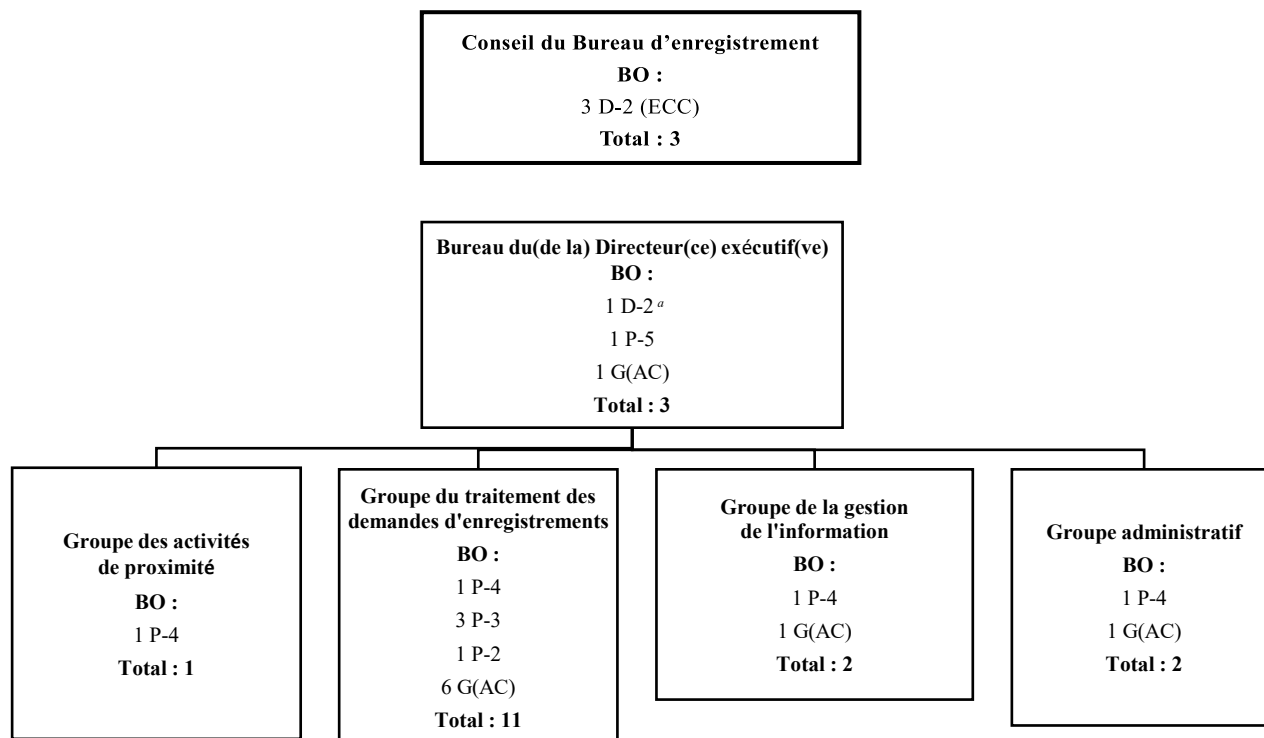
^a Emploi basé à Gaza.

^b Reclassement.

^c L'emploi de chef de l'appui à la mission est inscrit au budget au titre de la structure de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

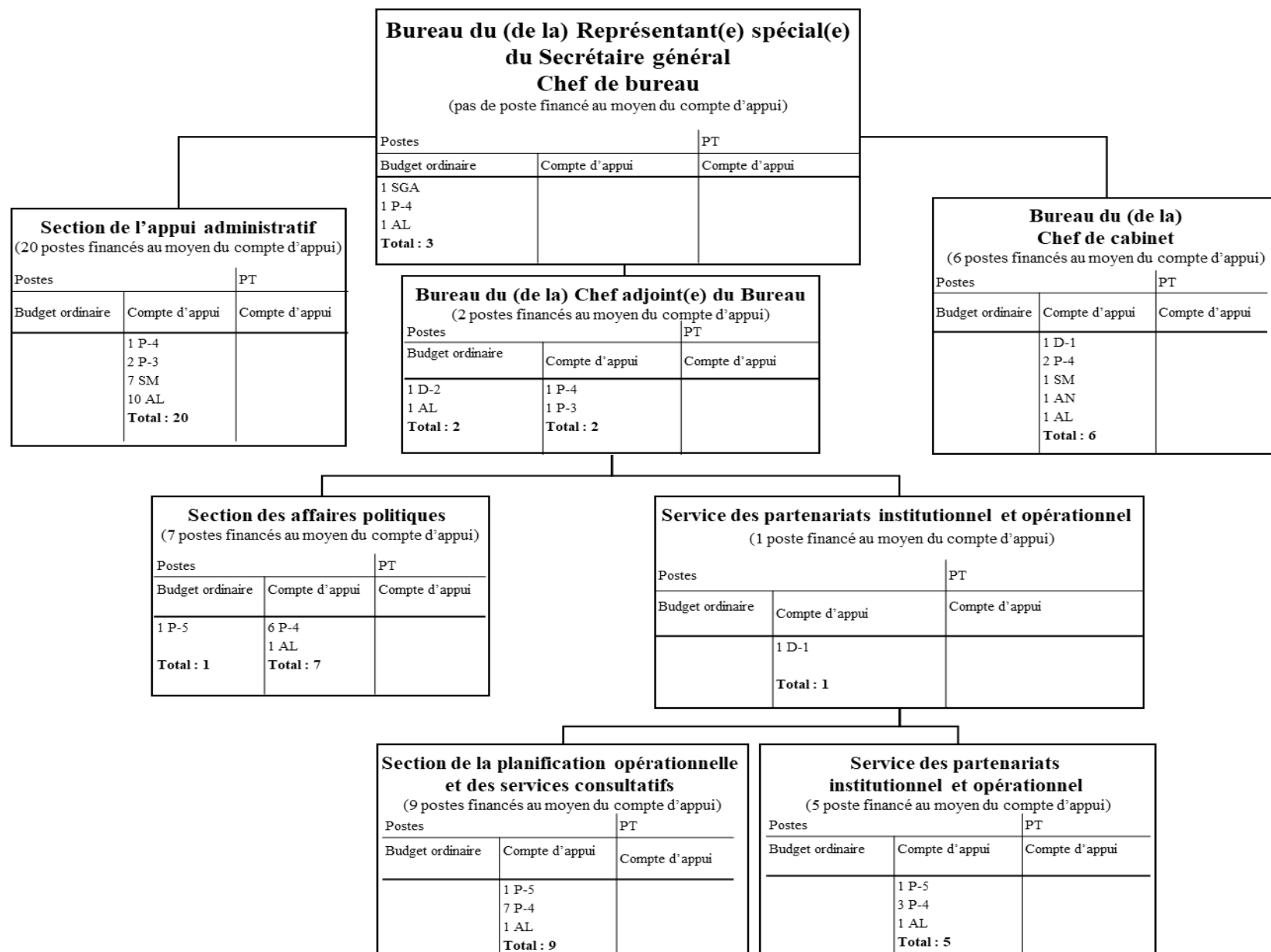
^d Les dépenses afférentes au poste sont prises en charge à parts égales par le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) pour le processus de paix au Moyen-Orient et le Bureau de la coordination des activités de développement.

D. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

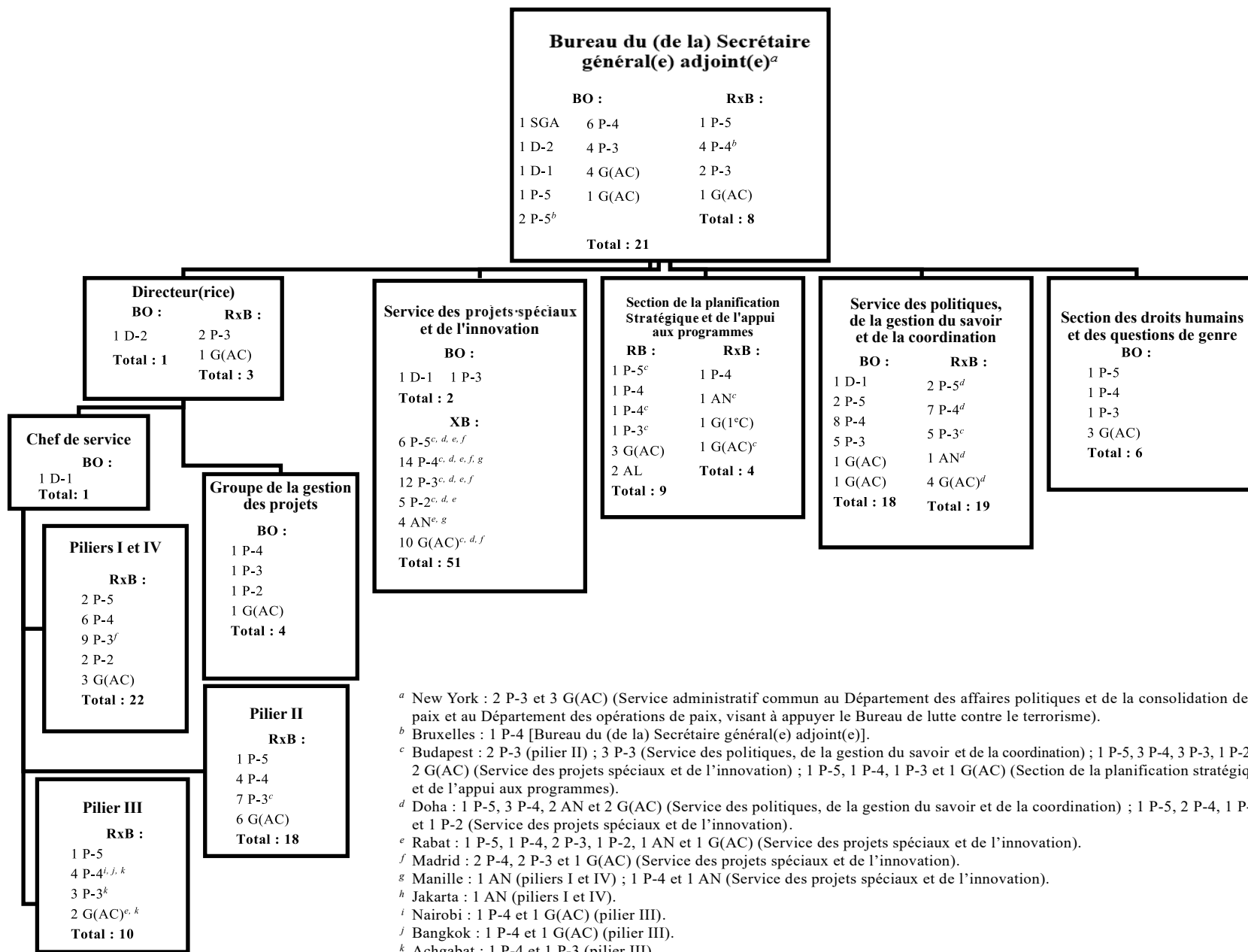


^a Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Bureau d'enregistrement des dommages est membre de droit du Conseil.

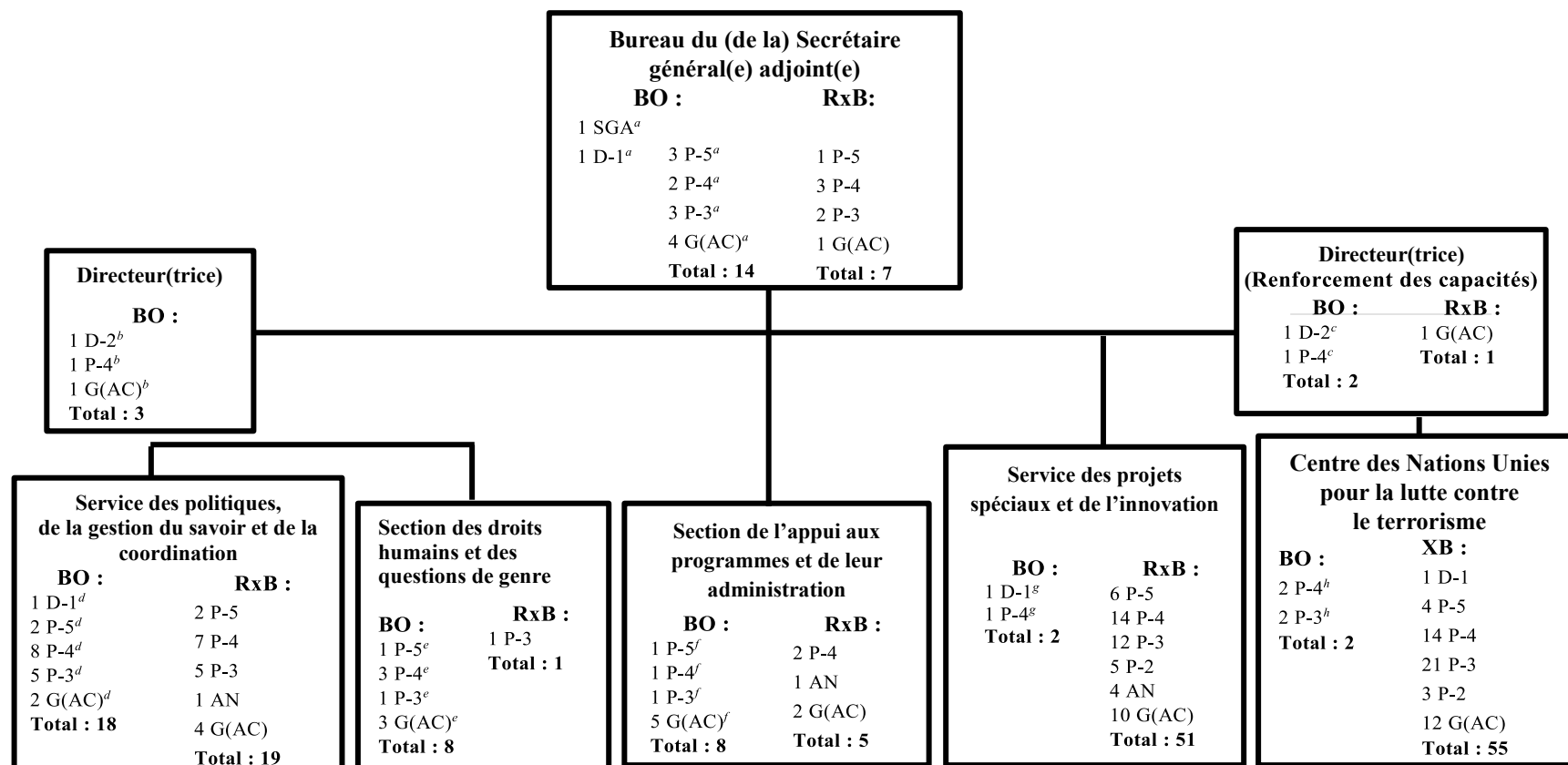
E. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine



F. Bureau de lutte contre le terrorisme : organigramme et répartition des postes approuvés pour 2025



G. Bureau de lutte contre le terrorisme : organigramme et répartition des postes proposés pour 2026



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; ECC = engagement en vertu d'un contrat cadre ; G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Postes inscrits au budget ordinaire et basés à New York.

^b Postes inscrits au budget ordinaire et basés à New York [D-2, P-4 et G(AC)].

^c Postes inscrits au budget ordinaire et basés à New York.

^d Postes inscrits au budget ordinaire et basés à New York.

^e Postes inscrits au budget ordinaire et basés à New York.

^f Postes inscrits au budget ordinaire et basés à Budapest [P-5, P-3 et 2 G(AC)] et à New York [P-4 et 3 G(AC)].

^g Postes inscrits au budget ordinaire et basés à New York (D-1) et à Madrid (P-4).

^h Postes inscrits au budget ordinaire et basés à Achgabat (1 P-4 et 1 P-3) et à Madrid (1 P-4 et 1 P-3).

Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix				
Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)	1	P-5	Création d'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5)	Le (la) titulaire du poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) qu'il est proposé de créer fournirait des avis d'expert au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et à d'autres fonctionnaires de rang supérieur sur des questions stratégiques, notamment sur la communication relative à la mise en œuvre de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale sur le Pacte pour l'avenir (mesure 16) et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. Il (elle) aiderait le (la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à gérer des problèmes politiques complexes et l'Organisation à communiquer de façon plus efficace sur des sujets de préoccupation de portée mondiale. Il (elle) assumerait le rôle de coordonnateur(trice) des travaux menés par les différents départements au titre du Pacte pour l'avenir, en veillant à ce que les différentes initiatives mises sur pied à l'ONU restent cohérentes. Il (elle) dirigerait et coordonnerait la stratégie de communication et d'information du Département, en assurant une communication cohérente et efficace qui mette en lumière le travail de l'Organisation en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits, de médiation, de rétablissement et de consolidation de la paix et de diplomatie préventive. En outre, il (elle) donnerait son avis sur les stratégies de communication de crise de l'Organisation, notamment face à des situations de conflit naissant ou d'intensification d'un conflit, de sorte que les interventions soient rapides et coordonnées. Il (elle) travaillerait en étroite concertation avec le Bureau du (de la) porte-parole du Secrétaire général pour élaborer des déclarations publiques qui fassent écho aux priorités stratégiques de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité. Le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) compte neuf postes inscrits au budget ordinaire [1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 4 G(AC)]. Le personnel actuel n'est pas en mesure d'assurer les fonctions décrites ci-dessus en raison du manque de capacité et de la quantité élevée de tâches qui lui sont déjà confiées. Le (la) titulaire du poste de la classe P-5 existant se consacre à des dossiers thématiques et régionaux qui exigent une attention soutenue, ce qui l'empêche d'assumer les responsabilités stratégiques, transversales et publiques supplémentaires envisagées dans le cadre du Pacte pour l'avenir. Étant donné que le Département est de plus en plus mis à contribution pour promouvoir les priorités du Secrétaire général en matière de prévention et de diplomatie multilatérale, la création d'un deuxième poste à la classe P-5 est essentielle pour que le

Composante/sous-programme	Postes	Classe	Description	Justification
Sous-programme 1 Division des politiques et de la médiation	1	P-3	Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) à la Division des politiques et de la médiation	Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) puisse répondre aux demandes croissantes de conseils politiques immédiats et de communication efficace et coordonnée. Le poste qu'il est proposé de créer comblerait une lacune importante dans la capacité du Département à fournir des orientations stratégiques de haut niveau et à garantir une ligne de conduite publique cohérente, conformément à la vision d'un système multilatéral revitalisé formulée dans le Pacte pour l'avenir. Le poste de spécialiste des questions politiques (P-3) qu'il est proposé de créer appuierait directement les objectifs du Pacte pour l'avenir (mesure 16) et consisterait tout particulièrement à favoriser les bons offices du Secrétaire général et à faciliter les partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales en matière de diplomatie préventive, de médiation et de multilatéralisme. Le (la) titulaire serait chargé d'améliorer l'état de préparation ainsi que la planification stratégique, notamment en renforçant l'analyse et la recherche, en mettant particulièrement l'accent sur les nouveaux domaines et questions qui sont de plus en plus au centre du règlement pacifique des différends, afin d'éclairer les bons offices et les activités diplomatiques du Secrétaire général en étroite concertation avec les organisations régionales. Il (elle) aurait pour principales responsabilités d'élargir la participation des organisations régionales et sous-régionales aux activités menées par l'ONU en matière de diplomatie préventive et de médiation pour recenser d'éventuels domaines d'appui, d'entretenir des relations étroites avec divers groupes interrégionaux d'États Membres qui jouent un rôle actif dans la diplomatie et l'action multilatérale en faveur de la paix afin de faciliter un échange dynamique de points de vue stratégiques, et d'analyser et d'examiner de manière exhaustive les activités menées par l'ONU dans ce domaine afin de recenser les bonnes pratiques et de mieux mesurer l'incidence de ces activités. Il s'agirait notamment de développer et d'entretenir des partenariats avec des organisations régionales afin de recenser les domaines dans lesquels il est nécessaire de s'entendre sur l'action à mener, de renforcer la planification conjointe pour des interventions opérationnelles ciblées en matière de diplomatie préventive et d'établir le rapport du Secrétaire général sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. La Division des politiques et de la médiation compte six postes (1 P-5, 4 P-4 et 1 P-3), dont deux P-4 approuvés en 2025, dont les titulaires exercent des fonctions de planification des politiques et bénéficient du concours d'un(e) agent(e) des services généraux (Autres classes). Les effectifs actuels consacrés à la planification des politiques sont insuffisants pour assurer les fonctions décrites ci-dessus en raison de l'ampleur et de la complexité croissantes des exigences liées à la diplomatie préventive, aux bons

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 1 Division des politiques et de la médiation	1	P-3	Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) à la Division des politiques et de la médiation	offices du Secrétaire général et à la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, comme envisagé dans le Pacte pour l'avenir. Le personnel en place se consacre entièrement à l'action à mener actuellement et à la coordination entre entités des Nations Unies, ce qui lui laisse une capacité limitée pour prendre des initiatives ayant trait aux aspects nouveaux et émergents de l'action multilatérale en faveur de la prévention exposée dans le Pacte pour l'avenir. Le poste qu'il est proposé de créer à la classe P-3 comblerait une lacune importante dans la mesure où il permettrait une communication plus rapprochée avec les organisations régionales et sous-régionales, renforcerait la cohérence de l'action menée et améliorerait la capacité du Département à réagir aux signes avant-coureurs de conflit grâce à une planification stratégique éclairée et prospective. Sans cette capacité supplémentaire, le Département risque de ne pas atteindre les objectifs ambitieux prévus au titre de la mesure 16 du Pacte pour l'avenir et de ne pas pouvoir saisir les occasions de pratiquer une diplomatie préventive mieux concertée et plus efficace avec les principaux acteurs régionaux. Le poste de spécialiste des questions politiques (P-3) qu'il est proposé de créer renforcerait la capacité du Département en matière de diplomatie préventive et de médiation grâce à l'analyse des potentialités et des risques associés aux technologies émergentes, notamment dans les domaines de l'informatique et des communications et de l'intelligence artificielle. Le (la) titulaire du poste devrait déterminer comment tirer parti des technologies émergentes, des sciences comportementales et de la prospective stratégique pour rendre les bons offices, la diplomatie préventive et les processus de paix plus efficaces et plus inclusifs, notamment pour les femmes et les jeunes. Cette capacité n'existe pas au Département. Le (la) titulaire travaillerait également à l'application des nouvelles technologies, des sciences comportementales et de la prospective stratégique aux fins de la mise en place de dispositifs d'alerte rapide en temps réel et de l'exécution de mesures précoces visant à prévenir l'intensification des conflits et à maintenir la paix, conformément aux engagements figurant dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale, paragraphe 37). Cette fonction comblerait un important déficit de capacité et permettrait à l'Organisation de mieux s'adapter face aux conflits actuels tout en restant inclusive. Les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle et les plateformes numériques, peuvent transformer l'analyse en temps réel, les dispositifs d'alerte rapide et la désescalade rapide des conflits. À l'aide des sciences comportementales, le (la) titulaire contribuerait à rendre les processus de paix plus inclusifs et plus efficaces, tandis que la prospective stratégique permettrait de planifier par anticipation,

Composante/sous-programme	Postes	Classe	Description	Justification
Sous-programme 1 Division de l'Europe et de l'Asie centrale	1	P-4	Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à la Division de l'Europe et de l'Asie centrale (basé en Chine)	de manière à pouvoir intervenir en amont pour réduire les risques et exploiter les possibilités qui se dégagent. La Division des politiques et de la médiation compte six postes (1 P-5, 4 P-4 et 1 P-3), dont deux P-4 approuvés en 2025, dont les titulaires exercent des fonctions de planification des politiques et bénéficient du concours d'un(e) agent(e) des services généraux (Autres classes). Les effectifs actuels se consacrent entièrement aux fonctions essentielles, ce qui laisse une capacité limitée pour travailler sur l'incidence des technologies nouvelles et émergentes sur la paix et la sécurité internationales. La Division ne dispose pas de capacités consacrées à l'utilisation qui peut être faite de l'innovation technologique, des analyses comportementales et des méthodes d'anticipation à l'appui des bons offices du Secrétaire général et du travail de diplomatie préventive. Le poste comblerait une importante lacune institutionnelle dans la mesure où il ajouterait des capacités de prospective dans le travail de base du Département, ce qui lui permettrait de mieux anticiper et comprendre l'évolution des facteurs de conflit et d'apporter une réponse mieux adaptée. Le (la) titulaire veillerait également à ce que l'Organisation dispose d'une base durable pour rester à la pointe de l'innovation en matière de paix et de sécurité, conformément à l'ambition d'un système multilatéral plus souple, plus inclusif et plus tourné vers l'avenir formulée dans le Pacte pour l'avenir. Sans cette capacité dédiée, le Département risque de se laisser dépasser par la dynamique complexe et en évolution rapide des conflits modernes et de manquer des occasions de mettre l'innovation au service de la paix, comme l'envisage le Secrétaire général dans le projet d'ONU 2.0. Le poste de spécialiste des questions politiques (P-4) qu'il est proposé de créer permettrait de mettre au point et de mener des activités visant à renforcer la coopération et les relations avec le secrétariat de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sur des questions liées à la diplomatie préventive et de conduire des recherches et des analyses sur les tendances observées en matière de paix et de sécurité et les approches adoptées à cet égard dans la région. Le (la) titulaire aurait pour tâche de coordonner l'action menée par l'ONU pour renforcer le partenariat avec le secrétariat de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sur des questions connexes, et jouerait un rôle crucial dans le maintien de la stabilité régionale et le règlement des différends par le dialogue et la diplomatie. Dans le prolongement de la création d'une capacité de classe P-5 consacrée aux relations avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en 2025, la création du poste en 2026 permettrait au Département d'engager un dialogue opérationnel systématique avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération, notamment par des contacts réguliers

Composante/sous-programme	Postes	Classe	Description	Justification
Sous-programme 1 Division du Moyen-Orient	1	P-4	Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à la Division du Moyen-Orient	avec son secrétariat, l'élaboration d'initiatives conjointes et la recherche de possibilités de renforcement de la diplomatie préventive multilatérale dans la région. Le poste contribuerait directement à la réalisation de la mesure 16 du Pacte pour l'avenir, en favorisant des partenariats plus solides entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales à l'appui des efforts de paix et de prévention. La Division de l'Europe et de l'Asie centrale compte 11 postes [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 3 G(AC)], qui sont entièrement consacrés à l'action dans la région, ce qui limite toute capacité de mettre en place une fonction dédiée dans ce domaine. Le poste permettrait au Département de mieux comprendre l'évolution de la dynamique dans la région eurasiennne au sens large et ses sous-régions et de mieux y répondre, notamment s'agissant des tendances liées à la paix et à la sécurité, au numérique et à la gouvernance, et de recenser les domaines dans lesquels des interventions peuvent être anticipées pour éviter la montée des tensions. Sans cette capacité supplémentaire, le Département serait limité dans sa capacité à promouvoir une approche cohérente et volontariste de la diplomatie préventive dans la région et à tirer pleinement parti de sa collaboration avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération en faveur de la stabilité régionale conformément à la Charte des Nations Unies et aux objectifs du Pacte pour l'avenir. Le poste de spécialiste des questions politiques (P-4) qu'il est proposé de créer permettrait de mettre au point des approches novatrices et des initiatives ciblées qui prennent en compte la dynamique régionale complexe du Moyen-Orient. Le (la) titulaire du poste travaillerait à favoriser une plus grande cohésion régionale dans un contexte régional plus large grâce à une analyse complète et de qualité de la situation, en faisant la synthèse de diverses perspectives de recherche et en préparant des états analytiques de la situation au niveau interrégional. Il (elle) contribuerait à une analyse situationnelle commune axée sur l'alerte rapide et les facteurs de conflit, et favoriserait une plus grande cohérence entre les diverses opérations des Nations Unies et les autres présences en encourageant la coordination et la collaboration entre les missions, tout en tenant compte de la transition en Iraq après la fermeture de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le poste est essentiel pour donner à l'Organisation les moyens d'appréhender les dynamiques complexes à l'œuvre dans l'ensemble de la région, conformément à l'accent mis dans le Pacte pour l'avenir sur la cohésion régionale et la prévention des conflits. Le (la) titulaire fournirait des analyses de qualité des tendances observées au niveau interrégional, établirait la synthèse des diverses perspectives et produirait des données utiles à l'alerte rapide et à la prévention des conflits. En favorisant la coordination entre les missions et

Composante/sous-programme	Postes	Classe	Description	Justification
Sous-programme 1 Division de l'Afrique de l'Est	1	P-4	Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à la Division de l'Afrique de l'Est	en se concertant avec les entités des Nations Unies, les membres du Conseil de sécurité et les organisations régionales, le (la) titulaire veillerait à la cohérence des opérations menées par les différentes entités des Nations Unies et à l'échelon régional afin de gérer au mieux l'évolution de la dynamique et de faire en sorte que les transitions se déroulent efficacement. La Division du Moyen-Orient compte 14 postes [1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 3 G(AC)], dont un P-4 approuvé en 2025. Elle dispose également d'un poste de la classe P-4 et de deux postes de la classe P-3 consacrés à l'Iraq et financés au titre des fonctions de soutien dans le cadre de la MANUI, qui seront supprimés avec la fermeture de la Mission après sa liquidation en janvier 2026. La dotation actuelle ne suffit pas pour assurer les fonctions décrites ci-dessus en raison de la quantité élevée de tâches déjà confiées au personnel, qui se consacre entièrement à la gestion des dossiers de pays, au soutien aux missions politiques spéciales et aux interventions urgentes face aux évolutions de la situation politique dans la région. Les effectifs actuels, compte tenu notamment de la suppression des postes servant à des fonctions de soutien à la MANUI, manquent de capacités à consacrer au travail d'analyse de la situation au niveau interrégional, à la planification anticipatoire des politiques et à la cohérence d'action entre les missions, en particulier au vu de la complexité des transitions régionales, telles que la fermeture de la MANUI et de la nécessité de poursuivre la mobilisation politique pour l'Iraq et ses voisins. Sans ce poste, la capacité du Département à prendre des mesures rapides, stratégiques et intégrées face aux dynamiques émergentes au Moyen-Orient restera limitée, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de l'ONU à agir en faveur d'une paix et d'une sécurité durables dans la région. La création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) est essentielle au renforcement de la capacité de l'ONU à faire face à la dynamique complexe et en constante évolution à l'œuvre en Somalie et dans la Corne de l'Afrique, en particulier dans le contexte de la fermeture de la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie, prévue en 2026. Le (la) titulaire du poste aurait pour tâche d'élaborer des stratégies novatrices et des initiatives ciblées pour renforcer la cohésion régionale, la prévention des conflits et les dispositifs d'alerte rapide, au moyen d'une analyse de qualité de la situation au niveau interrégional. En faisant la synthèse de diverses perspectives de recherche et en produisant des données exploitables, il (elle) contribuerait à formuler une appréciation commune de la situation s'agissant des facteurs de conflit, des risques émergents et des possibilités de diplomatie préventive. Compte tenu de l'interdépendance des problèmes sécuritaires, politiques et humanitaires dans la Corne de l'Afrique, il (elle) contribuerait

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 1 Division des Amériques	1	P-3	Création d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) à la Division des Amériques	grandement à favoriser la cohérence entre les diverses opérations et présences des Nations Unies. Il s'agirait ainsi de renforcer la coordination entre les missions, de manière à garantir une action plus intégrée des entités des Nations Unies face aux crises actuelles et émergentes, compte tenu de la transition en Somalie. Le (la) titulaire devrait entretenir des rapports étroits avec les entités des Nations Unies présentes dans la région, les membres du Conseil de sécurité, les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales afin d'harmoniser les efforts et agir en faveur de mesures concertées. Ce poste est essentiel pour aider à donner corps aux priorités relatives à la cohésion régionale et à la prévention des conflits formulées dans la mesure 16 du Pacte pour l'avenir, dans la mesure où il doterait l'Organisation de la capacité analytique et de la coopération stratégique nécessaires pour gérer la situation dans la région, qui est en constante évolution, et accompagner des transitions sans heurts. La Division de l'Afrique de l'Est compte 19 postes (1 D-2, 2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 5 G(AC) et 1 AL). Les effectifs actuels sont entièrement consacrés à la gestion des dossiers de pays, à l'appui aux missions politiques spéciales et aux interventions face à l'évolution au jour le jour de la situation politique en Afrique de l'Est, ce qui laisse une capacité limitée, voire nulle, pour une analyse durable de la situation au niveau interrégional ou une planification axée sur la transition. Le poste de spécialiste des questions politiques (P-3) qu'il est proposé de créer est essentiel pour donner à l'Organisation les moyens de faire face à la dynamique complexe et en constante évolution à l'œuvre en Haïti. Il est indispensable de disposer d'un(e) spécialiste des questions politiques pour fournir à Haïti un appui analytique et stratégique durable, compte tenu des crises profondes, urgentes et interdépendantes que connaît le pays et des problèmes politiques et opérationnels. Contrairement à d'autres sujets régionaux qui peuvent être traités dans le cadre de dossiers plus larges, la situation en Haïti mérite une attention particulière en raison du processus de paix en cours, de la dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire et du niveau croissant de coopération multilatérale, y compris de la part d'organisations régionales telles que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Organisation des États américains (OEA). Le (la) titulaire du poste aurait pour principale responsabilité de dialoguer avec la CARICOM et l'OEA et de mettre au point des approches novatrice et des initiatives ciblées visant à améliorer le suivi et l'analyse de l'évolution de la situation politique en Haïti, y compris l'analyse du processus de paix en cours. En faisant la synthèse de diverses perspectives provenant de toute la région et en produisant des données exploitables, il (elle)

Composante/sous-programme	Postes	Classe	Description	Justification
Sous-programme 1 Division des politiques et de la médiation	1	G(AC)	Création d'un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] à la Division des politiques et de la médiation	contribuerait à formuler une appréciation commune de la situation en ce qui concerne les facteurs de conflit, les risques émergents et les possibilités de diplomatie préventive, notamment en concertation avec les acteurs régionaux et sous-régionaux. Compte tenu de l'interdépendance des problèmes sécuritaires, politiques et humanitaires, il (elle) contribuerait grandement à favoriser la cohérence entre les diverses opérations et présences des Nations Unies à l'appui de la médiation et des processus de paix. Il (elle) appuierait directement la réalisation de la mesure 16 du Pacte pour l'avenir en renforçant la capacité de l'Organisation en matière de diplomatie préventive, en accompagnant les processus politiques et en agissant en faveur de la cohérence et de la coordination avec les acteurs régionaux. La Division des Amériques compte 16 personnes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 2 P-2 et 4 G(AC)]. Le personnel actuel se consacre pleinement à la gestion des dossiers politiques existants dans les Amériques, y compris l'appui aux missions politiques spéciales et les collaborations avec les pays de toute la région. Les effectifs actuels ne permettent pas de consacrer des capacités suffisantes pour traiter la situation complexe et en évolution rapide que connaît Haïti et pour mobiliser les organisations régionales et sous-régionales telles que la CARICOM et l'OEA. La création d'un poste dédié permettrait à l'ONU d'apporter un appui rapide, éclairé et coordonné aux initiatives visant à promouvoir le dialogue, la stabilité et la paix inclusive en Haïti, l'un des enjeux politiques et sécuritaires les plus pressants actuellement dans les Amériques. Le (la) titulaire du poste apporterait un appui aux programmes pour les nouvelles capacités décrites ci-dessus en s'acquittant de tâches de soutien aux fonctions de planification des politiques afin de contribuer à renforcer la concertation en matière de diplomatie préventive et de bons offices, conformément à la résolution 79/1 de l'Assemblée générale sur le Pacte pour l'avenir. Les fonctions de planification des politiques de la Division des politiques et de la médiation, qui est dotée de six postes, sont appuyées par un(e) agent(e) des services généraux (Autres classes). Le personnel actuel n'est pas en mesure d'assurer les fonctions décrites ci-dessus en raison du volume de travail déjà important devant être accompli pour assumer les responsabilités essentielles en matière d'appui à la médiation, de gestion des connaissances, d'action à mener et de coopération stratégique. Le (la) titulaire du poste actuel d'agent(e) des services généraux (Autres classes) fournit à plusieurs équipes un soutien administratif et un appui à la coordination. Le poste est essentiel pour assurer le bon fonctionnement des différentes équipes. Le (la) titulaire fournirait un appui logistique, administratif et opérationnel essentiel à la bonne exécution des activités, à l'obtention des résultats escomptés dans

Composante/sous-programme	Postes	Classe	Description	Justification
				les délais impartis et à une coordination efficace entre les initiatives de planification des politiques, notamment en contribuant à la préparation des documents de fond, en organisant des ateliers et des consultations internes, en organisant les voyages et les déplacements sur le terrain, en gérant les bases de données et en facilitant les processus budgétaires et les procédures d'achat.
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient				
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1	P-4	Reclassement d'un poste de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-3), qui deviendrait un poste de Chef des services de sécurité (P-4)	Le reclassement proposé traduit la nécessité de renforcer les capacités de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et de gestion du personnel à la Section de la sécurité, compte tenu de l'augmentation notable des besoins opérationnels découlant de l'intensification de la crise de la sécurité en Cisjordanie, de l'ampleur sans précédent des hostilités à Gaza et d'une situation sécuritaire instable et mouvante dans l'ensemble de la région. Le personnel de sécurité de la Section est constitué de 30 agents, y compris le poste dont le reclassement est proposé, basés à Jérusalem, Ramallah et Gaza. Il s'agit de 12 agents du Service mobile recrutés sur le plan international et de 18 agents locaux. Compte tenu de la taille de la Section et des difficultés et risques posés par l'environnement opérationnel, et avec l'aval du Département de la sûreté et de la sécurité, il est urgent de reclasser de P-3 à P-4 le poste de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité, dont le (la) titulaire assume déjà la fonction de Chef des services de sécurité par intérim. Le reclassement du poste est essentiel pour assurer le leadership, la prospective stratégique et l'obligation de rendre compte nécessaires à la gestion des opérations de sécurité dans les trois lieux d'affectation. Le (la) Chef des services de sécurité (P-4) apporterait les compétences professionnelles nécessaires pour assurer la gestion des risques de sécurité conformément aux normes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, prendre des décisions rapides sous pression et analyser et interpréter les données relatives à la sécurité afin d'étayer les décisions essentielles à la mission. Ce reclassement permettrait également d'améliorer la coordination interinstitutions, de favoriser le déploiement efficace d'équipes sur le terrain dans des contextes opérationnels complexes et de fournir directement des conseils stratégiques au (à la) Chef de la mission et aux autres hauts responsables. Du fait que les attributions et la responsabilité effective associées à ce poste soient considérablement plus importantes, le (la) titulaire étant responsable de la sûreté et de la sécurité du personnel et des biens du Bureau dans les trois lieux d'affectation de Gaza, Ramallah et Jérusalem, il faut une personne plus expérimentée, qualifiée pour gérer les conditions de sécurité délictueuses et les graves problèmes de sécurité.

Annexe III

Projets à financer au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix

Projets, objectifs et budget proposés

République centrafricaine : 5 000 000 dollars

Les ressources prévues pour 2026 serviront à prolonger le financement des programmes lancés en 2025 et à financer les projets ci-dessous.

A. Améliorer la sécurité des frontières et renforcer les capacités locales de prévention et de gestion des conflits dans la zone frontalière de Moyenne-Sido

Objectif : La zone frontalière de Moyenne-Sido, qui est depuis longtemps en proie à l'insécurité, aux trafics et aux tensions entre éleveurs pastoraux et agriculteurs, a aujourd'hui une chance de stabilisation grâce à la réouverture de la frontière avec le Tchad. Ce projet vise à améliorer la gouvernance des frontières par une meilleure coordination entre acteurs de la sécurité, le renforcement des capacités institutionnelles et une véritable mobilisation de la population. Il s'agira également de favoriser la coexistence pacifique, de lutter contre les trafics et d'appuyer les dispositifs mis en place par les États pour gérer les problèmes de sécurité, en particulier ceux liés à la transhumance.

Période : 2026-2028 (30 mois)

B. Initiative conjointe du Fonds pour la consolidation de la paix et de la Banque africaine de développement en faveur de la transformation agricole et de l'appui aux solutions durables pour les rapatriés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil, y compris les jeunes, dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï et de la Nana-Mambéré.

Objectif : Ce projet vise à agir en faveur de la paix et de la stabilité dans les régions de la Nana-Mambéré et de la Mambéré-Kadéï en cherchant à remédier aux causes profondes des conflits ayant trait aux déplacements, aux pressions foncières et à la vulnérabilité agricole. Il vient compléter une initiative de développement agricole menée par la Banque africaine de développement par l'intégration d'une approche de consolidation de la paix axée sur des solutions durables pour les rapatriés, les personnes déplacées et les communautés d'accueil, en particulier les femmes et les jeunes. Par le dialogue avec les populations locales, la prévention des conflits et l'amélioration de l'accès à la terre, au logement et aux moyens de subsistance, il vise à créer un environnement stable et inclusif dans la perspective d'une réintégration et d'un relèvement durables.

Période : 2026-2028 (30 mois)

République démocratique du Congo : 5 000 000 dollars

A. Favoriser la gouvernance locale des ressources naturelles

Objectif : Le projet vise à renforcer les dispositifs de réglementation et de traçabilité des ressources naturelles de sorte que les populations locales, en particulier les peuples autochtones, bénéficient des retombées économiques et sociales des activités minières. L'intervention s'appuiera sur les infrastructures locales, y compris les structures liées à la paix, et intégrera une composante de protection.

Période : 2026-2028 (30 mois)

B. Renforcer les capacités des provinces à lutter contre les flux financiers illicites et à promouvoir la paix

Objectif : Cette initiative vise à établir des mécanismes réglementaires devant permettre de lutter contre les flux financiers illicites et de renforcer la responsabilité des administrations territoriales et provinciales, l'objectif étant de réduire la prolifération des conflits armés. Elle portera sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions publiques et des acteurs non gouvernementaux. Elle vise également à promouvoir une gouvernance inclusive, innovante, responsable et efficace des ressources naturelles, tout en assurant la protection des populations locales et de la biodiversité.

Période : 2026-2028 (30 mois)

Guatemala : 7 500 000 dollars

A. Renforcer la participation effective des jeunes à la consolidation de la paix et au développement aux niveaux national et local

Objectif : S'appuyant sur des activités antérieures financées par le Fonds pour la consolidation de la paix, il s'agira, dans le cadre du projet, de promouvoir l'autonomisation des jeunes en matière de leadership, de mise en réseau et la participation à la vie civile et politique, notamment en soutenant l'élaboration et l'application d'un plan d'action national pour les jeunes, la paix et la sécurité. L'initiative portera sur l'aménagement d'espaces civiques sûrs, l'exercice des droits humains et la représentation formelle dans la prise de décision aux niveaux local et municipal.

Période : 2026-2027 (24 mois)

B. Promotion et défense des droits des femmes et des filles à une vie sans violence

Objectif : L'objectif est d'accélérer la mise en place et la concrétisation du pilier 3 du plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité établi en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, en ce qui concerne l'attention portée au phénomène des violences à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence sexuelle, la prévention et la répression de ce type de violences ainsi que les enquêtes sur les faits de violence. Ce projet s'appuiera sur une initiative déjà menée à l'appui du plan et financée par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui porte sur la participation des femmes aux conseils de développement locaux, municipaux et départementaux et aux mécanismes de dialogue pour la prévention et le règlement des conflits, et rejoindra l'Initiative Spotlight, qui vise à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde.

Période : 2026-2027 (24 mois)

C. Prévention des conflits et de la violence en période électorale

Objectif : Le projet vise à institutionnaliser des mécanismes inclusifs et multipartites de prévention et d'atténuation des conflits aux niveaux national, départemental et municipal avant, pendant et après le cycle d'élections devant se tenir au niveau national en 2026 et 2027 et à axer les activités de sensibilisation et d'information sur les femmes, les jeunes et les droits humains, tout en prévoyant des stratégies destinées à promouvoir la transparence et la confiance dans le processus électoral et à lutter contre la désinformation, la désinformation et les discours de haine.

Période : 2026-2027 (24 mois)

Haïti : 5 000 000 dollars

Les ressources prévues pour 2026 serviront à prolonger le financement des programmes lancés en 2025 et à financer le projet ci-dessous.

A. Inverser la tendance : écoute, protection et réintégration des jeunes à risque et des rescapés de la violence en Haïti

Objectif : L'objectif est d'empêcher l'enrôlement et le ré-enrôlement d'enfants et d'adolescents par des bandes criminelles et des brigades d'autoprotection et d'accompagner une réintégration durable et le relèvement des jeunes, des femmes et des filles ayant survécu à des violences sexuelles. Il s'agira pour cela de mettre en place un modèle intégré au niveau local, qui encourage un climat de confiance, restaure la dignité et favorise un dialogue positif entre les citoyens et les institutions, et qui s'avère modulable en fonction de l'évolution de la situation en matière de stabilisation et de consolidation de la paix en Haïti.

Période : 2026-2027 (24 mois)

Mali : 5 000 000 dollars

A. La parole aux jeunes : renforcer le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix et la résilience au niveau local dans le sud du Mali

Objectif : Le projet vise à mettre les jeunes au service de la gestion des conflits et du développement socio-économique durable dans les régions de Sikasso, Kayes, Koulikoro et Bamako, en promouvant leur participation aux mécanismes locaux et leur contribution à la résilience des populations locales face à la violence.

Période : 2026-2028 (36 mois)

B. Des perspectives d'emploi indépendant pour les jeunes ruraux au service de la paix et de la cohésion sociale dans le delta intérieur du Niger, au Mali

Objectif : L'objectif est de promouvoir l'emploi indépendant durable et l'entrepreneuriat rural pour les jeunes et de renforcer leur rôle dans les mécanismes locaux de règlement des conflits, de manière à réduire la vulnérabilité des jeunes face à la violence dans le centre du Mali.

Période : 2026-2028 (36 mois)

Papouasie-Nouvelle-Guinée : 7 500 000 dollars

A. Stimuler le leadership des pouvoirs publics en matière de prévention des conflits : promouvoir la stratégie nationale de prévention pour parvenir à une paix durable et à des solutions durables en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en partenariat avec la Banque mondiale et la société civile

Objectif : Le projet vise à stimuler l'exécution de la stratégie nationale de prévention récemment adoptée par la Papouasie-Nouvelle-Guinée en renforçant les capacités nationales et infranationales à remédier aux causes profondes des conflits et de la violence. Faisant fond sur les acquis de la consolidation de la paix et motivé par la recherche de solutions durables, le projet a pour objectif d'aider les autorités nationales et provinciales à mettre en place des initiatives prioritaires et de promouvoir des solutions inclusives et locales qui réduisent les vulnérabilités et favorisent la cohésion sociale au niveau local, l'accent étant mis sur la protection et l'autonomisation des femmes, des jeunes et des enfants.

Période : 2026-2028 (30 mois)

B. La voie à suivre : assurer un avenir pacifique et durable à la population de Bougainville compte tenu des conclusions de 2025 du modérateur indépendant

Objectif : Après les propositions finales du modérateur indépendant et les élections de 2025, le projet visera à : a) aider les Bougainvillais à mener des délibérations éclairées, inclusives et pacifiques au niveau local, y compris dans les points chauds et en incluant les groupes marginalisés, avant d'intensifier le dialogue avec le Gouvernement ; b) appuyer des négociations intergouvernementales éclairées et productives sur les propositions relatives au statut politique futur de Bougainville ; c) mettre en place des interventions en matière de développement tenant compte des conflits, en garantissant des dividendes de la paix équitables pour un avenir durable à Bougainville.

Période : 2026-2028 (30 mois)

Somalie : 10 000 000 dollars

Objectif : Afin de consolider durablement la paix en faisant intervenir un large éventail de groupes et de points de vue, l'initiative vise à poursuivre le travail déjà mené en faveur de l'édification de l'État et de la réconciliation pour trouver un consensus autour des priorités relatives à l'édification de l'État. Elle promeut la gouvernance inclusive, la responsabilité institutionnelle et la participation des citoyens. En ouvrant la voie à un consensus renforcé, elle doit également servir à stimuler la réalisation des objectifs prévu au titre du volet relatif aux politiques d'inclusion du Fonds commun pour la Somalie.

Période : 2026-2028 (30 mois)

B. Création et mise en service de l'institution nationale de défense des droits humains en Somalie

Objectif : Alors que la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie (MATNUSOM) transfère ses fonctions à l'équipe de pays des Nations Unies, une institution nationale de défense des droits humains fonctionnelle interviendra pour combler les lacunes en matière de surveillance des droits humains, faciliter l'accès à la justice et renforcer la crédibilité des institutions, contribuant ainsi à la stabilité à long terme de la Somalie. L'initiative est en phase avec la demande formulée par le Gouvernement fédéral somalien de maintenir la présence des Nations Unies en matière de droits humains dans le pays, de manière à encadrer et guider l'institution. Par ailleurs, elle répond à l'attention portée par le Fonds pour la consolidation de la paix aux contextes de transition en veillant à ce que les droits humains restent au cœur du cadre de gouvernance de la Somalie après 2025.

Période : 2026-2028 (30 mois)

C. Transfert et intégration d'outils d'analyse dans les institutions nationales

Objectif : Avec le départ de la MATNUSOM, la Somalie est aux prises avec un manque important de capacités de conseil et d'analyse, en particulier dans les domaines de la consolidation de la paix, de la mobilisation politique et de l'analyse des conditions de sécurité. Cette initiative vise à remédier à cette situation difficile en renforçant les capacités analytiques des institutions nationales. Elle aidera les partenaires gouvernementaux à concevoir, exécuter et ajuster des politiques et des programmes fondés sur des données probantes et qui soient conformes aux priorités nationales en matière de consolidation de la paix. Il s'agira d'utiliser les outils analytiques élaborés dans le cadre de la MATNUSOM, notamment le cadre d'analyse des conditions de sécurité et des conflits et l'Indice de fragilité et modèle de maturité, et de les systématiser en vue d'un transfert complet des connaissances et des outils aux partenaires nationaux. Dans la mesure du possible, des experts techniques travailleront aux côtés des institutions publiques, les tâches étant amenées à être transférées progressivement aux structures nationales en fonction des capacités et des moyens budgétaires.

Période : 2026-2028 (30 mois)

Soudan du Sud : 5 000 000 dollars

Les ressources prévues pour 2026 serviront à prolonger le financement des programmes lancés en 2025 et à financer le projet ci-dessous.

A. En route pour la paix : favoriser la réconciliation nationale au Soudan du Sud

Objectif : Face au contexte politique, le projet vise à promouvoir la réconciliation nationale en tentant de remédier aux mécontentements profonds et aux politiques ethnocentriques dans la perspective de mettre en place un environnement propice à la transition politique, à des solutions durables et à une paix durable. Il œuvrera en faveur d'un processus de consolidation de la paix décidé par et pour le peuple de manière à tenter de remédier aux causes structurelles du conflit, qui sont enracinées dans la marginalisation et l'exclusion sociales, économiques et régionales. Il vise à transformer les relations et à engager le pays à être redevable de ses actions.

Période : 2026-2027 (24 mois)

Annexe IV

Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2025 (ressources approuvées)	2026 (prévisions)	Variation	2025 (estimations)	2026 (prévisions)	Variation	2025 (estimations)	2026 (prévisions)	Variation	2025 (estimations)	2026 (prévisions)	Variation
Ressources financières												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	108 109,0	109 320,5	1 211,5	—	—	—	34 536,9	33 888,6	(648,3)	142 645,9	143 209,1	563,2
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	11 339,7	12 037,1	697,4	—	—	—	—	—	—	11 339,7	12 037,1	697,4
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	3 640,4	3 641,2	0,8	—	—	—	200,0	200,0	—	3 840,4	3 841,2	0,8
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	1 200,3	1 200,5	0,2	9 807,3	10 342,7	535,4	701,9	—	(701,9)	11 709,5	11 543,2	(166,3)
Bureau de lutte contre le terrorisme	12 040,4	12 040,8	0,4	—	—	—	37 190,9	34 687,6	(2 503,3)	49 231,3	46 728,4	(2 502,9)
Missions politiques spéciales	693 041,2	639 831,5	(53 209,7)	—	—	—	50 655,2	37 700,1	(12 955,1)	743 696,4	677 531,6	(66 164,8)
Total	829 371,0	778 071,6	(51 299,4)	9 807,3	10 342,7	535,4	123 284,9	106 476,3	(16 808,6)	962 463,2	894 890,6	(67 572,6)
Postes												
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	283	291	8	—	—	—	76	76	—	359	367	8
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	78	78	—	—	—	—	—	—	—	78	78	—
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	19	19	—	—	—	—	—	—	—	19	19	—
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	6	6	—	50	50	—	2	—	(2)	58	56	(2)
Bureau de lutte contre le terrorisme	60	60	—	—	—	—	137	137	—	197	197	—

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>Variation</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>Variation</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>Variation</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>Variation</i>
	<i>(ressources</i>	<i>prévisions)</i>		<i>(estimations)</i>	<i>(prévisions)</i>		<i>(estimations)</i>	<i>(prévisions)</i>		<i>(estimations)</i>	<i>(prévisions)</i>	
Missions politiques spéciales	3 742	3 142	(600)	–	–	–	47	34	(13)	3 789	3 176	(613)
Total	4 188	3 596	(592)	50	50	–	262	247	(15)	4 500	3 893	(607)